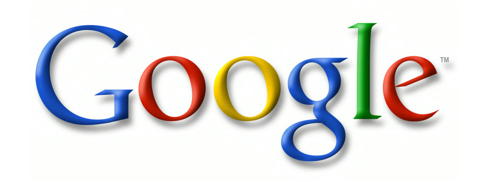
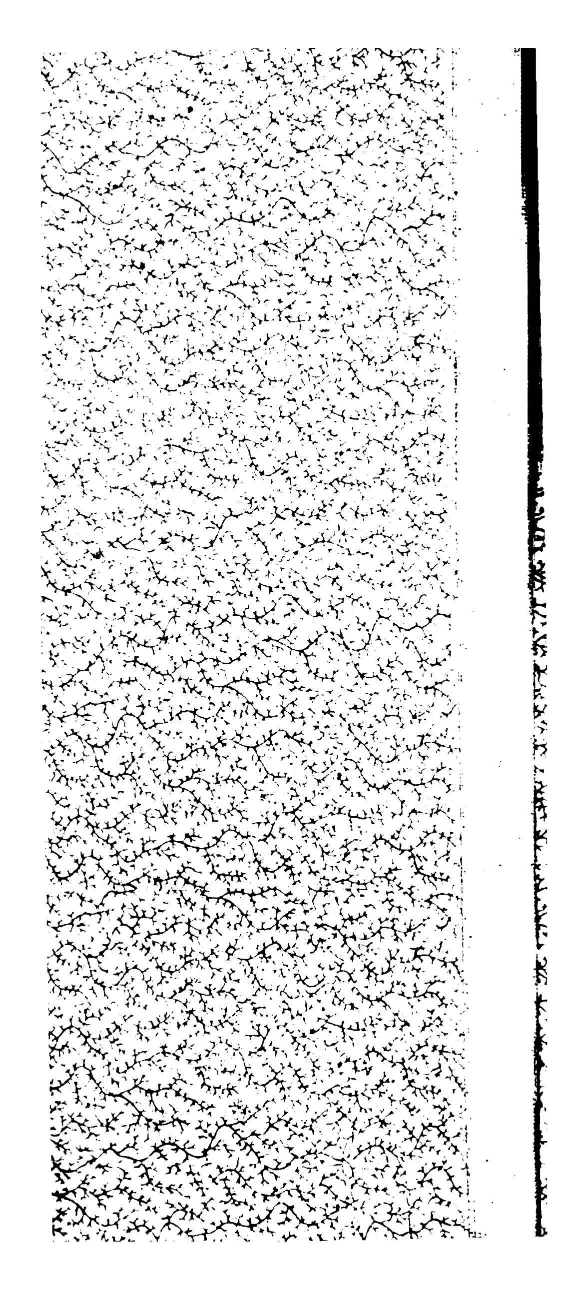
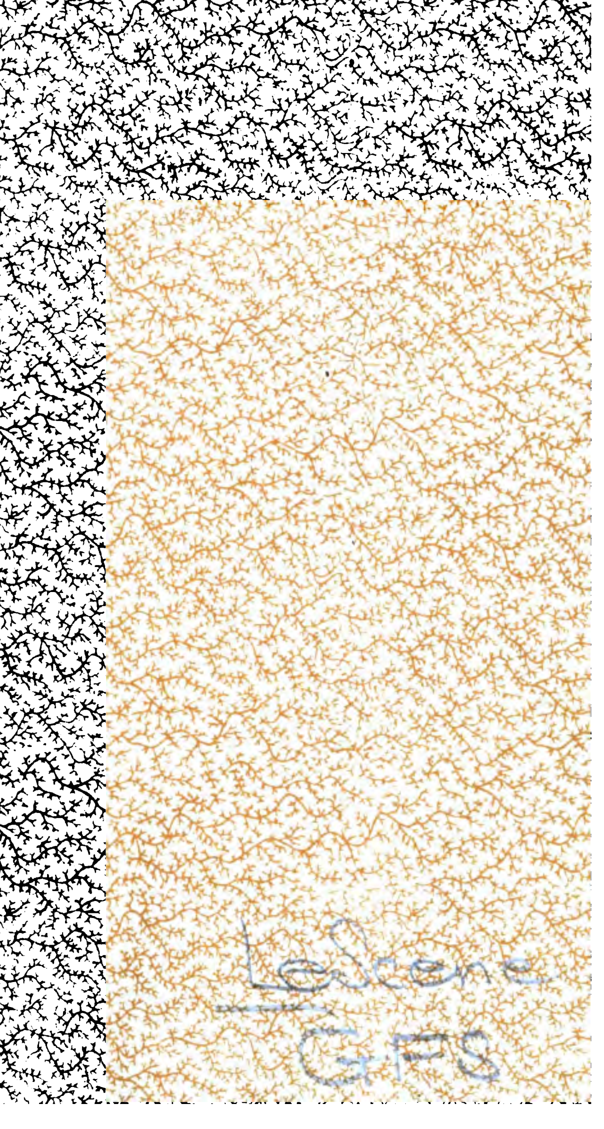





LeScene
GFS

'Le Scène'
GFS

HISTOIRE

DE LA

DERNIERE RÉVOLUTION DE SUEDE.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

HISTOIRE

DE LA

DERNIERE RÉVOLUTION

DE SUEDE,

PRÉCÉDÉE

D'UNE Analyse de l'Histoire de ce Pays, pour développer les vraies causes de cet événement.

Par JACQUES LE SCENE DESMAISONS.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

Cogitemus, si majus principibus præstemus obsequium, qui servitute civium, quàm qui libertate lætantur. PLIN.



A AMSTERDAM.

M. DCC. LXXXII.





INTRODUCTION.

De tous les évènements que l'Histoire nous présente, il n'en est point de si intéressants & de si instructifs que les Révolutions dans le gouvernement & les mœurs des Nations. La vie des Princes, un Catalogue de leurs regnes, ou un détail de combats, de victoires, & de défaites, sont pour le Lecteur plutôt un objet de curiosité que d'utilité. Mais les événements qui changent la constitution, les coutumes & les loix des peuples, sont les seuls qui enrichissent vraiment l'esprit humain, & fixent les recherches de l'homme philosophe & politique. Plus ces changements sont subits, plus l'exemple en devient frappant, & plus aussi la cause qui les produisit semble difficile à développer. L'on prévoit d'avance

la chûte d'une ruine que chaque jour mine davantage, & à la fin on la voit s'écrouler sans surprise. Il en est de même de la constitution d'un Etat. Les changements graduels attirent à peine notre attention. L'on voit alors l'enchaînement des causes & des effets, & l'on s'attend à l'événement.

Mais un Gouvernement, dont la destruction soudaine ne paroît avoir été préparée par aucun de ces moyens qui annoncent & amenent une Révolution, est comme un édifice qui ne montroit aucun défaut, & s'écroule tout-à-coup. Frappés d'un changement si surprenant, incapables d'en découvrir les vraies causes au premier coup d'œil, nous le croyons le produit de la politique & des manœuvres de ceux qui en sont les agents. On attribue aux talents & aux intrigues secretes des hommes, ce qui est dans le vrai;

ou la conſéquence néceſſaire de la ſituation des choſes, ou le réſultat naturel des cauſes ſecretes, qui, pour avoir été cachées & ſouvent reculées, n'en ont pas agi pour cela avec moins de force.

En effet, il eſt impoſſible au plus habile Politique de produire un pareil changement, ſans le ſecours & la concurrence des circonſtances. Il peut, il eſt vrai, les faire ſervir à ſes projets, mais non les faire naître. Il hâtera, ſi vous voulez, leur opération : des effets qui auroient eu une marche lente, il les rendra précoces; mais c'eſt-là l'*ultimum* de ſes forces. Et en général, il n'eſt qu'acteur dans ces ſcenes dont il paroît l'auteur.

Ce n'eſt pas que je veuille diminuer du mérite de l'homme vertueux, dont le noble enthouſiaſme briſa les fers de ſa patrie, ou des talents de l'ambitieux qui

réussit à lui donner des chaînes. Sans doute les acteurs de pareilles Révolutions doivent posséder ce discernement qui saisit les occasions les plus favorables ; cette adresse qui fait servir à ses desseins les circonstances qui paroissoient y avoir le moins de rapport ; cette prévoyance qui éloigne les obstacles qu'on peut rencontrer dans l'exécution, & cette audace qui méprise les dangers qui l'accompagnent.

Mais pour découvrir les vraies causes du changement subit d'un Gouvernement, il ne suffit pas de chercher les moyens par lesquels il a été exécuté ; il faut encore examiner la nature, l'origine, les principes & les défauts de sa constitution : il faut connoître jusqu'à quel point elle étoit fondée sur les mœurs du peuple qui la possédoit ; jusqu'à quel point elle pouvoit être supportée par l'opinion & les

préjugés. Il faut enfin connoître le génie & le caractere de la Nation qui s'en est laissé dépouiller.

Pour cela, nous devons remonter plus loin dans l'Histoire de Suede, qu'il ne paroît nécessaire au premier coup d'œil, en rendant compte d'un événement aussi récent que la derniere Révolution.

L'Histoire de cette Nation offre la vicissitude la plus singuliere, tant dans ses Révolutions intérieures, que pour le rôle qu'elle a joué en Europe à différentes périodes.

Le gouvernement de ces fiers habitants du Nord a toujours été extrême, comme leur climat. Libres jusqu'à la licence, ou voisins du despotisme, tantôt l'amour de la liberté paroît être leur caractere, tantôt ils se distinguent par leur soumission & leur dévouement servile à leurs Souverains. Ennemis de la contrainte, jaloux

à l'excès de l'autorité royale, & également fanatiques de leurs privileges, quelquefois on les voit se soulever séditieusement, entraîner, comme un torrent, tout ce qui s'oppose à leur fougue, précipiter de son trône un de leurs Souverains, & briser toutes les digues qu'il avoit élevées pour protéger la foible portion d'autorité qu'on avoit bien voulu lui accorder.

Dans une autre période, la derniere étincelle de patriotisme paroît éteinte parmi eux, comme s'ils eussent été absolument épuisés par de trop violentes secousses. Soumis avec patience à la plus accablante oppression, esclaves tranquilles, on diroit qu'ils n'ont jamais connu les douceurs de la liberté. Enfin, à l'aspect de cette espece de contradiction de caractere national, on seroit tenté de croire que deux races absolument

différentes ont successivement habité ces contrées.

L'extrême différence dans l'influence qu'a eue la Suede sur les affaires de l'Europe, n'est pas moins frappante. Vous la voyez sortir de l'obscurité, & donner des loix aux plus grands Potentats. Semblables aux Goths leurs ancêtres, les Suédois inondent les Empires, déposent les Monarques, & distribuent les Couronnes. Mais du faîte des grandeurs, ce Royaume tombe tout-à-coup dans l'oubli, & dans une sorte d'inertie. Il rappelle ses troupes, restitue ses conquêtes; & son importance politique est aussi momentanée, que ses conquêtes avoient été rapides. Le génie supérieur de quelques-uns de ses Monarques, le courage, l'intrépidité, & sur-tout la discipline de ses soldats, assurerent à ses armes une sorte de certitude de succès, dont on voit peu

d'exemples dans l'Hiſtoire des autres Pays. Lorſqu'il recueillit ſes moyens, ſes efforts furent toujours violents, & quelquefois irréſiſtibles; mais étant diſproportionnés à ſes reſſources, ils ſervirent plutôt à épuiſer ſa force intérieure, qu'à étendre ſa domination au-dehors. L'honneur fut preſque le ſeul fruit des plus brillantes victoires.

Nous diviſerons cet Ouvrage en trois Parties.

La premiere nous conduira juſqu'à la Révolution qui plaça Guſtave Vaſa ſur le trône en 1523.

La ſeconde, depuis cette époque juſqu'à la mort de Charles XII, en 1718.

La troiſieme, depuis ce temps juſqu'en 1773.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE LA
DERNIERE RÉVOLUTION DE SUEDE.

PREMIERE PARTIE.

SECTION PREMIERE.

Gouvernement, Coutumes & Mœurs des Suédois pendant la premiere période.

APRÈS un régne trop long pour le malheur des peuples, l'Europe voyoit enfin expirer la tyrannie du Gouvernement féodal. Presque par-

tout, les abus de ce fyftême barbare avoient été ou rectifiés ou abolis; & la plupart des Gouvernements commençoient à acquérir un certain degré de ftabilité. La naiffance & les progrès du commerce, en enrichiffant le peuple, lui donnoient une importance & une confidération qui le mirent bientôt en état de fecouer le joug de fes Barons, & de reprendre dans la fociété le rang dont il avoit été fi long-temps & fi injuftement privé. A mefure que les droits du peuple fe confolidoient, l'autorité royale s'établit fur une bafe plus folide. Les Couronnes, d'électives qu'elles étoient, devinrent héréditaires. La lumiere vint éclairer les hommes, & avec elle fe répandirent les idées de bien public, les notions de juftice, & l'amour de l'ordre. Ce fut le douzieme fiecle qui produifit ces grands changements dans la politique & les mœurs de la plupart des nations de l'Europe.

Mais la Suede ne partageoit point ces avantages, & continuoit toujours dans fon état flottant & incer-

tain. Le Royaume, déchiré par les dissentions civiles, dévasté par les guerres intestines, étoit successivement la proie d'usurpateurs étrangers, de Nobles ambitieux, & de Monarques entreprenants; & dans ces temps de lumiere pour le reste des nations, elle retraçoit à l'Europe effrayée le tableau des désordres & de l'anarchie, auxquels chaque nation avoit été jadis exposée. Ce ne fut que vers le milieu du seizieme siecle, que la Suede éprouva cette heureuse révolution. Ainsi, l'Histoire de cette premiere période ne nous offre qu'un détail de séditions, de troubles & de révolutions, accompagnées de toutes les calamités qui en sont la suite nécessaire.

S'il est désagréable de remonter si loin, pour n'avoir à contempler que des scenes révoltantes, ce n'est pourtant que parmi cette même confusion & ces désordres qu'on peut trouver l'origine de la derniere forme du gouvernement Suédois. C'est là que nous découvrirons le génie & le caractere de ce peuple, & par conséquent les vraies sources des ré-

volutions auxquelles cette contrée a toujours été ſujette. C'eſt là auſſi que pluſieurs des cauſes, quelque éloignées qu'elles paroiſſent, qui ont opéré la derniere avec tant de facilité, ſe développeront à nos yeux.

L'on ſeroit tenté, au premier coup d'œil, de donner à l'ancienne forme du Gouvernement Suédois, la préférence ſur tout autre établi dans le même temps. Au-lieu de cette oppreſſion ariſtocratique, que le ſyſtême féodal préſente par-tout ailleurs, nous voyons une conſtitution où le corps du peuple poſſede une aſſez conſidérable autorité, pour le rendre, en grande partie, indépendant de ſes ſupérieurs. Le pouvoir ſuprême n'eſt point confiné dans les mains d'un ſeul, ni partagé entre le Prince & un petit nombre de fiers Barons; il réſide dans les Etats-généraux du Royaume. Là, point d'excluſion pour aucun ordre de citoyens. Le Payſan, auſſi-bien que le Noble, coopere, dans la perſonne de ſon député, à la légiſlation de ſon pays.

Ces Etats étoient composés de quatre ordres ; Noblesse, Clergé, Bourgeois & Paysans. S'ils étoient assemblés, le pouvoir du Prince étoit suspendu, & se perdoit, pour ainsi dire, dans ce Corps. Après leur séparation, un Sénat, revêtu d'une grande autorité, continuoit d'agir, comme gardien de la liberté publique.

Tel étoit l'extérieur séduisant d'une constitution, qui pourtant éprouvoit plus de troubles & d'anarchie qu'aucun autre Gouvernement d'Europe.

Quels pouvoient donc être les obstacles qui s'opposoient en Suede à la civilisation des mœurs, & conséquemment à l'amélioration du Gouvernement ? J'en donnerai plusieurs raisons.

I.

Situation géographique de la Suede.

Avant que le commerce eût ouvert cette communication qui lie toutes les nations, la Suede, par sa

poſition ſeptentrionale, étoit, pour ainſi dire, hors du monde. Si par-là elle étoit à l'abri des querelles qui déchiroient le reſte de l'Europe; par-là auſſi elle perdoit tous les avantages qu'elle auroit pu tirer d'une communication ouverte avec les autres nations, & reſtoit bien loin derriere elles pour les connoiſſances des ſciences & des arts. Placée entre les Ruſſes & les Danois, nations auſſi barbares qu'elle-même, ſes guerres éternelles avec les derniers, ne ſervoient qu'à augmenter encore ſa férocité naturelle.

II.

Stérilité du ſol & rigueur du climat; cauſes de leur eſprit d'indépendance.

Un climat tempéré & un ſol fertile invitent à l'agriculture, en offrant la vie du Laboureur ſous un aſpect agréable & lucratif. L'agriculture contribue infiniment à adoucir les mœurs de ceux qui s'y adonnent, & inſpirent naturellement aux hommes l'amour de l'ordre & de la

tranquillité. Elle dispose à la paix, puisque sans elle le cultivateur ne peut espérer de recueillir le fruit de ses travaux. Par la même raison, elle introduit parmi les hommes ces idées de propriété personnelle, & des droits des individus, qui sont la base de toute société civile. Ainsi donc là où le climat est rigoureux & le sol ingrat, la marche de la civilisation doit être lente & difficile.

Toutefois les Suédois tiroient de ces mêmes désagréments l'avantage d'être endurcis aux travaux; ce qui les rendoit entreprenants & robustes. Par-là ils réunissoient le goût de l'indépendance, & la force de la conserver. Découragés par la nature du climat, ils négligeoient l'agriculture; & les immenses forêts, qui couvroient leur contrée, abondant en gibier, la chasse leur fournissoit des moyens de subsistance plus convenables à leur génie, que les paisibles occupations du labourage. On conçoit aisément combien cette espece de vie dut contribuer à les entretenir dans leur premier état de

barbarie. La premiere période de l'Histoire des Suédois nous présente par-tout, dans leur conduite, ce goût de changement, & cette inquiétude d'esprit, qui sont les conséquences naturelles d'un pareil Etat, & qui furent les principales sources des convulsions qui agiterent si souvent cette Nation.

Il est vrai que les Provinces les plus méridionales de la Suede n'étoient ni stériles, ni absolument incultes. Mais changeant continuellement de maîtres, tantôt dépendant de la Suede, tantôt du Danemarck, elles furent constamment un sujet de querelles pour les deux Nations, & constamment aussi le théâtre de la guerre. Cette circonstance devoit sans doute mettre des entraves au penchant de ce peuple pour l'agriculture, qui, sans cela, auroit civilisé ses mœurs. Mais comment espérer que cet effet pût être ou général, ou de longue durée, dans un pays où tout paysan étoit soldat, & obligé de manier plus souvent l'épée que la charrue?

III.

Trop grande indépendance des Paysans.

Si l'on jette l'œil sur l'état de la Société en Europe, avant le treizieme & le quatorzieme siecles, on verra la condition des Paysans Suédois bien différente de celle de cette même classe d'hommes chez les autres peuples. Par-tout ils étoient réduits à l'état de la plus abjecte servitude, sans poids ou influence dans le Gouvernement, & privés même, pour la plupart, des droits imprescriptibles de la nature. En Suede, au contraire, les Paysans, non contents d'avoir préservé leur indépendance, de posséder le privilege d'envoyer aux Etats-généraux des Députés de leur Corps, prirent souvent même la direction des affaires publiques, furent l'ame des révolutions, & agirent en toute occasion comme un Corps distinct, qui avoit ses vues & ses intérêts propres séparés de ceux des autres Mem-

bres de l'Etat. Il ſeroit naturel de croire, que tant de poids & d'influence dans le Corps d'un peuple, auroit dû produire les plus grands avantages pour la liberté, & conſéquemment pour la Société. Mais ces mêmes cauſes, principes de ſon importance, loin de le rendre capable d'en faire un bon uſage, le pouſſoient en général à en abuſer. S'ils devoient à leur maniere de vivre cette fiere diſpoſition, qui s'oppoſoit à toute uſurpation ſur leurs droits, & en rendoit la violation ſi dangereuſe pour leurs Monarques; elle donnoit auſſi au peuple une impatience de contradiction, & une dureté de mœurs auſſi incompatibles avec un Gouvernement (1) bien

(1) L'ancienne loi Suédoiſe, qui ordonnoit de brûler ou de détruire la maiſon, ou partie de la maiſon de celui qui avoit léſé ſon concitoyen, proportionnellement à l'offenſe, eſt une preuve frappante de la barbarie d'un Gouvernement, forcé d'avoir recours à de tels expédients. Il ne faut pas la regarder comme une marque de la ſimplicité & de l'ignorance de ces ſiecles, mais bien plutôt de la difficulté de ſaiſir la perſonne du coupable, chez un peu-

réglé, qu'opposées aux principes d'une vraie liberté. Dans l'occasion, il est vrai, elle leur inspiroit cet esprit de résistance, propre à préserver leur liberté; mais en même-temps elle les exposoit à la perdre. S'ils se délivroient de l'oppression d'un petit nombre, c'étoit pour être exposés à la licence de la multitude. Toujours flottants entre ces deux extrêmes, ils ne s'arrêtoient jamais au juste milieu, qui seul eût pu établir une balance pour leurs droits & la prérogative du Souverain. Ignorant également & la nature de la vraie liberté, & celle d'un juste Gouvernement, ils n'appercevoient pas la nécessité d'une telle balance; & quand ils l'auroient soupçonnée, ils manquoient d'adresse pour la former. Ils sentoient plutôt qu'ils ne prévoyoient les dangers pour leur liberté. Ils s'opposoient à leurs Monarques; mais ne savoient com-

ple si peu fait à l'ordre & à la subordination. Ce n'étoit que cette partie de sa propriété, que la loi foible pouvoit saisir, & sur laquelle elle faisoit tomber la punition.

ment fixer des bornes à leur autorité. Aussi leurs démêlés ressembloient plus à des querelles personnelles d'un peuple avec son Roi, qu'à l'opposition des branches de la législation aux entreprises de la Couronne. Pouvoit-on s'attendre que de pareils hommes délibérassent de concert, tramassent avec prévoyance, & exécutassent avec jugement des mesures propres à prévenir ou empêcher les éternelles tentatives de leurs Souverains, pour usurper un pouvoir absolu? Demandoient-ils la réforme des abus; leurs efforts momentanés pour l'objet, étoient marqués au coin de ce zele imprudent & de cette aveugle impétuosité qui caractérisent les actes d'une assemblée tumultueuse & irréguliere, & presque toujours en font manquer le but. Il est vrai que souvent l'oppresseur tomboit victime de leur ressentiment; mais négligeant d'établir une ferme digue à l'oppression, il étoit presque sûr que le nouveau Prince leur donneroit les mêmes raisons de plainte, & les forceroit d'avoir recours aux mêmes

moyens de se faire justice. Un ancien usage des Suédois offre une preuve frappante du peu d'ordre de leur Gouvernement, & des moyens violents auxquels le peuple & le Roi étoient souvent forcés d'avoir recours. Chaque fois qu'un de leurs Monarques devoit passer par une Province, on ne l'y laissoit point entrer, sans qu'il donnât auparavant des otages pour caution des privileges du pays, & lui-même en recevoit à son tour pour la sûreté de sa personne (1).

Tandis que de telles jalousies subsistoient entre le Monarque Suédois & ses peuples; tandis que les prérogatives de l'un & les droits des autres n'étoient point déterminés, & que la force seule décidoit leurs limites, il n'étoit pas extraordinaire qu'un esprit d'oppression marquât toujours le caractere du premier,

(1) Les Suédois tenoient tant à cet usage, que Kagwald, qui régna vers le commencement du treizieme siecle, perdit la couronne & la vie pour ne s'y être pas conformé. *Botin*, *pag*. 246.

& le penchant à la révolte celui des autres.

L'on demandera peut-être ce qui produisoit, dans le temps dont nous parlons, une différence si frappante entre les Paysans Suédois & ceux de tout le reste de l'Europe? Le sol & le climat y entroient sans doute pour beaucoup ; mais ce n'étoit pourtant ni la seule, ni la principale raison.

Après la destruction de l'Empire Romain, par l'invasion des Barbares du Nord, l'Europe entiere se trouva couverte de Goths, de Huns, de Vandales, de Saxons, &c. En s'établissant sur les ruines de cet ancien tyran du monde, ils n'exterminerent pas ce qui survécut à sa défaite. Les vainqueurs s'associerent les vaincus, & partagerent avec eux les terres, dans une certaine proportion (1). Aussi découvre-t-on parmi eux deux peuples absolument distincts. Dans le Nord, au contraire, nous ne trouvons que le reste de ces fiers habitants, qui, peut-

(1) Esprit des Loix, liv. 30, 7 & 8.

être moins entreprenants que leurs concitoyens, au-lieu de les suivre dans la recherche de nouveaux établissements, resterent chez eux, contents des forêts qui les avoient vus naître. Cette importante distinction suffit pour expliquer pourquoi le Corps du peuple continua en Suede de jouir de la liberté, tandis que par-tout ailleurs cette classe des hommes fut plongée dans la servitude. Probablement les restes de ces Nations septentrionales, qui demeurerent chez elles, conserverent leur gouvernement & leurs coutumes anciennes; mais ceux qui acquirent de nouvelles possessions, où les premiers habitants continuoient de vivre, se virent dans la nécessité d'inventer des expédients, qui pussent les garantir des surprises, & les mettre à l'abri des attaques soudaines auxquelles cette situation les exposoit naturellement. Ce fut-là l'origine du systême féodal, que nous voyons établi par-tout avec ces hardis usurpateurs. Un systême, si calculé pour les circonstances dans lesquelles ils se trouvoient, dut as-

établir & perpétuer le commerce par la nature de leurs productions. La Suede, au contraire, par la rigueur de son climat & la stériliré de son sol, n'y étoit aucunement favorable. Le produit de leurs mines leur fournissoit, il est vrai, quelque matiere. Mais cette branche de négoce, la seule à laquelle ils se donnassent, est peut-être aussi l'unique qui ne tend pas directement à produire les bons effets ordinaires du commerce, je veux dire l'amélioration du Gouvernement & des mœurs. Les manufactures appellent les individus dans les Villes; mais ceux qui travaillent aux mines, en sont nécessairement éloignés, & ne sont point rompus à la subordination & à l'ordre qui doivent y régner. Aussi voit-on toujours les Mineurs de Suede, la partie de la nation la plus turbulente, la plus indomptable, & la plus prompte à la révolte.

Les Suédois étoient si ignorants dans toute espece de manufacture, que vers la fin du seizieme siecle, ils ne savoient pas même comment tra-

vailler leur fer. La pierre de mine étoit portée brute à Dantzick, ou dans quelque partie de la Prusse, pour y être mise en barre. Pour juger en quel misérable état le commerce a toujours été en Suede, il suffit de voir les privileges exorbitants accordés aux Lubequois par Gustave Vasa (1).

Par-tout où les Villes eurent des Députés participant à la législation, le Gouvernement en ressentit les meilleurs effets. Les Bourgeois porterent dans leur caractere de législateurs, l'esprit dominant de leur communauté. Cet esprit dut être de la nature la plus pacifique, puisque les négociants sont, de tous les hommes, les plus intéressés à la tranquillité publique. Mais quoique les Villes Suédoises eussent de

(1) Ils ne devoient payer aucuns droits pour toutes les marchandises qu'ils importeroient; ils avoient exclusivement tout le commerce du Royaume. Ils pouvoient trafiquer à Stockholm, à Soederkoping, à Aboo, non-seulement avec les Bourgeois, mais avec les Paysans.

bonne heure le privilege d'envoyer des Députés à la Diete, leur nombre étoit si petit, que leur influence devoit être nulle; encore ce commerce étoit presque entiérement dans les mains des étrangers (1). Pouvoient-ils donc s'intéresser autant au bien du Gouvernement que l'eussent fait des citoyens, & devoit-on s'attendre qu'ils donnassent la même attention à des objets qui leur étoient indifférents?

V.

Pauvreté de la Noblesse Suédoise, nouvelle source de l'instabilité du Gouvernement.

Les Nobles Suédois n'étoient pas, à beaucoup près, si formidables à leurs Rois, que l'étoient les Barons dans les autres pays. Le génie

(1) Dans le treizieme siecle, la plupart des habitants des villes Suédoises étoient Allemands. La moitié des Magistrats mêmes pouvoient être étrangers. *Botin*, *p.* 319.

nie du système féodal menoit naturellement à l'aristocratie. Il avoit accoutumé les hommes à voir dans les mains d'un petit nombre, des domaines immenses, & une autorité considérable. Un vassal ne pouvoit aliéner son fief, qui, après sa mort, retournoit de droit au suzerain. Lors même que les fiefs furent devenus héréditaires, la force de l'habitude prévalut. Les mêmes idées de les conserver entiers, subsisterent : c'est ce qui donna naissance aux substitutions, moyens qui accumuloient tout sur une même tête, en ôtant le droit d'aliéner ce qu'on regardoit nécessaire pour soutenir la dignité d'un Baron.

En Suede, au contraire, où les titres ne furent connus qu'au milieu du seizieme siecle, quand Eric, fils de Gustave, créa les premiers Comtes & Barons, on n'avoit point d'idée de substitutions. Ç'avoit été une coutume constamment suivie parmi eux, de partager également les biens du pere entre ses enfants. Le droit de primogéniture ne donnoit à l'aîné rien de plus qu'aux autres.

Cet uſage s'étendoit même juſqu'à la Couronne; & l'on vit ſouvent le Royaume diviſé entre les fils du dernier Roi. Il eſt évident que cette coutume devoit empêcher les grandes richeſſes de s'accumuler, & les grandes poſſeſſions de ſe perpétuer. Mais en rendant le pouvoir des individus de cet ordre peu conſidérable, elle augmentoit encore l'inſtabilité du Gouvernement. Ailleurs, ce même pouvoir, qui faiſoit d'un Baron un petit tyran dans ſes domaines, ſervoit en même-temps de digue à l'autorité du Souverain. Trois ou quatre Barons féodaux, à la tête de leurs tenants & de leurs vaſſaux reſpectifs, étoient capables de battre toute armée qu'il eût pu mettre en campagne. Il étoit de l'intérêt de ces chefs puiſſants, de faire cauſe commune contre la Couronne. Auſſi la moindre atteinte du ſuzerain à leurs privileges, rencontroit d'abord la plus vive & la plus prompte oppoſition. Les Monarques féodaux étoient donc forcés de paroître ſatisfaits du pouvoir qu'ils tenoient de la conſtitu-

tion ; & s'ils travailloient à l'augmentation de leur autorité, c'étoit par une politique sourde & indirecte, qui ne pût allarmer la jalousie des Barons, & conséquemment exciter des troubles.

Mais en Suede, le pouvoir de chaque Noble étoit si peu considérable, que grand nombre d'eux, joints ensemble, étoient à peine en état de défendre leurs propres droits des usurpations de la Couronne. La nature de leur pays, couvert de rochers, & coupé par des déserts, les forçoit de vivre si loin l'un de l'autre, qu'il leur étoit impossible de s'assembler, avec expédition, dans un cas urgent. Comment donc former une confédération bien liée, quand elle devoit rencontrer tant d'obstacles? Ainsi il n'existoit pas dans l'Etat un pouvoir déja formé, qui fût, pour ainsi dire, au guet, & préparé à s'opposer aux usurpations, comme celui des Barons féodaux. Bien plus, la Noblesse Suédoise n'avoit pas, & ne pouvoit avoir, à la permanence du Gouvernement, cet intérêt vif qui

lioit ailleurs les Barons à une constitution qui les faisoit jouir d'une si grande existence. La pauvreté des premiers les rendoit peut-être aussi amateurs du changement, dont ils pouvoient tirer quelque avantage, que les richesses & les privileges des autres devoient les en éloigner. Enfin, les guerres éternelles entre la Suede & le Danemarck, mettoient leurs Rois constamment à la tête des armées; & les armées n'étoient pas, comme celles d'un Monarque féodal, composées de soldats, tous vassaux de leurs chefs respectifs, auxquels seuls ils croyoient devoir obéissance; mais d'hommes qui ne reconnoissoient d'autre maître que leur Roi, & étoient par conséquent à sa dévotion.

VI.

Immenses richesses du Clergé, & leurs abus.

Cet ordre d'hommes, qui, par état, sont les Ministres de la paix & de la concorde, furent souvent en Suede les principaux auteurs des

révoltes, & les promoteurs des dissentions civiles. Pendant les premiers siecles du Christianisme, le Clergé, dans tous les pays, avoit usurpé une autorité, & s'étoit arrogé des droits incompatibles avec ses fonctions. La Religion rendoit leur personne sacrée : leur adresse sut étendre ce respect jusqu'à leurs possessions. La vénération qu'on leur portoit, autant que leurs immenses richesses, les rendit, dans tous les Royaumes, le Corps le plus puissant de l'Etat. Mais en Suede, ces raisons produisirent un effet plus grand encore. Ailleurs, une grande partie des terres des laïcs, au moyen des substitutions, étoient inaliénables, aussi-bien que celles du Clergé; & si les Evêques étoient en général Seigneurs temporels de leurs sieges épiscopaux, ils n'étoient pas, de ce côté-là, plus puissants que beaucoup de Nobles, & il existoit une sorte de balance entre la propriété ecclésiastique & laïque. Ici, au contraire, les terres du Clergé seul étoient inaliénables. Celles des laïcs, comme je l'ai obser-

vé, étoient ſujettes à être diviſées, ſubdiviſées, ſuivant que la famille ſe trouvoit plus ou moins nombreuſe. Il eſt aiſé de juger de la prodigieuſe ſupériorité que l'Egliſe devoit tirer de cette ſeule circonſtance. Auſſi les Prélats Suédois affectoient-ils la pompe de petits Souverains. Ils fortifioient leurs châteaux, y maintenoient des garniſons. Ils avoient un cortege nombreux de Gentilshommes & de ſoldats. Ils étoient les boute-feux de chaque ſédition, & on les vit ſouvent oublier aſſez leur caractere, pour paroître à la tête de leurs troupes.

C'étoit, il eſt vrai, le ſeul Corps qui eût pu s'oppoſer avec ſuccès à toute entrepriſe de la Couronne ſur la liberté publique, & à tout projet d'introduire un gouvernement arbitraire : Corps non-ſeulement conſidérable, mais permanent, préparé également à la défenſe ou à l'attaque.

Toutefois on ne voit les Evêques Suédois protéger fortement que ce qu'ils appelloient les droits de l'Egliſe. Ils furent ſouvent les fauteurs

de la tyrannie ; mais jamais les défenseurs de la liberté publique. En raison de leur célibat, ils formoient un ordre d'hommes dans l'Etat, plus distinct & plus séparé du reste de la Nation, qu'aucun autre. Aussi chez eux le Citoyen se perdoit toujours dans l'Ecclésiastique, & l'intérêt de la Nation dans l'intérêt du Corps.

Quand donc les Evêques Suédois s'opposoient à leur Souverain, le bien public n'étoit pas même employé comme prétexte de leurs révoltes. Quelquefois ce n'étoit l'effet que de cet esprit de turbulence qui caractérisoit tous les Nobles Suédois, & auquel les Prélats avoient plus de moyens encore de se livrer, en raison de leurs richesses & de leur puissance. D'autres fois elles venoient des appréhensions du Clergé, quand il craignoit que le Prince n'eût dessein de se saisir des terres qui avoient été auparavant domaine de la Couronne, & dont ils l'avoient dépouillée. Mais se croyoient-ils en sûreté, ou le Souverain avoit-il la politique de ménager leur amitié ? Sans rencontrer aucun obstacle de

leur part, il pouvoit pourſuivre ſur le reſte de ſes ſujets tous les ſyſtêmes poſſibles d'oppreſſion, qu'il avoit l'adreſſe de conduire, ou le bonheur de faire réuſſir.

VII.

Couronne élective, derniere ſource de déſordres.

Les Monarques Suédois ne ceſſerent jamais de viſer au pouvoir arbitraire. Ni exemple, ni danger, ne purent les en détourner ou les intimider, pas même les cataſtrophes de leurs prédéceſſeurs, qui peut-être avoient perdu, par une pareille conduite, leur couronne & leur vie. Comme pluſieurs avoient joui longtemps de leurs uſurpations, chacun, excité par l'appât de ces avantages momentanés, bravoit leur fin funeſte, ſe flattoit d'être plus heureux, ou, ſe croyant plus de talents, eſpéroit réuſſir là où les autres avoient ſuccombé. Il eſt vrai que le Royaume continuant d'être électif, c'étoit une ſorte de ſûreté pour la liberté

publique. Le regne d'un Prince n'eſt guere aſſez long pour effectuer de grands changements. Chaque nouveau Roi, lors de ſon élection, étoit forcé de ſouſcrire à des articles qui anéantiſſoient d'un ſeul coup tous les travaux de ſon prédéceſſeur, pendant peut-être ſa vie entiere. Mais la précaution exceſſive des Suédois, qui ne croyoient jamais reſtreindre aſſez l'autorité & les revenus du Prince, étoit elle-même une ſource de déſordres. En portant les reſtrictions au point de devenir inſupportables, cette fauſſe politique pouſſoit ſouvent les Princes aux choſes mêmes qu'on vouloit empêcher. Hors d'état de récompenſer leurs partiſans avec les revenus ordinaires de la Couronne, ils la dépouilloient pour cet uſage de preſque tous ſes domaines. Ainſi appauvris, comment ſoutenir leur dignité avec quelque ſorte de ſplendeur? La ſeule reſſource étoit d'employer des moyens extraordinaires de lever de l'argent. Leurs créatures, avides en proportion de l'incertitude de leur regne, les encourageoient dans

toutes les mesures oppressives, qui pouvoient les mettre à portée de satisfaire pour le moment leur avarice & leur ambition; tandis qu'eux-mêmes, irrités des entraves que leur mettoit la jalousie de leurs sujets, n'étoient que trop disposés à suivre des conseils qui les flattoient de l'espérance de les briser.

Les Princes Suédois mirent toujours trop d'ardeur dans la poursuite de leur objet. En divulguant trop tôt leur dessein, ils le faisoient échouer. Plus de précaution dans leur conduite, une politique plus artificieuse leur auroit préparé un plus grand succès : mais la Nation étoit allarmée à temps, & par conséquent en garde contre les attaques. Il est vrai que cette avidité de jouir n'avoit rien d'étonnant dans des Princes électifs, qui cherchoient à tirer du présent le plus grand parti possible. Un Monarque, sûr que ses enfants lui succéderont, peut se contenter de jetter les fondements du pouvoir dont il s'attend que jouira sa postérité. L'intérêt de sa famille modere son ambition, le rend dis-

cret dans la conduite de ses desseins, & lui inspire des moyens de les effectuer, qui, pour être indirects, ne sont peut-être pas moins sûrs. Les Rois de Suede n'avoient point ces motifs. A peine étoient-ils sur le Trône, que leurs actes étoient des infractions directes aux Loix: mais leur plan manquoit de jugement, & leur conduite d'adresse. Ils employoient la violence, là où il auroit fallu de l'artifice. Leur principale affaire étoit d'endormir l'esprit jaloux de la Nation, & ils ne manquoient jamais de l'éveiller; aussi le succès répondoit-il à l'imprudence des mesures.

Enfin, pour mettre en un seul point de vue l'état de la Suede pendant cette premiere période, nous trouvons des Rois employant toujours la violence pour s'emparer du pouvoir; des sujets qui s'y opposent avec la même constance & la même violence; des Nobles inquiets & turbulents, trop jaloux les uns des autres pour souffrir l'anéantissement du titre & de la dignité royale, & trop impatients de la contrainte,

pour rendre ce pouvoir d'aucune utilité après l'avoir conservé ; un Clergé riche & puissant, qui, selon son intérêt, étoit toujours ou le suppôt de la tyrannie, ou le promoteur des séditions & des révoltes ; des Paysans sauvages & indépendants, sans union parmi eux-mêmes, méprisant toute subordination, entêtés à soutenir des privileges & des usages incompatibles avec tout bon Gouvernement ; des Bourgeois enfin, seul ordre d'hommes dont l'inclination tendoit à la tranquillité publique, foibles en nombre, & sans crédit. Nous voyons une Nation, dont tous les ordres aspirent à l'indépendance, que son génie sauvage & intraitable avoit rendue presque incapable d'aucune union, & qui ne tiroit aucun avantage d'une constitution, dont le grand objet est la liberté politique. Dans un Etat où les branches de la législation, Monarque, Nobles, peuple, se lioient si mal ensemble, où les limites n'étoient point fixées, les droits point déterminés, il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, qu'on prît

de justes mesures pour l'ordre intérieur & la tranquillité de la société; & il n'étoit pas extraordinaire que ce Royaume fût constamment le siege de guerres civiles, d'oppression, & d'anarchie.

SECTION SECONDE.

Regne de Magnus Ladulas. Premiers changements dans la constitution.

QUELQUE déplorable qu'eût toujours été la situation de la Suede, un événement arrivé en l'année 1385, augmenta encore la somme de ses maux. Ce fut le fameux Traité de Calmar. Destiné à établir une union éternelle entre les trois Royaumes du Nord, il devint la source fatale des guerres les plus sanglantes, & des scenes les plus tragiques que puissent offrir les annales d'une Nation.

Pour mieux comprendre ce qui donna lieu à ce Traité, il sera né-

ceſſaire de reprendre quelques faits des regnes qui le précéderent.

Magnus Ladulas, qui monta ſur le trône en 1276, fut le premier Roi de Suede qui ſuivit un ſyſtême régulier pour augmenter ſon autorité. Il employa la politique, là où la violence avoit ſi ſouvent ſuccombé. La pauvreté de ſes prédéceſſeurs avoit été un grand obſtacle à leurs ſuccès. Magnus fit donc ſa principale occupation d'augmenter les revenus de la Couronne. L'ambition eût été ſans doute un motif aſſez puiſſant pour lui faire ſuivre cette marche; mais il y étoit encore pouſſé par d'autres raiſons peut-être d'auſſi grand poids. Généreux juſqu'à la prodigalité, dominé par un goût de pompe & de magnificence inconnu à tout autre Prince Suédois, il ſe trouvoit entraîné dans des dépenſes au-deſſus du revenu de la Couronne. Les retrancher, eût été la plus grande mortification pour un Prince de ce caractere. Mais pour venir à bout de ſes deſſeins, il ne ſuivit pas l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Impoſer des taxes ſans le conſentement

de leurs sujets ; employer la force pour les percevoir, avoit toujours été l'écueil où ils avoient fait naufrage. Dans les besoins pressants, cette méthode leur paroissoit sans doute la plus expéditive ; elle étoit d'ailleurs dans le génie de Princes, plus accoutumés à agir qu'à penser, & rarement capables de former un de ces systêmes qui sont le résultat de beaucoup d'art & de délibération. Mais si cette méthode étoit la plus courte, elle étoit aussi la plus dangereuse. Magnus, le plus habile Prince peut-être qui ait monté sur le trône de Suede, ne pouvoit manquer de sentir cet inconvénient. Il n'ignoroit pas la haine des Suédois pour les impôts, la crainte que leur inspiroit l'augmentation du pouvoir que la Couronne tiroit de cet accroissement de revenu. Il falloit donc trouver un moyen qui prévînt l'opposition que les taxes ne manquoient jamais d'exciter. Il falloit trouver un objet de revenu, sans avoir recours aux impôts, & inspirer assez de confiance à ses peuples, pour qu'ils osassent le lui confier. Assez

habile, aſſez politique pour conduire avec ſecret & circonſpection le plan qu'il avoit formé contre leur liberté, il étoit plus dangereux encore par ſes qualités, ſi propres à ſe concilier leur affection. S'il éveilloit la jalouſie de ſes ſujets, il ſavoit gagner leurs cœurs. Ils voyoient ſa conduite; mais leur attachement à ſa perſonne, faiſoit illuſion à leur propre jugement. Connoiſſant toute l'influence du Clergé ſur l'eſprit du peuple, Magnus donna tous ſes ſoins à mettre ce Corps redoutable dans ſes intérêts. Il flatta les Moines en fondant nombre de Monaſteres, & les Evêques en affectant de leur montrer la plus grande confiance, & de les revêtir des plus grands emplois de l'Etat (1).

Quand cet habile Monarque crut avoir inſpiré à la Nation les diſpoſitions favorables à ſes deſſeins, il aſſemble les Etats-généraux à Stockholm. Il repréſente la pauvreté de la Couronne; combien ſes revenus

---

(1) Botin, p. 271.

étoient insuffisants pour soutenir la dignité d'un Souverain. L'influence de ce Prince sur les Membres des Etats étoit telle, qu'après trois jours de délibération, on lui accorda, d'une voix unanime, toutes les mines de Suede & de Gothland, le produit des quatre grands lacs (1), auxquels on ajouta encore, lors de l'expiration de leurs baux, le revenu de tous les fiefs qui avoient été aliénés de la Couronne (2) par ses prédécesseurs. Par-là, Magnus se rendit, d'un seul coup, indépendant de ses sujets, qui, prodigues de leurs concessions, négligerent d'y ajouter des préservatifs pour la sûreté de leur liberté. Ainsi furent jettés les fondements d'un pouvoir, qui devint plus accablant sous les Princes qui lui succéderent.

Magnus avoit heureusement réussi à augmenter ses revenus. Mais il

---

(1) Le Meler, le Veter, le Vener, & le Hielmar.

(2) C'étoient les terres accordées par Braut Anund, à ceux qui les défricheroient. *Puffendorff.*

étoit un autre point non moins important, pour donner une base plus solide à son autorité ; c'étoit d'abaisser la Noblesse. Quoique le choix des Sénateurs, la nomination à tous les grands emplois de l'Etat, fissent partie de la prérogative royale, il avoit observé que ces avantages avoient peu servi à augmenter le pouvoir de ses prédécesseurs. Ces emplois approchoient trop de la dignité souveraine, dans un pays où l'autorité des Rois étoit si limitée, & rendoient ceux qui les possédoient plutôt les rivaux que les sujets du Prince. La raison en est évidente. Le Roi avoit bien le droit de nommer les Sénateurs; mais les Etats seuls avoient celui de les déposer. Quiconque étoit donc nommé Membre du Sénat, devenoit dès-lors indépendant du Souverain ; & le même homme, qui tenoit du Prince son pouvoir & son importance, les employoit souvent contre lui. N'ayant plus rien à craindre ou à espérer, ils n'avoient plus d'intérêt à servir son ambition ; au contraire, n'écoutant plus que cet esprit d'indépen-

dance, cet amour de la liberté, communs à tous les Suédois, ils étoient portés à s'oppoſer à toute entrepriſe qu'il eût pu tenter contre la liberté publique.

Magnus oſa ſaper cet obſtacle par une démarche qu'un Prince, moins agréable au peuple, n'eût jamais haſardée. Il avoit épouſé Hedwig, fille du Duc de Holſtein, & étoit le premier Roi de Suede qui eût formé une alliance avec une Maiſon étrangere. Comptant ſur le ſecours qu'il en pouvoit tirer, il réſolut de conférer quelques-uns des grands emplois à des étrangers. Il alla plus loin encore, il en fit entrer pluſieurs dans le Sénat. Ces nouveaux Membres, qui n'avoient dans la Nation que l'influence & le crédit qu'ils empruntoient de leur Maître, ne pouvoient avoir d'autre intérêt que le ſien; & il étoit ſûr que le pouvoir qu'il leur confioit, ne ſeroit jamais en oppoſition avec ſes volontés. Une telle conduite étoit une infraction directe des Loix du Royaume, & ne pouvoit manquer d'exciter parmi la Nobleſſe Suédoiſe la

plus grande indignation & le plus vif reſſentiment. Mais Magnus, ſûr de l'affection du peuple, fit peu d'atténtion aux murmures & au mécontentement de ſa Nobleſſe. Cependant leur fierté ne put ſe ſoumettre avec patience à ce qu'ils regardoient comme le plus grand des affronts. Malheureuſement leur chaleur les précipita dans des meſures violentes, qui ne ſervirent qu'à donner au Roi des prétextes nouveaux & plauſibles de pourſuivre ſes deſſeins contre eux avec plus de vigueur. Rien ne peut offrir un tableau plus frappant de la barbarie de ces temps, que la maniere dont la Nobleſſe Suédoiſe ſe fit juſtice des griefs dont elle ſe plaignoit dans cette occaſion.

La Reine alloit rencontrer ſon pere en Gothland, accompagnée d'un grand nombre de Holſténois, principaux objets de la haine des mécontents. C'étoit préciſément l'occaſion qu'ils deſiroient depuis long-temps. Ils ſe mettent en embuſcade ſur le paſſage de cette Princeſſe, & maſſacrent tous les étrangers qui la

ſuivoient. Ils n'épargnerent que le Duc, pere de la Reine, qui, elle-même, eut le bonheur de leur échapper.

Magnus étoit bien déterminé à punir avec la plus grande ſévérité une injure ſi atroce : mais il falloit y procéder avec prudence, & il uſa de ſon adreſſe ordinaire. La conduite la plus diſſimulée couvre ſes projets de vengeance. Il berce les Nobles, qui avoient été l'ame de cette ſcene barbare, dans une fauſſe ſécurité, qui leur ôte toute défiance. Tout-à-coup il aſſemble la Diete, les accuſe de haute trahiſon. Son influence dicte leur condamnation, & on les conduit à Stockholm, pour y être exécutés.

C'étoit le coup le plus fatal que jamais le crédit & l'indépendance de la Nobleſſe Suédoiſe euſſent éprouvé. Auſſi un effet ſi vigoureux de l'influence que le Roi avoit acquiſe, les tint en ſujétion tout le reſte de ſon regne, qui finit dans la plus parfaite tranquillité. Mais ce fut trop tôt pour l'accompliſſement de tous les projets du Prince. Il avoit, il

eſt vrai, gouverné avec beaucoup plus d'autorité qu'aucun de ſes prédéceſſeurs : mais il en étoit redevable à ſes qualités perſonnelles, & non au trône qu'il occupoit. C'étoit Magnus, & non le Roi, qui étoit obéi & reſpecté. Il n'étoit rien moins qu'aiſé de tranſmettre cette augmentation de pouvoir de la perſonne du Monarque à la Couronne elle-même, de maniere à en faire partie de la conſtitution. Magnus eût peut-être achevé ce grand ouvrage, s'il eût vécu plus long-temps. La mort de ce Prince, à la fleur de ſon âge, vint, heureuſement pour les Suédois, les empêcher de porter trop loin leur complaiſance pour un Prince favori; & l'extrême jeuneſſe de ſon ſucceſſeur prévint les conſéquences fatales pour leur liberté, que la politique adroite de Magnus auroit pu produire.

Si je me ſuis peut-être trop arrêté ſur ce regne, c'eſt qu'il m'a paru néceſſaire de marquer davantage les premiers changements opérés dans le Gouvernement Suédois, & ce regne en forme l'époque.

Une augmentation ſi grande du revenu de la Couronne, dut néceſſairement accroître l'autorité du Prince. Par un emploi vigoureux & ſoutenu de cette autorité, Magnus humilia l'eſprit hautain de la Nobleſſe, & inſpira au reſte de la Nation un reſpect pour la dignité royale, peu connu juſqu'alors. En ne ſe ſervant de ſon pouvoir que pour le bien public, il familiariſa ſes ſujets avec des actes arbitraires, qui, dans ſes prédéceſſeurs, auroient éprouvé la plus violente oppoſition. Le caractere & la conduite de ce Prince ſemblent, en quelque ſorte, juſtifier leur complaiſance pour lui. Mais ils ne prévirent point les conſéquences dangereuſes d'un exemple qui frayoit la route au pouvoir arbitraire, & ils ne ſurent pas s'en garantir.

Tous les Hiſtoriens conviennent, que ſi les ſucceſſeurs de ce Prince euſſent eu les mêmes talents que lui, il eſt probable que la conſtitution libre de la Suede ſe ſeroit changée en une Monarchie abſolue. Mais à ſa mort, Birger ſon fils n'avoit

que onze ans ; & Torkil Kinutſon, qui fut nommé Régent pendant la minorité du jeune Prince, n'étoit pas d'humeur à ſacrifier la liberté de ſa patrie à l'idole de l'autorité royale. Magnus avoit auſſi commis une faute, dans laquelle étoient tombés pluſieurs de ſes prédéceſſeurs. Il avoit démembré ſes Etats, pour en faire des apanages à ſes cadets ; & quoique Birger eût le titre de Roi, Eric & Waldemar ſes freres avoient preſque autant de pouvoir & de domaines que lui-même. Ce partage produiſit cet eſprit de rivalité, ces jalouſies & ces querelles, qu'il ne manquoit jamais d'exciter. Le Roi, occupé d'intérêts plus preſſants, n'avoit ni le temps, ni l'occaſion de ſuivre l'artificieuſe politique de ſon pere, quand même il en eût eu tous les talents.

Cependant le plan de Magnus avoit été trop bien jetté, pour ne pas amener, après ſa mort, pluſieurs des conſéquences que ſa ſagacité avoit prévues. En introduiſant à la Cour une magnificence & un

un luxe jusqu'alors inconnus, il donna à la Couronne une nouvelle majesté, & diminua infiniment l'importance de la Noblesse dans l'opinion du peuple, toujours gouverné par les apparences. En inspirant aussi du respect pour sa personne, il les avoit préparés à se soumettre à l'autorité du Roi : en cela il fut imité par ses successeurs. Il les avoit mis à portée de le faire par l'immense augmentation du revenu de la Couronne, en même-temps qu'il leur avoit appris par son exemple quel avantage ils pouvoient tirer des alliances étrangeres, & combien efficacement ils pouvoient en être soutenus contre leurs sujets.

Quoique plusieurs circonstances ayent contribué à faire subsister encore long-temps la liberté des Suédois, c'est pourtant de ce regne que nous voyons le pouvoir de la Couronne augmenter graduellement. Le caractere & l'inclination du peuple changent à tel point, que l'avidité des Princes à usurper l'autorité, surpasse à peine sa basse facilité à s'y soumettre. Birger, les deux Ducs

ſes freres chargent la nation d'impôts accablants, & tout eſt ſouffert avec une patience ſans exemple.

Cependant l'on voit bientôt une révolution. Birger eſt détrôné; Mathias Ketilmundſon déclaré Protecteur; & Magnus, fils du Duc Eric, âgé ſeulement de trois ans, eſt mis ſur le trône. Mais n'attribuons pas cette révolution à leur antique amour de la liberté. Cet eſprit paroît alors éteint; au moins avoit-il été ſi affoibli, qu'il falloit d'autres motifs pour pouſſer la nation à cette réſiſtance. Auſſi, quoique Birger fût coupable d'oppreſſion, bien plus forte que celles qui avoient coûté la couronne a tant d'autres Princes, on prit les armes ſous un autre prétexte. Il avoit fait mourir ſes deux freres Eric & Waldemar, d'une maniere auſſi perfide que barbare. Sa cruauté dénaturée envers ces deux Princes, qui peut-être ne méritoient pas plus la faveur du peuple que lui-même, fut la raiſon apparente qui le chaſſa de ſon trône & du Royaume. Cette révolution fut donc plus l'effet du pou-

voir & du nombre des partiſans des Princes aſſaſſinés, qu'un reſte de cet eſprit de réſiſtance qu'excitoit toujours autrefois l'oppreſſion.

Si l'on fait quelques pas dans l'Hiſtoire de Suede, l'on trouve d'abord une autre révolution. Magnus, par la même illuſion qui avoit aveuglé tous les Princes Suédois, attaque la liberté de ſes ſujets, foule aux pieds leurs droits. Ce Monarque n'avoit ni talents pour inſpirer le reſpect, ni vertus pour ſe concilier l'amour. Cependant il eſt probable qu'on auroit ſouffert ſes uſurpations, s'il n'avoit pas eu la mal-adreſſe d'employer à une expédition contre les Ruſſes, des revenus deſtinés au Pape. Hors d'état de rembourſer le Saint Pere, il ſe voit bientôt excommunié. La ſuperſtition opere ce que n'eût pas fait l'amour de la liberté, dont l'ombre même n'exiſtoit plus. Magnus eſt détrôné, & la couronne miſe ſur la tête d'Eric ſon fils.

A la mort d'Eric, dont le regne fut court, le malheureux Magnus eſt rétabli ſur le trône, après les

plus ſolemnelles promeſſes de corriger les erreurs de ſon premier regne. Il étoit le ſeul Prince du ſang royal ; & c'eſt probablement à cette raiſon qu'il faut attribuer la condeſcendance de ſes ſujets. Mais ſa conduite répondit peu à ſes ſerments. Il ne fit d'autre uſage de l'autorité qu'on lui avoit rendue, que pour ſuivre ſes reſſentiments, & ſatiſfaire ſa vengeance ſur ceux qui avoient contribué à ſa dépoſition. Las enfin de ſa tyrannie, les Nobles, qui avoient le plus ſouffert, ou qui avoient le plus à craindre, réſolurent de ſecouer un joug ſi accablant : mais il n'étoit rien moins qu'aiſé d'en venir à bout. Le pouvoir de la Couronne s'étoit accru en raiſon de l'augmentation de ſes revenus. Elle avoit de quoi acheter les hommes, & elle s'étoit fait grand nombre de partiſans. Pour faire tomber le Prince de ſon trône, il falloit un mécontentement général de ſes ſujets. L'eſprit de liberté étoit éteint parmi le peuple, & n'avoit eu que peu ou point de part dans les deux dernieres ré-

volutions. D'ailleurs, il n'exiſtòit point d'autre Prince du ſang royal. A qui donc offrir la couronne ? Ce n'étoit pas le moindre embarras. En effet, éliroient-ils un nouveau Roi du corps de la Nobleſſe ? Mais leur jalouſie mutuelle étoit un obſtacle preſque inſurmontable ; & ſuppoſé qu'ils parvinſſent à élire un d'entre eux, il étoit fort douteux qu'ils fuſſent en état de maintenir leur choix.

Dans ces circonſtances, ils s'arrêterent à un expédient, qui fournit à Marguerite de Norwege la premiere ouverture au trône de Suede, & conſéquemment conduiſit au fameux Traité de Calmar. Ils réſolurent d'offrir la couronne à un Prince étranger, en état, par ſes liaiſons, de faire valoir les titres qu'ils lui conféroient. Ils imaginerent qu'un Prince qui leur devroit ſa couronne, qui n'auroit pu avoir l'occaſion de ſe faire un corps de partiſans dangereux à la liberté publique, qui enfin, par ſa qualité même d'étranger, n'auroit jamais la confiance du peuple, ne s'aviſe-

roit guere de chercher à envahir les droits d'hommes déja en garde contre lui. Albert, second fils du Duc de Mecklenbourg, fut le Prince qu'ils choisirent.

Proclamé d'abord par les mécontents, il s'empare de Stockholm, & est ensuite reconnu par la nation entiere. Magnus fut donc déposé une seconde fois, & les Suédois réussirent dans cette partie de leur projet. Mais ils se trouverent cruellement trompés dans les espérances qu'ils en avoient conçues. Ce n'étoit que changer de Tyran. On seroit tenté de croire que le trône de Suede étoit infecté; & le goût du despotisme, semblable à une contagion, gagnoit tous ceux qui s'y asseyoient Le même pouvoir, qui avoit mis Albert en état d'arracher le sceptre à Magnus, lui servit à enchaîner ses nouveaux sujets. Sûr de l'appui des Princes de Mecklenbourg, des Comtes de Holstein, & des Villes Anséatiques, il résolut de porter son autorité au plus haut point possible. Il donna à des étrangers tous les emplois d'impor-

tance : eux ſeuls poſſédoient ſa conſtance, & avoient part à ſes faveurs. Contre toutes les loix du Royaume, il introduiſit nombre d'Allemands dans le Sénat : il tint conſtamment ſur pied une armée d'étrangers mernenaires, au moyen des taxes oppreſſives qu'il faiſoit extorquer à ſes ſujets par ces collecteurs militaires.

Peu content d'avoir impoſé à ſes peuples un fardeau au-deſſus de leurs forces, Albert demande tout-à-coup le tiers des revenus du Royaume. La Diete refuſa d'y conſentir. Mais le Roi, qui ne les avoit conſultés que pour la forme, & décidé de n'avoir aucun égard à leurs remontrances, prend par force ce qu'il ne pouvoit obtenir de bonne volonté. Tel étoit alors l'aviliſſement des Nobles Suédois, que ſi Albert ſe fût contenté d'envahir ainſi les biens des ſeuls laïcs, il auroit probablement joui ſans trouble de ſes uſurpations : mais ſa folie fut égale à ſon avidité, en attaquant auſſi le patrimoine de l'Egliſe. C'étoit le ſûr moyen de ſe

faire, du puiſſant corps du Clergé, un mortel ennemi. L'union fut alors générale pour ſe délivrer d'un commun Tyran. Mais ſi la dépoſition de Magnus avoit été ſi difficile à effectuer, chaſſer Albert d'un trône où il étoit ſi bien fortifié, dut être un ouvrage bien plus difficile encore. Albert, maître de toutes les forteresſes du Royaume, appuyé d'une armée d'étrangers au-dedans, & ſûr d'un puiſſant ſecours de ſes alliés, dont le deſpotiſme avoit forcé la principale Nobleſſe à s'exiler, & chercher un aſyle en Danemarck; Albert, dis-je, avoit un pouvoir trop bien étayé, pour être renverſé par un peuple déja épuiſé, ou trop découragé pour oſer ſe ſervir des forces qui lui reſtoient. Déterminés cependant à ne ſe pas ſoumettre plus long-temps à un joug devenu inſupportable, ils eurent l'imprudence d'offrir la couronne à Marguerite, Reine de Danemarck & de Norwege. Cette habile Princeſſe, qui voyoit depuis long-temps avec une ſatisfaction ſecrete la ſituation à laquelle les Suédois étoient ré-

duits, avoit trop d'ambition pour n'en pas tirer avantage. Elle accepta l'offre; mais en y mettant ses conditions : conditions qui furent pour la Suede la source du plus horrible esclavage. S'il étoit un Souverain pour qui le trône de Suede dût paroître à jamais fermé, c'étoit sans doute un Prince Danois. L'antipathie des deux nations sembloit en rendre l'idée extravagante : mais cette mesure étoit peut-être plus imprudente encore qu'extraordinaire.

Depuis l'augmentation des revenus de la Couronne, les Princes Suédois s'étoient vus en état de se faire un parti dans la nation, qui rendoit leur pouvoir bien plus redoutable; & la tyrannie d'Albert ne leur avoit que trop appris combien plus dangereux encore étoit ce pouvoir, quand les Princes avoient des ressources étrangeres. Ainsi donc, donner leur Couronne au plus puissant Souverain du Nord, qui non-seulement voudroit jouir de la même autorité que ses prédécesseurs; mais avoit déja les for-

ces de deux Royaumes pour faire valoir ses prétentions, étoit un expédient calculé pour appesantir les chaînes qu'ils vouloient briser. Pouvoient-ils espérer qu'une Princesse aussi puissante respecteroit plus leurs droits & leurs privileges, que ne l'avoient fait des Princes de leur nation? Mais telle étoit la haine des Suédois pour Albert, & telle fut leur précipitation dans tous les moyens, qui pouvoient les délivrer de ce Tyran, qu'ils ne crurent jamais trop faire.

Ils avoient reconnu Marguerite pour leur Reine; mais pour ôter au Prince détrôné toute espérance de retour, ils se dépouillerent de celui de leurs droits auquel ils avoient toujours le plus tenu, celui d'élire leur Souverain. Peu de temps après que Marguerite fut montée sur le trône, ils lui permirent de se nommer un successeur.

Pendant que les Suédois étoient industrieux à forger ainsi leurs propres chaînes, Marguerite méditoit un coup qui avoit été depuis longtemps l'objet de son ambition. Non

contente d'avoir réuni ſur ſa tête les trois Couronnes du Nord, elle voulut rendre cette union durable. Ce fut-là l'objet du Traité de Calmar; Traité auquel ſes ſujets Suédois furent aſſez aveugles d'accéder, ou aſſez foibles pour ne pouvoir s'oppoſer. Le moindre mal qui en pouvoit réſulter, étoit de voir leur Royaume devenir une Province du Danemarck. Mais la demande de leur Souverain étoit un ordre qui ne laiſſoit point de choix; & Marguerite, aſſez puiſſante pour commander l'obéiſſance, n'étoit pas d'humeur à ſouffrir la contradiction.

SECTION TROISIEME.

Suites funeſtes du Traité de Calmar.

LES ſources de déſordres étoient déja en aſſez grand nombre dans ce turbulent Royaume; mais le Traité de Calmar ouvre dans ſon Hiſtoire une nouvelle ſcene de con-

fuſion & d'anarchie. Ce fut-là le titre des prétentions du Danemarck ſur la Couronne de Suede, qui plongerent, pendant plus d'un ſiecle, les deux Royaumes dans les guerres les plus ſanglantes qui ayent affligé aucune nation. Ce fut la fatale cauſe qui diviſa la nation en deux factions d'un acharnement ſans exemple ; l'une, réſolue de maintenir l'indépendance de ſa patrie ; l'autre, également déterminée à ſoutenir les termes du Traité, ou cherchant, ſous ce prêtexte, mais réellement par jalouſie & par ambition, à anéantir les vues patriotiques de ceux qui refuſoient d'admettre les prétentions des Princes Danois.

Il eſt vrai que les Suédois avant leur acceſſion à l'union des trois Couronnes, avoient pris contre ſes ſuites toutes les précautions que leur prudence put leur ſuggérer. Ils avoient ſur-tout ſtipulé de conſerver leurs loix, leurs coutumes, & tous leurs privileges quelconques : que les ſujets du Danemarck & de Norwege ne pourroient poſſéder en

Suede aucun emploi lucratif ou honorable. Mais Marguerite, qui d'abord avoit consenti à tout sans difficulté, en fit ensuite aussi peu pour agir contre ses promesses, & les Princes ses successeurs ne se conformerent à aucun des articles du Traité d'union. Maîtres de toutes les forteresses, & conséquemment du Royaume, ils ne parurent avoir pour objet que d'abaisser la Noblesse, de l'éloigner de tous les emplois, & de réduire le peuple à un tel esclavage, qu'il fût hors d'état de remuer. Mais leur conduite fut toute différente avec le Clergé. Ils le couvrirent de marques de faveur & de distinction.

Ces Princes étoient assez politiques pour sentir qu'il falloit être sûr de ce corps, pour tyranniser ensuite sans inquiétude tout le reste de la nation. Aussi les vit-on fonder des Monasteres, enrichir les Eglises, & porter le pouvoir & les priviléges des Evêques au-delà même, s'il eût été possible, des rêves de leur ambition. Gagnés par cette conduite, les Prélats furent

toujours les Avocats les plus zélés du Traité de Calmar, & les plus violents ennemis de ceux qui cherchoient à briser les fers que ce Traité avoit donnés à leur patrie.

En conséquence de cette fatale union des trois Couronnes, la plus grande partie des Suédois se trouva donc exposée à la plus terrible des oppressions, celle qui vient de l'étranger; & ce qui rendoit leur situation plus déplorable encore, un corps considérable de leurs concitoyens étoit intéressé à maintenir cette tyrannie. Cela produisoit deux effets également destructeurs. Ou ils étoient la proie de la rapacité des Gouverneurs Danois, dont les impositions étoient d'autant plus exorbitantes, qu'ils étoient sûrs de l'impunité; qui, non contents de saisir les biens de ce peuple infortuné, punissoient souvent, dans la personne de ces malheureux, leur impuissance de payer des taxes, imposées avec aussi peu de jugement que d'humanité : ou bien ils se déchiroient eux-mêmes par leurs dissentions domestiques. Si leurs Ty-

rans les laiſſoient reſpirer un inſtant, cet intervalle étoit rempli par les horreurs de la guerre civile. Ces malheureux, dévorés par la rage des partis, aigris par le fiel des rancunes & la violence des haines, étoient entraînés par le démon de la diſcorde dans des querelles éternelles, & faiſoient de nouveau couler des ruiſſeaux de ce ſang dont l'épée Danoiſe n'avoit été que trop trempée.

Peu après la mort de Marguerite, Engelbrecht & Eric Pake prennent les armes pour délivrer leur patrie de l'oppreſſion d'Eric, ſucceſſeur de cette Princeſſe. Enflammés de cet enthouſiaſme de liberté qui avoit jadis caractériſé leur nation, leurs efforts furent courageux & héroïques. Le Sénat refuſe de reconnoître le Prince, & le Gouvernement eſt mis dans les mains de Charles Knutſon, (qui veut dire *fils de Kanut*) grand-Maréchal de Suede. Sa naiſſance & ſon rang lui valurent ce qui étoit dû aux ſervices d'Engelbrecht & de Pake. Le meurtre du premier, & l'exécution du ſecond

qui avoit pris les armes pour venger la mort de ſon ami, furent les récompenſes qu'ils reçurent de Knutſon.

Alors les Suédois, comme s'ils avoient déja oublié ce qu'ils avoient ſouffert du gouvernement Danois, parurent avoir envie de rappeller Eric. Le peuple, dégoûté de la maniere ſévere dont le Maréchal exerçoit ſon pouvoir; la Nobleſſe, jalouſe de voir un égal au-deſſus d'elle, tous ſe réunirent pour faire échouer ſes projets ſur la couronne, qu'il ne prenoit pas la peine de cacher.

Eric venoit auſſi d'être dépoſé en Danemarck & en Norwege. Ils s'unirent à ces deux Royaumes pour élire Chriſtophe de Baviere, qui prit cette triple couronne aux mêmes termes que Marguerite & Eric. Peu inſtruit par l'exemple de ſon prédéceſſeur, Chriſtophe marcha ſur ſes traces; & il auroit eu le même ſort, ſi la mort, en prévenant ſa tyrannie, n'avoit épargné à la Suede tout le ſang qu'une autre révolution lui auroit néceſſairement coûté.

Nous les voyons alors retourner à ce même homme qu'ils avoient jugé, si peu de temps auparavant, indigne de la couronne. Charles Knutson est élu Roi par une grande majorité : mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité. Les intrigues des Prélats & des autres partisans du Danemarck, quelques actes tyranniques que la violence de son caractere lui firent commettre, produisent bientôt une révolte générale de ses sujets. Elle est suivie de sa déposition, du renouvellement du Traité de Calmar, & de l'élection de Christiern I.

Il seroit difficile de décider ce qui étoit le plus extraordinaire, ou la légéreté des Suédois en changeant si souvent de maîtres, ou leur retour à une union, dont une dure expérience leur avoit appris qu'ils ne devoient attendre que la plus accablante oppression. Aussi Christiern leur fournit-il promptement des raisons de pleurer leur folie, & nous voyons bientôt après Knutson assis de nouveau sur le trône; mais ce n'étoit que pour en être précipité

auſſi vîte qu'il y étoit monté. On le força de jurer de n'aſpirer jamais à la couronne, de la refuſer même dans le cas où elle lui ſeroit offerte. Cependant Charles recouvre le ſceptre pour la troiſieme fois; & ſa mort, qui arriva bientôt après, lui évita probablement la mortification de le voir encore une fois arracher de ſes mains.

La conduite de ce Prince fut ſans doute plus extraordinaire encore que celle de ſes prédéceſſeurs, & eſt une preuve frappante de l'eſprit d'anarchie qui dominoit dans la nation. Si les Monarques qui le précéderent, ſuivirent un ſyſtême arbitraire, s'ils extorquerent des taxes de leurs ſujets avec une rapacité cruelle, au moins leur pouvoir étoit-il fondé ſur une baſe aſſez ſolide, & leur autorité généralement reconnue. Mais que Charles ait ſuivi les mêmes maximes, qu'il ait été coupable des mêmes oppreſſions, lui qui n'avoit reçu la couronne de ſes concitoyens que pour les délivrer d'un tyran; lui dont l'autorité avoit toujours été diſputée par un

grand nombre de ses sujets; qui avoit continuellement sur les bras toutes les forces du Danemarck, dont les Princes réclamoient à sa couronne un droit soutenu par un parti dans l'Etat; que Charles, dis-je, au-lieu de se concilier l'affection de ses peuples, ait agi aussi tyranniquement que ses prédécesseurs, il faudroit l'attribuer à démence, si l'on ne voyoit que l'esprit d'anarchie s'étoit emparé de toutes les têtes. Là où l'amour de la constitution est éteint parmi les sujets, doit-on s'attendre que le Souverain respecte leurs droits?

Depuis le temps où Charles fut mis à la tête des troupes lévées par Engelbrecht, jusqu'à sa mort, qui forme un espace de trente-six années, la Suede nous offre le tableau le plus effrayant & le plus terrible. Il est aisé d'en juger par la courte analyse que j'ai tracée de l'Histoire de cette période; période qui fournit sept révolutions completes, indépendantes d'une quantité de révoltes dont le feu fut éteint avant qu'il eût assez de forces pour pro-

duire un grand incendie; période, pendant laquelle, sans-cesse déchirés par une succession d'injures, de massacres, & de tous les outrages que la rage des factions, abandonnée à elle-même, ne manque jamais de produire, les esprits parurent exaltés à un degré de fureur qui touchoit à la frénésie. Enfin, tant inconcevable étoit alors l'inconséquence de la conduite des Suédois, tant barbare étoit leur absurdité, tant étoit dépourvue d'aucun but apparent leur destruction mutuelle, que, dans ces jours de superstition, un spectateur indifférent auroit été tenté de croire que quelque démon attaché à la ruine de ce Royaume, s'étoit emparé de ses habitants.

Tels furent les fruits du Traité de Calmar.

Il seroit inutile de s'arrêter plus long-temps sur des scenes si désagréables. Il suffit d'observer, qu'excepté quelques courts intervalles, ces convulsions agiterent continuellement la Suede, jusqu'à ce qu'enfin l'horrible massacre de la Noblesse à Stockholm, sous Christiern se-

cond, vint combler la mesure des malheurs de cette contrée. Cette catastrophe étoit une fin digne des événements qui l'avoient préparée, & le dernier trait qui manquoit à cet horrible & désolant tableau.

Cependant, comme aux maux extrêmes il faut de grands remedes, cette atrocité de l'infame Néron du Nord produisit de bons effets, & prépara la célebre révolution qui plaça bientôt après Gustave Vasa sur le trône. Mais avant de passer à ce mémorable événement, il ne sera pas peut-être hors de propos de faire quelques remarques sur les changements que le Traité de Calmar dut produire dans le Gouvernement & les mœurs des Suédois.

Gouvernement, Mœurs & Coutumes.

L'Etat ne pouvoit guere s'améliorer dans un temps d'une anarchie universelle, de dissentions violentes, de guerres sanglantes au-dehors. L'inquiétude de caractere, la légéreté de disposition, si connue dans cette nation, dûrent au contraire

augmenter en proportion de l'instabilité du Gouvernement. Avant l'union des trois Couronnes, les vices d'un Gouvernement électif étoient du moins presque corrigés par la préférence que les Suédois donnoient à la postérité de leurs anciens Rois. Si la succession étoit quelquefois disputée, c'étoit toujours par des branches différentes de la Maison Royale ; & cet usage, ôtant aux Nobles toute espérance à la couronne, prévenoit leurs querelles. Le préjugé de la nation se fixa même à la descendance directe. A la mort du pere, le fils étoit généralement sûr de lui succéder, à moins qu'il n'eût donné d'avance des sujets de dégoût aux Membres de l'élection. Par-là, les Monarques Suédois sembloient avoir un double titre à la couronne ; l'un, en vertu de leur élection ; l'autre, par leur naissance. Il est vrai que, dans un Etat électif, le dernier n'étoit ni ne pouvoit leur être garanti par la constitution : mais il étoit fondé sur l'usage & la prédilection du peuple pour la famille Royale ; & cela revenoit au

même. Cette coutume coupoit racine à ces divisions qui manquent rarement de suivre la mort des Princes électifs. Elle donnoit aux Souverains Suédois un degré de sécurité qu'ils n'auroient pu avoir, si leurs sujets ne les avoient regardés que comme les créatures de leur choix, & diminuoit sans doute beaucoup l'instabilité de cet Etat.

Mais lors du Traité de Calmar, l'ancienne Famille Royale étoit éteinte. Loin donc d'avoir cette même prédilection pour des Princes qui devenoient leurs Souverains, en vertu de ce Traité, il étoit naturel que les Suédois tirassent de l'ancienne inimitié nationale, une sorte d'antipathie contre eux. Ces Princes perdoient donc ce qui avoit été le principal appui de l'autorité de leurs prédécesseurs, & cette aversion de leurs nouveaux sujets devoit augmenter encore leur inquiéte disposition, qu'il avoit toujours été si difficile de gouverner. Aussi voyons-nous, qu'excepté Marguerite, dont les talents supérieurs lui conserverent le sceptre jusqu'à sa

mort, & Christophe, dont le trépas prévint la chûte, aucun des Princes Danois, qui succéderent au trône de Suede, ne put s'y maintenir, quelque puissamment soutenu qu'il fût par les forces réunies du Danemarck & de la Norwege.

Charles Knutson lui-même, tout Suédois qu'il étoit, n'ayant point d'autre droit à la couronne que celui de son élection, ne parut être que le jouet de ses sujets, qui le déposerent & rétablirent tant de fois.

Si le Traité de Calmar, en jettant l'Etat dans la confusion & l'anarchie, augmenta la turbulence naturelle des Suédois; s'il fit revivre parmi eux ces mœurs barbares, qui avoient commencé à s'adoucir sous Magnus Ladulas & ses successeurs immédiats : ce systême malheureux enfanta d'autres conséquences encore plus fatales à la liberté. La question ne fut plus comment la nation seroit gouvernée; mais qui la gouverneroit? Un Danois, ou un Suédois? Un Roi choisi suivant les termes du Traité? Ce fut-là le grand point,

point, à qui tout autre parut céder. L'amour de la liberté se changea en esprit de parti : le magnanime enthousiasme de l'un, fut enseveli dans la violence & la fureur de l'autre ; l'attachement à la constitution, perdu dans le dévouement aux individus. On combattoit pour des Tyrans. Chaque faction étoit opprimée par celui dont elle avoit soutenu la cause aux dépens de son sang. Mais tel étoit l'aveuglement, que tout sentiment cédoit au plaisir infructueux d'atterrer son adversaire.

Politique, Loix, Sciences, Arts & Commerce.

Pendant un espace de cent cinquante années que nous voyons le pouvoir des Princes Suédois aller toujours en augmentant, ils ne prirent aucunes mesures qui pussent contribuer au bonheur de la société ; aucune amélioration au-dedans, point de réglement pour faciliter l'administration de la justice, pour établir le bon ordre, assurer aux

individus la sûreté de leurs personnes, & la jouissance de leurs biens. Nous ne voyons employer aucuns des moyens qui tendent à éclairer le peuple, ou à adoucir ses mœurs ; aucune connoissance des Lettres ; une ignorance absolue des Sciences & des Arts, & peu ou point de tentatives pour introduire le commerce. Ainsi, sans avoir fait un seul pas vers l'ordre & l'établissement de la tranquillité publique, les Suédois se trouverent privés en même-temps & de leur liberté & du peu d'avantages qui sont le produit du pouvoir absolu.

Telle étoit leur condition, vers le milieu du seizieme siecle, & telles furent les causes qui les laisserent alors si loin derriere presque toutes les nations d'Europe, quant à la politique & à la civilisation des mœurs.





HISTOIRE

DE LA

DERNIERE RÉVOLUTION

DE SUEDE.

SECONDE PARTIE.

Analyse de l'Histoire de Suede depuis la Révolution opérée par Gustave Vasa en 1520, *jusqu'à la mort de Charles XII en* 1718.

JAMAIS époque ne fut plus favorable à l'établissement d'une Monarchie absolue, que celle où Gustave Vasa monta sur le trône. Pendant

ces conteſtations ſanglantes qui, ſi long-temps, diviſerent les Nobles, accablerent le Peuple, & déſolerent le Royaume, l'ancienne forme de Gouvernement n'avoit exiſté qu'en idée ; le Peuple avoit perdu de vue la liberté. Plus d'un ſiecle de maſſacres & d'anarchie avoit changé les idées, étouffé l'amour de l'indépendance, avili la Nation. En proie à la fureur des partis, livré aveuglément aux Chefs des factions qui déchiroient l'Etat, le Peuple avoit été dreſſé à la ſoumiſſion par le deſpotiſme de ceux qui dirigeoient les affaires publiques. Si ſon ſort avoit été ſuſpendu, ce fut faute de s'accorder ſur le choix d'un Maître. Les Chefs momentanés de l'Etat agiſſoient avec une autorité purement arbitraire : mais leur nombre même empêchoit leurs ſuccès, & c'étoit à leur rivalité que la conſtitution devoit ſon fantôme d'exiſtence. Quand Guſtave parut, ce reſte d'obſtacle n'exiſtoit plus. A la premiere nouvelle de ſon inſurrection, Chriſtiern donna ordre aux Officiers Danois qui étoient en Sue-

de, de mettre à mort indiſtinctement tous les Gentilshommes Suédois qui tomberoient en leur pouvoir, amis ou ennemis. Cette horrible exécution avoit été précédée par le maſſacre de la principale Nobleſſe à Stockholm. Le Danois n'imaginoit guere que les meſures qu'il croyoit devoir lui aſſurer le trône de Suede, ne ſerviroient en effet qu'à préparer les voies aux ſuccès de ſon ennemi. Elles laiſſerent Guſtave ſans rival à la couronne, & le Peuple ſans chefs pour les factions. Elles donnoient donc au Prince la poſſeſſion tranquille du Royaume, & à la Nation cette unanimité, qui ſeule pouvoit la mettre en état de ſecouer le joug Danois. Ainſi l'action la plus atroce qui ait jamais flétri la vie d'un Prince, produiſit les plus heureuſes conſéquences pour les victimes mêmes que le Tyran avoit dévouées à la deſtruction.

Mais quand Guſtave fut une fois ſur le trône, quelle foule de raiſons pour les Suédois, d'adorer leur nouveau Souverain ! C'étoit leur libérateur & leur Ange tutélaire : au

moment où ils fuccomboient fous le poids d'un joug étranger, où leur mifere étoit trop déplorable pour leur permettre même l'efpoir du foulagement, c'étoit lui qui avoit brifé ce joug deftructeur; qui, par la fageffe & la douceur de fon gouvernement, avoit fu prévenir ces diffentions civiles qui avoient tant de fois déchiré l'État; enfin, c'étoit à lui qu'ils devoient l'indépendance, la tranquillité & la paix. Un Peuple reconnoiffant auroit regardé une foumiffion fans réferve à un tel Prince, comme un jufte retour pour les fervices ineftimables qu'il en avoit reçus. Une telle obéiffance, quelque répugnante qu'elle fût aux principes de fa conftitution, auroit paru une vertu : on l'eût prife pour l'offrande de fa gratitude, qui ne favoit comment s'acquitter autrement. Combien plus puiffants encore devoient être ces motifs, pour un Peuple tellement préparé à l'efclavage ! Doit-on donc s'étonner de la complaifance des Suédois pour un Prince, qui fe faifoit autant chérir fur le trône par fes qualités

& ses manieres séduisantes, qu'il s'étoit fait admirer par le courage & les talents qui l'y avoient placé ?

Les affaires du dehors ne laissoient pas à Gustave moins de liberté pour suivre ses projets. Christiern avoit été chassé du trône de Danemarck; mais il vivoit encore, & avoit nombre de partisans. Fréderic son successeur évitoit donc de se faire un nouvel ennemi, tandis qu'un ancien étoit encore à craindre. Aussi suivit-il une conduite toute différente de celle de ses prédécesseurs. Depuis le Traité de Calmar, les Monarques Danois avoient constamment réclamé la couronne de Suede; prétention nécessairement injuste, puisqu'elle n'étoit fondée que sur un Traité, auquel ils ne s'étoient conformés eux-mêmes en aucun article. Mais Fréderic, loin de chercher à faire valoir ce prétendu droit, mit tous ses soins à cultiver l'amitié de Gustave; & le Monarque Suédois trouva un allié dans une Puissance, qui, pendant plus d'un siecle, s'étoit montrée la plus implacable ennemie de son

pays. Une multitude de circonſtances concouroient donc à donner à Guſtave un degré de pouvoir, dont aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit joui. Pour ſentir combien ſolide étoit la baſe de ce pouvoir, il ſuffit de remarquer l'étonnant changement qu'il opéra dans la Religion de ſes ſujets.

Les Prélats Suédois n'avoient pas peu contribué ſans doute par leurs richeſſes, leur fierté & leur ambition, à plonger leur patrie dans l'état déplorable d'où Guſtave avoit ſu la tirer. Il étoit donc auſſi eſſentiel que difficile, de diminuer les biens & de reſtreindre le pouvoir de ces Prêtres hautains. Juſqu'alors la plus légere atteinte aux droits du Clergé, avoit ſouvent coûté la couronne aux Monarques Suédois. Ainſi donc attaquer la Religion elle-même pour humilier ſes Miniſtres, extirper les cérémonies de l'Egliſe Romaine chez un Peuple auſſi ſuperſtitieux que les Suédois, étoit, il eſt vrai, une entrepriſe qui pouvoit flatter le génie audacieux de Guſtave, mais demandoit en même-temps un Prince

qui eût tous ſes talents, & qui fût auſſi ſûr de l'amour de ſes ſujets.

Il réuſſit ; la réforme fut entiere. Ces hommes ſi long-temps rivaux de leurs Souverains, qui avoient fait la loi à la Couronne, qui ſouffloient la diſcorde au-lieu de prêcher la paix, dont l'inſatiable ambition dévoroit les richeſſes avec la même avidité qu'ils avoient acquis leur pouvoir, furent enfin repouſſés dans leur ſphere, & forcés de s'occuper du devoir, long-temps négligé, de leur miniſtere.

Quelque ſalutaires que fuſſent les conſéquences de cette entrepriſe, elle n'étoit pas moins dangereuſe pour un Roi électif, & à peine affermi ſur le trône. Un Prince moins entreprenant eût ſans doute cru plus prudent de faire ſa cour au Clergé, & de mettre ce Corps dans ſes intérêts, pour aſſurer davantage ſon autorité ſur le reſte de ſes ſujets.

Mais Guſtave dédaignoit ces moyens. La plus forte oppoſition à ſa glorieuſe entrepriſe, étoit venue de la part des Evêques. Il ne vou-

loit pas dissimuler avec des hommes qui avoient encouru sa plus vive indignation. Il prévoyoit d'ailleurs que tant que les Prélats jouiroient du pouvoir temporel qu'ils avoient usurpé, la tranquillité publique ne pouvoit avoir une durée certaine, ni l'autorité royale une base solide. Ainsi, pour affoiblir un pouvoir dont on avoit si souvent abusé, il jugea nécessaire de l'attaquer dans son principe.

Gustave, à son avénement au trône, trouva tous les revenus publics épuisés. L'état déplorable d'un pays dont tous les habitants, excepté le Clergé, avoient été long-temps exposés à l'inhumaine rapacité de traitants étrangers, sous les ordres d'un Tyran insatiable, ne laissoit à ce Prince que très-peu de ressources pour rétablir les finances du Royaume. Il crut ne pouvoir mieux remplir cet objet, qu'en y employant les richesses immenses & superflues du Clergé. C'étoit risquer beaucoup, sans doute, de hasarder une pareille entreprise. Se plonger dans de nouveaux troubles à l'instant qu'il com-

mençoit à jouir du fruit de ses succès, pouvoit convenir à son caractere guerrier, mais sembloit ne pas répondre à la sagesse ordinaire de sa politique. Ce Prince avoit sans doute de puissants motifs, & c'étoit probablement le dessein qu'il méditoit de rendre la couronne héréditaire dans sa famille. Les mesures qu'il prit pour combattre tous les obstacles qu'il avoit à surmonter, furent calculées avec une prudence qui démontre qu'il projettoit avec autant de sang froid, qu'il exécutoit avec feu & vigueur. Il réussit en tout. Les Suédois abandonnerent, en faveur de sa descendance, jusqu'au droit d'élire leur Souverain, & s'ôterent par-là la possibilité de stipuler avec son successeur, des conditions qui auroient pu ramener la constitution à ses premiers principes.

Telle fut pourtant la modération, la justice & la sagesse de Gustave, & tel avoit été l'état affreux de ce Royaume avant son regne, que les Suédois, loin de concevoir qu'ils eussent perdu quelque chose aux

changements opérés par ce Prince, dûrent au contraire regarder toute altération comme un avantage. Ils ne prévoyoient guere tout ce que leur patrie souffriroit un jour du despotisme de Charles XI & de Charles XII. Au-lieu des horreurs des guerres civiles & de la tyrannie d'un joug étranger, ils virent l'indépendance du Royaume recouvrée, la paix & l'ordre rétablis, la justice exactement administrée, le commerce protégé, les Arts & les Sciences encouragés; ils virent tous ces avantages, & ne jetterent pas plus loin leurs regards.

Il seroit injuste de dire que Gustave changea le gouvernement, ou qu'il détruisit la liberté de ses concitoyens. La vérité est que lorsqu'il monta sur le trône, ils jouissoient aussi peu de l'un, qu'ils étoient ignorants, & peut-être incapables de l'autre. Il est très-possible qu'un peuple ait des maîtres momentanés, & qu'il soit en même-temps sans gouvernement. C'avoit été depuis long-temps le cas de la Suede, où les formes mêmes de la constitution avoient été

négligées, son esprit éteint, les loix sans exécution, & l'épée rendue le seul arbitre de chaque querelle. Un peuple, dans une telle situation, devoit tôt ou tard tomber sous un pouvoir absolu. Si l'on considere combien Gustave leur rendit ce pouvoir agréable, il ne paroîtra pas extraordinaire qu'ils soient parvenus par degrés, depuis son regne, à l'état d'esclavage où nous les verrons réduits sous Charles XII.

On doit pourtant observer que Gustave n'accomplit pas tous ses projets sans opposition; mais comme elle étoit produite par l'esprit de superstition & non de liberté, elle n'attaqua que ceux de ses plans qui avoient rapport à la Religion. Une chose très-remarquable est que ceux de ses sujets qui s'opposerent le plus fortement à ses innovations, furent ces mêmes Dalécarliens, ses premiers & ses plus grands partisans, les compagnons de ses travaux & de ses victoires. Le caractere de ce peuple a quelque chose de si distinctif, qu'il ne paroîtra peut-être pas hors de propos de s'y arrê-

ter un inſtant, avant de quitter le regne de Guſtave.

Les Dalécarliens habitent la partie de la Suede la plus ſtérile & la plus montagneuſe. Des neiges éternelles couvrent le ſommet de leurs montagnes, & des hyvers longs & affreux blanchiſſent leurs vallées mêmes pendant les trois quarts de l'année. Ce climat barbare, loin de fournir aucune des choſes utiles à la vie, ne produit pas même ce que les peuples les plus ſeptentrionaux eſtiment le néceſſaire. L'écorce de certains arbres leur tient lieu du bled qu'ils n'ont pas, & un morceau de ce pain fait toute leur nourriture. Chaque Dalécarlien fait pour lui-même, ce qui occupe ailleurs les différents métiers. Il façonne à ſa rude maniere tout ce qui ſert à le couvrir, & la groſſiéreté de ſes vêtements répond à la pauvreté de ſa Diete.

L'ignorance abſolue de ces arts qui fourniſſent aux commodités de la vie, l'ingratitude d'un ſol qui leur défend l'agriculture, confinent preſque tout ce peuple aux pénibles

travaux des mines. Endurcis par-là dès leur enfance aux fatigues & au travail, les Dalécarliens forment peut-être en Suede la race d'hommes la plus forte & la plus robuſte.

S'ils ignorent les raffinements des ſociétés policées qui habitent de plus agréables climats, ils en ignorent auſſi les vices. Ils ont encore la premiere ſimplicité de leurs mœurs : humbles, mais braves, ils ſupportent les travaux, mais non pas l'oppreſſion : ſoumis, quand la ſoumiſſion leur paroît un devoir; intraitables, s'ils croyent l'autorité uſurpation : généreux & romaneſques dans leurs notions naturelles d'honneur : échauffés de cet eſprit entreprenant, qui accompagne communément un grand courage, on les vit ſans ceſſe redreſſer des griefs, par leſquels ils n'étoient eux-mêmes que peu ou point léſés. En ſûreté dans leurs montagnes, on les laiſſoit jouir tranquillement de leurs ruſtiques coutumes. Hors de la portée de la tyrannie, ils ne ſubirent pas le joug qui accabla pluſieurs fois les autres habitants de la Suede.

Mais quand ces derniers n'avoient pas la fermeté de s'oppofer à leurs tyrans, les Dalécarliens s'en chargerent pour eux. C'eft ainfi qu'on les vit fe précipiter, comme un torrent, de leurs rochers, & du fond de leurs forêts, fuivre l'étendard d'un Engelbreckt, verfer leur fang pour la défenfe d'un Sture, & conquérir fous la banniere de Guftave : telles étoient les vertus de ce peuple.

Mais ces vertus ont un inconvénient inévitable & terrible. Tout ce que la fimplicité produit de crédulité, & l'ignorance de fuperftition, fe trouvoit chez ce peuple. Ainfi donc des difpofitions qui pouvoient être dirigées vers le meilleur but poffible, étoient fouvent, entre les mains d'hommes artificieux, les inftruments des plus mauvais deffeins; auffi les Dalécarliens paroiffent-ils la plus turbulente partie de la Nation. Trompés d'un côté par un impofteur qui fe difoit fils du dernier Adminiftrateur, entraînés de l'autre par des Prêtres féditieux, ils ne fe révolterent pas moins de fix fois contre Guftave.

Trois des conditions que les Dalécarliens proposerent à ce Prince dans la derniere insurrection, donneront une juste idée de leur esprit d'indépendance, de leur superstition, & de leur simplicité.

Ils demandoient qu'il ne passât jamais les limites de leur Province, sans leur donner des otages pour la sûreté de leurs privileges; que tout individu qui mangeroit de la viande un jour de jeûne, fût brûlé; & que le Roi & les Courtisans reprissent l'ancien habit Suédois, & ne portassent plus dorénavant aucun habit ou mode de l'étranger. Le dernier article fut celui sur lequel ils insisterent le plus.

Gustave traita ce peuple vertueux, mais simple & crédule, avec toute la tendresse que lui permettoient la tranquillité de son Royaume & la sûreté de sa couronne; de sorte que vers la fin de son regne, il les avoit autant réconciliés avec ses mesures, que le reste de ses fideles sujets.

Lors donc qu'Eric monta sur le trône de son pere, il se trouva Sou-

verain d'un peuple uni & ſatisfait. Jamais Prince n'étoit parvenu à la couronne dans des circonſtances auſſi favorables. Il étoit le premier qui la reçût du droit de ſa naiſſance. Un Prince long-temps adoré, lui laiſſoit en héritage, non-ſeulement la ſoumiſſion, mais l'amour de ſes ſujets. Dégoûtés des factions, la mémoire encore remplie des horreurs des guerres civiles, ils ne reſpiroient que tranquillité & ſoumiſſion; ils ne ſongeoient qu'à jouir des douceurs des arts paiſibles, que Guſtave, ce patron des ſciences & du commerce, leur avoit appris à cultiver. Les Prélats, dépouillés par la réforme, n'avoient plus les moyens d'exciter des troubles; la Nobleſſe avoit perdu ſon eſprit d'inquiétude: l'ancienne avoit été détruite par le maſſacre de Stockholm ou par les guerres civiles; & la nouvelle race qui la remplaçoit, élevée dans de nouvelles idées, avoit des préjugés conformes aux circonſtances. Les Rois de Danemarck avoient vu anéantir toutes leurs prétentions à cette couronne. Il ſembloit que la

tranquillité de la Suede fût enfin établie sur une base solide ; & si la liberté publique étoit éteinte, au moins devoit-on espérer que, délivrée de troubles & d'anarchie, la Suede s'endormiroit tranquillement dans les bras du despotisme.

Il en fut pourtant tout autrement. Dans ce pays destiné aux révolutions, un instant produit une nouvelle commotion. Eric dégoûta les Nobles par les premiers actes de son autorité. Ce Prince malheureux n'étoit pas sans bonnes qualités; mais le dérangement de son cerveau lui fit souvent commettre des actions également injustes & cruelles. On est surpris de voir avec quelle bassesse ces Suédois, jadis si fiers, souffrirent long-temps les violences frénétiques d'un homme en démence (1). Ces violences, qui, dans les

(1) Deux traits suffiront pour en convaincre. Nicolas Sture, de la famille du dernier Administrateur, avoit été long-temps l'objet de la jalousie & des mauvais traitements d'Eric, quoiqu'il ne l'eût jamais offensé. Le Roi alla jusqu'au point de le poignarder de sa

intervalles de raiſon, frappoient d'horreur Eric lui-même, étoient ſûres d'obtenir la ſanction des Etats, dont les décrets ne manquoient jamais de juſtifier ſa conduite.

Cependant les Ducs Jean & Charles, ſes freres, n'étoient pas ſi patients. Le premier avoit été condamné à mort par Eric, & n'avoit èchappé qu'avec peine. Les deux Princes étoient donc convaincus qu'il n'étoit point pour eux de ſûreté, tant qu'Eric ſeroit ſur le trône. Ils réſolurent de l'en précipiter. Les Suédois ſe virent encore une fois plongés dans une guerre civile; mais elle ne fut pas de longue durée. La cauſe des Ducs étoit épouſée par le peuple. Eric fut bientôt abandonné, détrôné, empriſonné,

propre main. Sture ôta le poignard de ſon ſein, le baiſa, & le préſenta à Eric, qui, malgré cela, le fit achever par ſes gardes. Dans une autre circonſtance, il fit maſſacrer enſemble vingt-ſix Nobles, ſur des ſoupçons ſans vraiſemblance; & le Sénat eut la baſſeſſe de condamner après leur mort, des hommes qu'il n'auroit pas trouvé matiere à appeller en procès de leur vivant.

& Jean se saisit d'un sceptre arraché des mains de son frere.

Jean succéda à tous les avantages dont Eric avoit joui. La paix étoit rétablie ; la source des désordres tarie. La patience de la Nation pendant le dernier regne, montroit assez qu'il n'existoit plus dans le peuple ni amour de liberté, ni esprit de faction. Il sembloit qu'il fût impossible d'exciter de nouveaux troubles. Il n'étoit peut-être qu'un seul point, par lequel on y pût réussir ; & Jean sut bientôt le trouver, comme si son but eût été de plonger ses sujets dans la confusion : c'étoit d'attaquer la Religion, dont l'établissement avoit coûté tant de peines à son pere.

Jean avoit épousé Catherine, fille de Sigismond, Roi de Pologne. Cette Princesse, de la Communion Romaine, zélée pour sa croyance, employa l'influence qu'elle avoit sur l'esprit de son époux, à le convertir, & à rétablir sa doctrine dans le Royaume. Il paroît qu'elle réussit dans le premier point ; mais quant au second, ses efforts ne servirent qu'à

plonger l'Etat dans la confuſion, & finirent par priver ſon fils de la couronne.

Le Duc Charles prévit les conſéquences du ſyſtême dans lequel l'aveugle zele de Catherine avoit jetté ſon frere. Depuis la révolution, les Suédois avoient l'Egliſe de Rome en horreur. Charles ne pouvoit donc que ſe rendre agréable au peuple, en s'oppoſant aux meſures de ſon frere, pour le rétabliſſement de cette croyance. Auſſi montra-t-il la plus vigoureuſe oppoſition aux tentatives de Jean, & jetta par-là les fondements de ſa future élévation au trône.

Sigiſmond venoit de ſuccéder à Jean. Ce Prince, ſous la tutelle de ſa mere, avoit ſucé ſes principes & ſon enthouſiaſme religieux. Quelque temps avant la mort de ſon pere, il avoit été élu Roi de Pologne. Sûr, à tout événement, d'une couronne, il ſe flatta d'établir par la force, ce que ſon pere avoit en vain tenté d'accomplir par adreſſe. Cependant ſes efforts furent auſſi infructueux. Les Suédois n'étoient

pas d'humeur à ſacrifier la liberté religieuſe dans laquelle ils trouvoient tant de douceurs, & Charles s'oppoſa à ſon neveu avec cette même vigueur & ce même ſuccès qui avoient fait échouer les deſſeins de ſon frere.

Charles, qui avoit l'œil ſur la couronne, ſentit que la conduite de Sigiſmond la mettroit infailliblement en ſon pouvoir : mais les circonſtances exigeoient de lui une conduite délicate & adroite. Le parti Catholique en Suede, quoique diminué, n'étoit pas encore éteint. Sigiſmond y conſervoit grand nombre de partiſans; & ce qui le rendoit plus formidable, il pouvoit à volonté introduire dans le cœur du Royaume une armée de Polonois. Il eſt vrai que la réſidence de Sigiſmond en Pologne donnoit à Charles de grands avantages, dont ce Prince adroit ne manquoit pas de tirer parti. Par-là il étoit à portée de faire ſa cour aux Etats, & de flatter l'orgueil du Sénat. Les premiers le regardoient comme le défenſeur de la Religion Proteſtante; & il ſut gagner l'au-

tre, en s'engageant à ne rien entreprendre, ſans auparavant l'avoir conſulté & avoir obtenu ſon conſentement.

D'un autre côté, Sigiſmond, pour détruire les projets de ſon oncle, employa contre lui les mêmes armes. Il chercha à jetter la diſſention entre le Sénat & le Duc. Les Etats avoient nommé ce dernier, *Régent du Royaume*. Le dépouiller de ce pouvoir pour en revêtir le Sénat, étoit ſans doute un moyen ſûr de les brouiller, & de gagner les Sénateurs. Sigiſmond prit ce parti, quelque dangereux qu'il fût, comme le ſeul moyen de barrer avec ſuccès les intrigues de ſon oncle.

Jamais circonſtance ne fut plus favorable aux Suédois, pour rentrer dans leurs anciens droits. Les Etats & le Sénat, qui s'étoient vus réduits à n'être plus que l'écho de la volonté du Souverain, ſe trouvoient tout d'un coup arbitres entre deux rivaux, maîtres de faire pencher la balance pour celui qu'ils choiſiroient, & à portée de lui faire acheter la ſûreté de ſon trône, des conceſſions

cessions qu'ils voudroient éxiger. Mais on ne voit pas qu'ils sussent profiter de cet instant heureux pour ressaisir leur liberté.

Le Sénat aimoit trop son autorité; les Etats étoient trop jaloux du Sénat, pour permettre l'union nécessaire pour un pareil effet. Aussi, quand Sigismond fut détrôné, & que la couronne passa enfin sur la tête de Charles, les Suédois, qui avoient le droit incontestable d'imposer leurs conditions à un Prince placé sur le trône par leur libre choix, ne prirent aucune des mesures efficaces que leur permettoit l'occasion contre les empiétements de l'autorité royale.

Cependant Charles, accoutumé dès long-temps à faire de l'esprit de la Nation la regle de sa conduite, plus jaloux peut-être d'assurer la couronne à son fils, que d'étendre pour soi le pouvoir royal au-delà des limites qu'il avoit tâché lui-même de lui prescrire sous le regne de son prédécesseur, gouverna de maniere à laisser à ses sujets une plus grande portion de liberté, qu'ils

n'avoient eu la prudence de s'en réserver à eux-mêmes.

Cela entretint dans le Sénat ce goût d'autorité, que la principale administration des affaires, pendant l'absence du dernier Roi, avoit dû leur inspirer. Cette tournure corrigeoit en quelque sorte la négligence de prendre des mesures contre le futur despotisme de leurs Souverains, & les rendoit moins disposés à s'y soumettre.

Le caractere noble & généreux de Gustave-Adolphe, fils de Charles IX, assura à ses sujets la jouissance entiere de tous les privileges qu'ils possédoient lors de son avénement à la couronne. Le défenseur des libertés de l'Allemagne auroit-il pu établir chez lui le despotisme? Cet excellent Prince, qui unit toutes les vertus sociales aux qualités brillantes qui font le Héros; dont la passion pour la gloire, quelque grande qu'elle fût, ne surpassoit pas sa piété; dont le jugement égaloit le courage, quand par tous deux il surpassoit autant les autres hommes, qu'il étoit au-

dessus d'eux par son rang; ce Prince, dis-je, qui ne desiroit régner que dans le cœur de son peuple, satisfait du pouvoir qu'il tiroit de leur amour, ne fronda jamais le retour de cet esprit de liberté, qui, avant la déposition de Sigismond, avoit commencé à se montrer.

Mais la guerre de trente ans, qui fut la suite de l'invasion de Gustave dans l'Empire, ne servit pas peu à étouffer cet esprit. La passion pour la gloire militaire, qui enflammoit le maître, s'empara de la Nation. Tous les Nobles voulurent partager la gloire & les dangers d'un Général tel que Gustave-Adolphe, & très-peu resterent spectateurs oisifs de ses exploits. Une telle passion n'étoit guere favorable à la liberté, sur-tout quand le Monarque lui-même se trouvoit à la tête de ses troupes. La subordination & la discipline militaires font aisément perdre de vue les droits du citoyen. Le despotisme, qui doit nécessairement régner dans une armée, accoutume le soldat à payer aux personnes ce que les hommes

libres ne croyent devoir qu'aux loix. L'habitude de ſuivre aveuglément les ordres du Général, mene aiſément à accorder la même déférence au commandement du Souverain. Lui obéir à un titre & non à l'autre, eſt une diſtinction peut-être trop ſubtile pour un ſoldat. Il eſt donc facile d'imaginer quels effets une guerre ſi longue, commencée par Guſtave, & continuée par ſon ſucceſſeur, dut produire ſur des hommes qui y avoient paſſé la plus grande partie de leur vie.

D'ailleurs, la Nation entiere étonnée, enchantée des ſuccès qui couronnoient ce Prince, fiere d'avoir tout-à-coup percé ſon obſcurité pour occuper le rang le plus diſtingué aux yeux de l'Europe, étoit enivrée de ſa proſpérité. Eblouie par l'éclat de tant de victoires, elle ne ſongea pas à l'avantage plus ſolide d'établir ſa conſtitution ſur le pied où la mort d'Adolphe, & l'enfance de ſon fils, lui offrirent l'occaſion de la mettre.

Oxenſtierna, il eſt vrai, préſenta à la Diete un projet de gouverne-

ment attribué à Gustave, qui fut approuvé, reçu & ratifié par les Etats. Mais depuis l'époque de l'importance que le Sénat avoit acquise en se trouvant arbitre entre Sigismond & Charles, ce n'étoit plus pour la liberté que les Grands faisoient des efforts. Leur objet unique étoit d'établir un pouvoir aristocratique, autant aux dépens de l'autorité royale que des droits des Etats.

Si Gustave avoit assez vécu pour exécuter lui-même ce projet de gouvernement, il l'auroit probablement consolidé de maniere à plier l'esprit aristocratique des Nobles, en resserrant le pouvoir du Sénat dans des bornes qui l'eussent empêché de donner plus long-temps ombrage aux ordres inférieurs de l'Etat : mais lorsque ces réglements pour fixer des bornes au pouvoir du Sénat, étoient digérés par ceux mêmes qui devoient jouir de ce pouvoir, pouvoit-on s'attendre qu'ils adoptassent la même conduite ? Un article de cette réforme montre assez que l'objet de ceux qui l'avoient

ourdie, étoit plus de s'assurer à eux-mêmes l'autorité, que de procurer la liberté à leur patrie. Il portoit que les Etats ne pourroient proposer ou rédiger aucune loi, agiter aucune matiere, qui ne leur eût été communiquée par le Roi ou la Régence. C'étoit effectivement affranchir ceux qui avoient l'administration des affaires publiques, de la censure des Etats; & il faut remarquer que les auteurs de cet article devoient être Régents pendant une longue minorité.

Le pouvoir du Sénat ne produisoit point de mécontentement parmi les Nobles; c'étoit dans leur ordre que les Sénateurs étoient choisis. Mais les autres ordres ne le supportoient qu'avec impatience : c'est ce qui jetta le fondement de ces jalousies, de ces divisions entre la Noblesse d'un côté, les Paysans & les Bourgeois de l'autre, qui finirent par l'esclavage de tous, & mirent Christine en état de gouverner avec autant d'autorité, que le Monarque le plus absolu d'Europe.

L'ordre des Payſans étoit alors bien différent de ce qu'il avoit été jadis. Ce n'étoit plus le même peuple. Si l'on en excepte les Dalécarliens, tout ſentiment de liberté étoit éteint parmi eux. Depuis le regne de Magnus Ladulas, chaque circonſtance avoit été calculée pour avilir l'eſprit humain, & étouffer tout ſentiment généreux. Auſſi nous voyons ſous Chriſtine les Payſans ſoumis, patients & laborieux. Nous les voyons avec toutes les qualités qu'un Prince abſolu peut deſirer dans ſes ſujets, mais aucunes de celles ſans leſquelles une Nation ne peut être libre, ni même deſirer de l'être.

Ainſi donc, lorſque la vaine & capricieuſe Chriſtine prit la fantaiſie d'abdiquer ſon trône, elle donna aux Grands, il eſt vrai, une belle occaſion d'exécuter leurs deſſeins. Mais ils ne réuſſirent point. Le peuple n'étoit plus propre à ſeconder de tels efforts; & quand il l'auroit été, auroit-il voulu ſoutenir des meſures dont le but, ſans lui procurer aucun avantage, étoit de

jetter toute l'autorité dans les mains d'un petit nombre de ceux qui la lui faisoient déja sentir avec tant d'insolence & d'orgueil ?

Charles-Gustave fut nommé à la succession, avant l'abdication de Christine. Ce coup mit fin à toutes les intrigues. Pendant la courte durée du regne de ce Prince, on ne voit aucun changement : même autorité dans le Monarque ; même obéissance de la part des sujets. Son objet parut plutôt d'imiter l'exemple de Gustave par la hardiesse de ses entreprises & la rapidité de ses conquêtes, que par l'extension de sa prérogative.

La mort de ce Prince, suivie d'une minorité de près de seize années, fut encore pour les Suédois une belle occasion de rentrer dans leurs droits. Mais si quelque chose peut prouver combien ils étoient incapables de liberté, c'est qu'ayant eu, depuis la mort de Gustave-Vasa, tant d'occasions de la rétablir, ils l'ayent toujours tentée & toujours inutilement.

Il est vrai qu'à la mort de Char-

les, les Etats montrerent quelque vigueur. Son teſtament avoit chargé le Duc Adolphe ſon frere, de la tutelle du jeune Roi. Les Etats prétendirent qu'une diſpoſition tellement liée au gouvernement, ne pouvoit être valide ſans leur approbation; & n'ayant point été conſultés, ils le dépouillerent de cet emploi.

Quand enſuite Charles XI prit les rênes du gouvernement, ils exigerent de lui un ferment, qui montre aſſez que s'ils ignoroient les moyens de preſcrire des limites à l'autorité royale, c'étoit pourtant leur vœu. Il étoit conçu de cette maniere:

„ Nous maintiendrons tous les
„ droits & prérogatives des Etats
„ & de leurs Membres; nous con-
„ ſerverons à tous nos ſujets leurs
„ droits, privileges & propriétés,
„ conformément aux loix du Royau-
„ me, ne deſirant rien tant que de
„ nous rendre auſſi agréables, qu'il
„ eſt en nous, à la nation. S'il de-
„ vient néceſſaire de faire des chan-
„ gements en ce qui concerne la
„ défenſe, la ſûreté, la proſpérité

„ ou les besoins du Royaume, nous
„ promettons de ne faire ou laisser
„ faire rien sans l'avis du Sénat, la
„ participation & la concurrence
„ des Etats ".

Qui eût jamais pu deviner que deux ans après une telle assurance, Charles IX deviendroit le Prince le plus absolu qui ait jamais occupé le trône de Suede ? Ses sujets eux-mêmes, par leurs dissentions, opérerent ce changement. La jalousie la plus vive s'étoit élevée entre les Nobles & les autres Ordres, sous le regne de Christine. Fomentée par cette Princesse, elle ne fit que s'envenimer davantage, & subsista dans toute sa force pendant la minorité de Charles.

La Régence avoit plongé l'Etat dans une guerre infructueuse, qui l'avoit épuisé. Quand donc le jeune Prince prit les rênes du gouvernement, il se vit forcé d'imposer des taxes, que la guerre avoit rendues nécessaires. Elles devinrent une source de querelles; & telle fut l'animosité, qu'il s'en fallut peu qu'on ne vît en Suede le même étonnant évé-

nement arrivé en Danemarck quelques années auparavant, lorsque le Clergé & les Bourgeois, par haine pour la Noblesse, résignerent au Roi tous leurs droits, afin de priver les Nobles des leurs.

Le principe de ces querelles étoit la prétention de la Noblesse au privilege d'être exempte des impôts. Tout le poids de ce fardeau tomboit donc sur les Bourgeois & les Paysans. Une distinction, qui exemptoit des charges de l'Etat ceux qui étoient le plus dans le cas de les supporter, étoit aussi odieuse qu'elle étoit injuste, sur-tout quand le poids en étoit devenu si pesant, que le reste de la nation n'y pouvoit plus suffire.

Suivant la constitution, un point décidé par trois des Ordres, excepté dans quelques cas particuliers, faisoit loi pour le quatrieme, & avoit force d'un acte des Etats, malgré les protestations de cet Ordre. Si trois vouloient donc être d'accord, il étoit en leur pouvoir de passer les actes les plus injurieux à l'intérêt de l'Ordre non-conformiste. Il

eſt vrai que toute propoſition, relative aux droits & aux privileges d'un Ordre en particulier, devoit, pour avoir force de loi, obtenir le conſentement général. Mais il étoit ſi facile d'éviter une attaque directe contre un Ordre conſidéré comme Corps légiſlatif, & pourtant de porter un coup fatal à ſes intérêts comme membre de la ſociété ! Auſſi, Charles ſe procura-t-il un décret, qui réannexoit à la Couronne tout ce qui en avoit été démembré depuis 1619. C'étoit un coup dirigé contre les Nobles, en faveur de qui toutes ces conceſſions avoient été faites, & qui en réduiſit un grand nombre à la plus extrême pauvreté.

Les Ordres inférieurs ne s'arrêterent pas là. Leur jalouſie contre le pouvoir uſurpé du Sénat, égaloit l'impatience du Roi. Indifférents ſur leur propre ſort, aveuglés par leur paſſion, ils ne ſongerent qu'à anéantir ce Corps & ſatisfaire leur vengeance. Il fut décidé que le Roi n'étoit lié par aucune forme de gouvernement ; & cette réſolution extraordinaire étoit conçue en termes

ſi ambigus, qu'elle ſembloit laiſſer au Prince le droit de gouverner avec ou ſans l'avis du Sénat. On juge aiſément quel parti flattoit le plus un Prince du caractere de Charles XI.

Ainſi les deux Souverains du Nord, de l'état le plus précaire, étoient devenus les plus abſolus de l'Europe. Mais les moyens qui les éleverent, furent abſolument oppoſés à ceux qui augmenterent le pouvoir des autres Monarques : là, c'étoit le Prince qui cherchoit à élever le peuple, pour balancer l'autorité des Nobles; en Suede & en Danemarck, c'étoit le peuple qui cherchoit à abaiſſer les Nobles, pour les réduire à ſon niveau. La conſéquence en fut que chez les premiers, la Couronne & le peuple s'agrandirent des pertes des Nobles; chez les derniers, la Couronne ſeule y gagna, & le peuple eut le ſort que méritoit une nation capable de forger ainſi ſes propres fers, & d'établir le deſpotiſme par la loi.

Le but des Bourgeois & des Payſans Suédois avoit été d'humilier la

Noblesse ; celui de Charles XI parût être d'abaisser la nation entiere. Non content d'être le maître absolu de leur liberté, il sembla croire l'être aussi de leur propriété. Son injuste rapacité ruina la moitié des individus de son Royaume. Il est vrai qu'il liquida les dettes publiques ; qu'il laissa à son successeur un trésor bien garni : mais les moyens qu'il employa, répugnoient autant à l'honneur qu'à l'humanité. Toutefois la résistance de ses sujets fut inutile. L'enthousiasme étoit éteint ; le ressort des ames étoit usé ; le despotisme fortement établi ; & Charles XII succéda à une Couronne revêtue de tout ce pouvoir absolu qui convenoit si bien à son caractere.

Le regne de ce Prince & l'orage de malheurs qu'il attira sur son pays, ne sont que trop connus : Prince, dont l'ambition étoit démence, le courage, férocité ; dont le principal titre à l'admiration dont il éblouit le monde, venoit de la singularité de sa constitution, de son insensibilité, de la privation totale de ces sensations, qui seules pro-

duisent toutes les vertus ſociales.

Il étoit peu probable que les Suédois regagnaſſent ſous ce cœur de fer, aucun des droits ou privileges dont ils avoient fait un ſacrifice volontaire à ſon pere. Auſſi n'auroient-ils vraiſemblablement jamais recouvré une ombre même de liberté, ſi, dans une occaſion très-ſinguliere, une balle n'étoit venue briſer les fers, dont les tenoit enchaînés cet homme extraordinaire. Cet événement arriva dans un temps où le plus grand mécontentement étoit général; toutes les diſſentions terminées; les factions étouffées par un mal plus grand encore, le deſpotiſme; quand toutes les claſſes de Citoyens, oubliant leurs jalouſies & leur haine, ſe réuniſſoient dans le ſeul deſir de ſouſtraire leur patrie aux maux qui l'avoient accablée; quand enfin, & c'étoit le point le plus important, il n'y avoit point d'héritier direct, & qu'ils pouvoient conſéquemment donner une nouvelle forme à leur Gouvernement.



HISTOIRE

DE LA

DERNIERE RÉVOLUTION

DE SUEDE.

TROISIEME PARTIE.

SECTION PREMIERE.

Etat de la Suede à la mort de Charles XII. Forme de Gouvernement établie peu après cet événement.

LES malheurs dans lesquels la ſauvage ambition & l'inflexible caractere de Charles avoient plongé la Suede, étoient à leur comble. Elle

avoit perdu ſes meilleures Provinces, celles ſituées au ſud de la Baltique, & la plus grande partie de la Finlande. Son commerce étoit anéanti; ſes armées & ſes flottes détruites. Egalement épuiſée d'hommes & d'argent, elle étoit incapable de pourſuivre des guerres que l'opiniâtre entêtement de Charles avoit toujours renouvellées; à moins qu'on n'employât encore ces moyens odieux que le ſeul génie d'un Goërtz avoit pu inventer, ou le cœur impitoyable d'un Charles XII mettre en pratique.

Tout ce qu'une induſtrie cruelle peut imaginer, tout ce que le deſpotiſme peut exécuter d'extorſions & d'oppreſſion, avoit accablé les Suédois, pour fournir à ce Prince les moyens de pourſuivre des projets fantaſtiques, inutiles à ſon pays s'ils réuſſiſſoient, ſûrs d'entraîner ſa ruine s'ils ne réuſſiſſoient pas. Il ſeroit inutile d'en faire ici le détail. Il ſuffira d'obſerver que, malgré la folle admiration que Charles inſpira à ſes ſujets par ces mêmes qualités, ſource de leur miſere,

leur patience étoit pourtant bien près d'être épuisée, quand par sa mort ce Prince cessa de l'exercer. L'exécution du malheureux Goërtz, qui paya de sa vie le crime d'avoir trop fidélement servi son Maître, prouve assez, malgré la soumission forcée du Peuple, quels étoient ses sentiments secrets.

Le mécontentement n'étoit pas particulier à quelque classe d'hommes dans l'Etat, c'étoit le ressentiment de la Nation entiere. Les Nobles & le Clergé, les Bourgeois & les Paysans, tous avoient également souffert sous un commun Tyran. Excédés des guerres étrangeres, à peine en état de défendre leurs propres foyers, ils n'avoient d'autre desir que leur sûreté & la paix. Mais comme la source de leurs malheurs étoit le pouvoir illimité accordé aux deux derniers Rois, ils sentoient que pour obtenir l'une ou l'autre de ces fins, ils ne devoient plus laisser à la Couronne une autorité si dangereuse. Ils avoient eu le temps de pleurer la folie, qui leur avoit fait s'imposer à eux-mêmes un

joug si accablant. Le Sénat avoit reçu une leçon frappante de modération. Privé par Charles XI de toute son autorité, & par Charles XII du peu de privileges échappés à la politique dévorante de son pere, il sentoit que le plus sûr moyen de préserver ses droits, étoit que les Etats conservassent les leurs; & les Etats, guéris de leur côté de leur jalousie contre le Sénat, s'étoient apperçus de leur erreur, en humiliant ce Corps au point de n'être plus une barriere aux entreprises de la Couronne.

Telles étoient les circonstances de la Suede, telle étoit la disposition de tous les Citoyens, lorsqu'ils se trouverent encore à même de recourir à leur ancien usage d'élire leur Souverain. Le choix du Sénat se fixa sur la plus jeune des sœurs de Charles XII, Ulrique-Eléonore, épouse du Prince de Hesse. Mais avant tout, on voulut invalider toute prétention qu'eût pu former la Princesse en vertu du droit d'hérédité, afin que recevant la couronne en conséquence d'une élection libre

des Etats, elle fût forcée d'accepter les conditions qu'ils jugèroient à propos d'imposer. On décida que les Loix d'hérédité, relativement aux femmes, déclaroient expressément qu'une Princesse devoit être fille pour succéder à la couronne. Par-là, les sœurs de Charles perdoient toute prétention, & la Nation rentroit dans son droit primitif. Ulrique ne pouvoit donc plus former d'objection aux conditions, sous lesquelles les Suédois lui offroient une couronne, à laquelle elle n'avoit d'autre titre que leur choix. Aussi se prêta-t-elle en tout aux desirs des Etats, & à tous les changements qu'ils voulurent faire dans la constitution. Avant l'assemblée de la Diete, elle publia une déclaration, par laquelle, en son nom & celui de sa postérité, elle renonçoit à tout pouvoir absolu, & à toute prérogative de la couronne incompatible avec les libertés de la Nation.

Quelque sérieuse & unanime que fût la résolution des Suédois, il n'étoit rien moins qu'aisé de la mettre

en exécution. Lier les mains d'un Souverain, qui devoit ne tenir la couronne que de leur choix, paroissoit, il est vrai, une entreprise facile. Mais pour abolir entiérement le pouvoir arbitraire, de simples conventions avec le Souverain n'étoient pas suffisantes. Il falloit pour cela un modele tout neuf de gouvernement. Il falloit bâtir l'édifice d'une constitution, dont l'objet étoit de rendre tout d'un coup la liberté à un peuple accoutumé depuis long-temps à l'esclavage. Indépendamment de la difficulté d'un ouvrage, qui demandoit dans ceux qui se chargeoient alors d'être les Législateurs de l'Etat, des talents, une expérience & une étendue de connoissances que peu d'hommes possedent, il n'étoit pas moins difficile de donner à cet édifice un fondement solide.

La liberté n'est point une plante d'un moment, le temps seul peut lui donner des forces. Il lui faut, pour germer, un sol qui lui soit analogue. Elle exige une culture non interrompue, une attention in-

quiete qui la défende des dangers qui l'entourent ſans ceſſe. Mais comment la cultiver ? comment la préſerver ? ce ſont des points que l'expérience ſeule peut enſeigner aux hommes. En vain donc une forme de gouvernement, calculée pour produire la liberté, ſera-t-elle établie chez un peuple, s'il n'eſt préparé à la recevoir. Accoutumé à une obéiſſance aveugle, peut-il avoir cette élévation d'ame, ce ſentiment d'indépendance, ſi néceſſaires pour produire le rapport du génie d'un peuple à la nature d'un gouvernement libre ?

Si l'on ſe rappelle combien de fois les Suédois avoient ſubi le joug du deſpotiſme, on ſentira combien leur caractere, leurs idées & leurs mœurs avoient dû s'altérer. Les Payſans étoient dégradés & avilis ; les Bourgeois ſans influence, par la ruine de leur commerce ; la Nobleſſe pauvre & dépendante, plus propre à ſervir d'inſtrument à un Prince abſolu, que de Légiſlateurs à un peuple libre. Mais ce qui formoit le plus grand obſtacle à l'établiſſement

d'une vraie liberté, étoit cette division de la Nation en classes distinctes, sans liens, sans union entre elles.

Si, pour conserver une constitution libre, il faut, dit un habile Ecrivain (1), qu'il regne une certaine opposition entre les vues & les intérêts des différents Corps qui la composent; il faut aussi, pour sa sûreté, une réunion de vues & d'intérêts dans le Corps entier de la Nation. Comme membre des différentes branches législatives, propriétaires de droits & de privileges distincts, les agents du pouvoir doivent se servir mutuellement de censeurs & de digues : comme membres de la même société, qui ont un intérêt commun dans le bien-être de l'Etat, ils ne peuvent trop serrer les liens de leur union.

Mais il n'est point de plus grand obstacle à cette union, que ces distinctions dans la société, qui, sans contribuer

(1) M. de Lolme, Hist. de la Constitution d'Angleterre.

contribuer à ſon bon ordre, ou au ſoutien du Gouvernement, ne ſervent qu'à inſpirer à une claſſe d'hommes l'orgueil & l'inſolence, aux autres la jalouſie & la haine; ces diſtinctions inutiles, qui n'ont pour but que de flatter la vanité des individus.

L'Angleterre eſt le ſeul pays libre où cette diſtinction de Noble & non-Noble n'eſt pas portée trop loin. L'aîné ſeul de chaque famille ayant droit aux privileges de la Pairie, le Noble n'eſt pas tout homme qui compte une longue ſuite d'ancêtres titrés, mais le ſeul légiſlateur héréditaire. Les branches cadettes de ces familles, peu diſtinguées du reſte de leurs concitoyens, vont ſe perdre, pour ainſi dire, dans la maſſe du peuple. Elles ſont un anneau qui joint la Nobleſſe aux autres claſſes de la Nation, prévient les diſſentions, & forme de cette ſociété une chaîne continue, dont on ne peut toucher une partie ſans que le reſte n'en ſoit affecté, comme par une ſorte de communication électrique.

Mais en Suede, où la noblesse se transmettoit indistinctement à toute la postérité, ce point de réunion ne pouvoit exister. Au contraire, une ligne de séparation coupoit à jamais en deux la chaîne de la société, & les extrémités paroissoient plutôt se repousser mutuellement que s'attirer.

Derniere forme de Gouvernement établie en Suede.

La nouvelle forme de gouvernement, présentée à Ulrique-Eléonore, pour avoir son approbation, contenoit cinquante & un articles. Jettons un coup d'œil sur ceux destinés à servir de barriere à l'autotorité royale.

Les Etats étoient composés, comme auparavant, de quatre Ordres; Noblesse, Clergé, Bourgois, & Paysans : ils devoient s'assembler tous les trois ans, & plus souvent, si le Roi, ou, en cas d'absence, de maladie, ou de mort, si le Sénat jugeoit à propos de les convoquer. Mais si le Roi ou le Sénat né-

gligeoit de le faire à l'expiration des trois années, & au jour précis fixé par les Etats pour leur prochaine assemblée, ils étoient en droit de s'assembler d'eux-mêmes; & tout ce que le Roi ou le Sénat auroit fait dans cet intervalle, devoit être comme non avenu.

Tant que les Etats étoient assemblés, en eux résidoit tout pouvoir: l'autorité du Roi & du Sénat étoit suspendue. Ils n'entroient dans les affaires que pour mettre leur signature aux décisions quelconques de la Diete, fussent-elles même contraires à leurs prérogatives.

Les Etats seuls pouvoient faire la guerre ou la paix, altérer les monnoies. C'étoient eux qui nommoient aux places de Sénateurs, en présentant au Roi trois sujets, sur lesquels il avoit le choix. Eux seuls enfin avoient le droit de les démettre, ou d'accorder leur retraite.

Les Etats exerçoient la puissance exécutrice, puisque, pendant la Diete, le Comité secret étoit composé de leurs membres. Le Sénat étant comptable de son administra-

tion aux Etats, & ſujet à être congédié ou puni, ne pouvoit la conſerver ; autrement la puiſſance exécutrice eût été dans le cas de s'exécuter elle-même. Ils s'étoient auſſi attribué la puiſſance judiciaire. Ils ôtoient quelques cauſes des Tribunaux ordinaires, qui ſe jugeoient par une commiſſion, compoſée de leurs propres membres. Rien de plus formidable, de plus deſtructeur de la liberté, qu'un Tribunal qui réuniſſoit en effet les trois puiſſances, légiſlative, exécutrice, & judiciaire ; & ce qui rendoit cette Cour plus monſtrueuſe encore, c'eſt que jugeant ſur-tout les crimes de haute trahiſon, elle étoit en général juge & partie.

A l'expiration de la Diete, la puiſſance exécutrice réſidoit dans le Roi & le Sénat, mais de telle maniere que le Prince y avoit très-peu de part.

La perſonne des Sénateurs, dans leur caractere public, étoit ſacrée. Les décrier ou les diffamer, ſans être en état de prouver les imputations, étoit crime capital. Du Sé-

nat dépendoient presque entiérement les places au-dessous du rang de Sénateur; & enfin, ce qui les rendoit absolument indépendants du Roi, ils pouvoient s'assembler, quand ils le trouvoient bon, sans aucun ordre du Prince, & transiger les affaires les plus importantes de la Nation, quoiqu'il fût absent. Ils ouvroient, sans sa participation, les dépêches des Ministres chez l'étranger; en un mot, ils ne lui laissoient rien à faire que de signer des ordres donnés souvent sans son consentement.

Il ne restoit au Roi que très-peu de prérogatives; l'hérédité de la couronne, les attributs de la Souveraineté, & la pompe extérieure de majesté. Il avoit deux voix dans le Sénat. Sa personne étoit sacrée. Il étoit la seule source visible des honneurs, c'est-à-dire pouvoit seul faire des Comtes & des Barons. Enfin, il pouvoit faire grace aux criminels; encore étoit-ce avec une restriction, qui, en autorisant le Sénat à faire des remontrances quand

il les jugeroit néceſſaires, approchoit d'un droit négatif.

Mais il ne pouvoit ni lever des troupes, ni équiper des flottes, ni bâtir aucune fortereſſe ſans le conſentement des Etats. Le revenu pour ſes dépenſes ordinaires dépendoit de chaque aſſemblée, & on l'accordoit avec tant d'épargne, que ſes finances n'étoient guere en état de lui rendre en influence ce qui lui manquoit en pouvoir. Il ne diſpoſoit pas des moindres emplois. Bien plus, ſes propres domeſtiques étoient indépendants, & il fut un temps où il n'auroit pu chaſſer un ſerviteur qui l'auroit offenſé.

Il n'eſt pas difficile de ſentir combien vicieuſe étoit cette forme de gouvernement. Les Suédois ne furent occupés qu'à dépouiller l'autorité royale de toutes ſes prérogatives. Aveuglés par ce qu'ils avoient ſouffert du deſpotiſme des deux derniers Rois, ils ne virent pas que la liberté a autant à craindre de l'extrême oppoſé; qu'il faut une balance entre les différentes branches d'une conſtitution; que là où

la puissance exécutrice peut se fondre dans la puissance législative, la tyrannie doit être le fruit de cette union; que le seul moyen d'empêcher les branches aristocratiques de l'Etat de changer le gouvernement en une oligarchie, étoit de donner au Prince assez de puissance pour défendre ses droits, & leur servir de barriere. Ils oublierent enfin qu'un Prince gêné par de si dures entraves, pouvoit s'abandonner au désespoir, &, pour se mettre en liberté, avoir recours aux fatales extrémités.

Il eût bien mieux valu, sans doute, abolir tout-à-fait une dignité rendue absolument inutile. Mais la Nation étoit attachée à la Monarchie. Il falloit, au moins pour lui faire illusion, que quelqu'un portât le titre de Roi. Ils se trouverent donc forcés de conserver cette dignité; mais ce fut comme un lion féroce qu'on garde pour la montre, & qu'on charge de chaînes.

Si d'ailleurs l'on considere ceux qui étoient appellés à être les Législateurs, l'on trouve une multi-

tude de défauts, qui faisoient de ce système de gouvernement un composé de vices & d'erreurs.

La Noblesse, nombreuse & pauvre, n'avoit point cette indépendance que la fortune doit procurer au Législateur. La plupart des grandes familles, ceux qui tenoient le premier rang parmi les Nobles, n'avoient d'autre fortune que leurs emplois. Les Sénateurs eux-mêmes n'avoient souvent d'autre revenu que les gages de leur office. La constitution, en admettant pour membres de la législation des Nobles sans aucune propriété, introduisoit elle-même une corruption qui leur devenoit nécessaire. Il est vrai que le chef de la famille avoit seul le droit de siéger dans la Chambre des Nobles; mais la loi ne l'ayant pas distingué du reste de ses parents dans le partage des biens, il se trouvoit souvent dans l'impossibilité d'exercer son droit, faute de pouvoir faire la petite dépense du voyage de Stockholm pour le temps de la Diete. C'est ce qui donna lieu à l'abus d'envoyer à sa place un Pro-

cureur, qui devenoit dès-lors membre de la Diete, ſans avoir aucun compte à rendre à ſon commettant. Ces procurations, ou *Fulmagter*, (plein-pouvoirs) comme on les appelloit, devinrent bientôt un objet de commerce, & ſe vendoient au plus offrant. C'étoit un moyen pour les Sénateurs d'introduire leurs créatures dans la Chambre des Nobles, tandis que, par la nomination qu'ils avoient de preſque tous les emplois, ils pouvoient ſe faire dans les Etats un parti très-difficile à culbuter.

Le Clergé de Suede, peut-être le plus pauvre de l'Europe, n'étoit pas en état d'avoir l'influence qu'il peut avoir ailleurs.

Le droit excluſif qu'avoient les Bourgeois ou Marchands, de repréſenter les cités & les corporations, paroiſſoit aſſez bien calculé pour leur donner une certaine importance; mais il ſervoit pourtant à maintenir avec la plus grande exactitude la diſtinction de Noble & de Plébéien.

Il en étoit de même pour les Pay-

ſans. Il falloit, à la lettre, être Payſan, pour devenir leur Député. Mais il étoit abſurde d'appeller à la légiſlation ou à la déciſion des affaires importantes de l'Etat, des hommes qui, par leur ſituation, ne pouvoient avoir les connoiſſances requiſes ; trop ignorants pour former des ſyſtêmes avantageux au public, ou pour juger de ceux que l'on proposeroit.

La maniere de procéder des Etats, quand ils étoient aſſemblés, n'offroit pas de moindres inconvénients. Les quatre ordres ne ſiégeoient pas enſemble; chacun avoit ſa Chambre à part, & ils formoient pour ainſi dire quatre Parlements. Nous avons déja dit que le conſentement des quatre n'étoit pas néceſſaire pour donner force de loi. Trois ordres étoient ſuffiſants, & le non-conformiſte étoit obligé d'acquieſcer. Il arrivoit de-là que les Etats paſſoient des loix qui avoient contre elle une grande majorité des membres pris collectivement : car par exemple, ſuppoſé qu'un ordre entier rejettât une meſure; que cette

meſure paſſât dans les trois autres Chambres par une ſimple majorité d'une ou deux voix; il arrivoit alors que les voix d'une demi-douzaine de perſonnes l'emportoient ſur un ordre entier. Trois ordres avoient donc le pouvoir de faire des loix abſolument deſtructives d'un quatrieme, ſoit par jalouſie, ſoit même par ignorance. Ainſi les Nobles qui mépriſoient le commerce, le Clergé qui n'y prenoit aucun intérêt, les Payſans qui en ignoroient juſqu'aux premiers éléments, pouvoient paſſer des actes eſſentiellement ruineux pour cet objet, quoiqu'unanimement rejettés par les Bourgeois.

Mais au milieu de tant d'erreurs, la plus grande peut-être, fut que les auteurs de cette conſtitution, en donnant toute leur attention à la liberté politique, perdirent entiérement de vue la liberté civile, celle des individus conſidérés comme particuliers. C'eſt la jouiſſance de cette liberté perſonnelle, qui attache une Nation à ſa liberté politique. Le peuple ſent peu les avan-

tages de la derniere ; mais le moindre citoyen partage les bienfaits que répand la premiere. Aussi ce grand changement dans le Gouvernement de Suede, en produisit peu dans la situation du corps du peuple. Il se trouva toujours exposé à la même oppression. Comment se seroit-il donc intéressé à un changement qui n'amélioroit en rien son sort ?

SECTION SECONDE.

Progrès de la corruption. Actes remarquables de la Diete de 1756.

On ne tarda guere à s'appercevoir des inconvénients d'un systême de Gouvernement si mal calculé. Les Suédois avoient donné tous leurs soins à enchaîner la souveraineté, à prévenir de sa part tout moyen de corruption. Mais leur aveugle inquiétude avoit laissé une porte ouverte à une autre espece de corruption, plus dangereuse encore par

ſes conſéquences, celle qui vient de l'étranger.

L'état des affaires en Suede ne pouvoit manquer de fixer les regards des Puiſſances étrangeres. Chacune voulut s'y procurer le degré d'influence qui convenoit à ſes intérêts ou à ſes vues politiques; & les membres du Gouvernement, pauvres & avides, ſacrifierent à leur avantage perſonnel le bien de leur pays. Bientôt la Nation fut diviſée en factions. Des noms toujours odieux diſtinguerent le citoyen du citoyen, & entretinrent la haine des partis.

Le Comte Horn, & ceux qui avoient contribué au nouveau ſyſtême de gouvernement, étoient portés pour la paix. Leur plan étoit de ſe détacher de la France, & de ſe lier étroitement avec la Ruſſie : on les appella *Bonnets*.

Leurs antagoniſtes, partiſans de l'ancien uſage, vouloient qu'on ſuivît les liaiſons avec la France. Leur projet étoit de recouvrer les poſſeſſions cédées à la Ruſſie, & la guerre avec cette Puiſſance étoit une

conféquence de leur fyftême : on les appella *Chapeaux*. Il étoit un troifieme parti, nommé *Bonnets-Chaffeurs*, mais indéterminés encore auquel des deux autres ils fe joindroient.

Dans la Diete de 1738, qui, contre l'ufage, dura onze mois, les Chapeaux parurent avoir acquis la plus grande influence. Le Comte Horn & fes collegues furent chaffés du Miniftere, & leur fyftême entiérement renverfé. La guerre avec la Ruffie, en fut la fuite. Il eft vrai qu'elle ne produifit à la Suede que pertes & malheurs. Elle fe vit forcée de demander le paix, aux conditions que voulut dicter l'ennemi.

Les Chapeaux n'en continuerent pas moins de conferver leur influence dans l'Etat. Les abus allerent en augmentant. Dans la Diete de 1756, ils dépouillerent l'autorité royale du peu de prérogatives qui lui reftoient, & la réduifirent à n'avoir ni pouvoir, ni volonté.

Dès le commencement de la Diete, les Etats firent au Roi une querelle, qui, quoique triviale au pre-

mier coup d'œil, devint si sérieuse, qu'elle mérite d'être rapportée. Les Etats avoient le droit d'examiner les diamants & les meubles de la Couronne; droit qui pourtant n'avoit jamais été exercé, & qui n'avoit probablement d'autre but que le cas d'une minorité, ou de la vacance du trône (1). Ils présenterent une adresse au Roi, où ils supplioient Sa Majesté de leur faire savoir le temps qu'il conviendroit à la Reine de fixer pour laisser inventorier, par leurs Députés, les diamants qu'elle avoit reçus à Berlin (2) lors de son mariage. La Reine, choquée d'un procédé qui supposoit la défiance de la part des Etats du Royaume, répondit qu'elle les feroit séparer de ses propres dia-

(1) Le parti dominant avoit appris qu'on avoit mis en gage à Hambourg, une partie des diamants de la Reine. On vouloit priver la Cour des ressources que cet argent pouvoit lui fournir pour la prochaine Diete. Une Fille d'honneur de la Reine trahit le secret, pour lequel elle eut une pension des Etats.

(2) La Reine de Suede étoit sœur du présent Roi de Prusse.

mants, après quoi elle les feroit remettre aux Etats, s'estimant trop pour jamais les porter davantage (1).

Ceci attira au Roi, de la part des Etats, des remontrances aussi dures que séveres. On lui reprochoit l'influence de la Reine. Les menaces mêmes n'étoient pas épargnées. Dans l'une de ces adresses étoit ce passage curieux. „ Les Etats prient „ Votre Majesté d'être, sans que „ personne s'en mêle, Maître de sa „ Cour & Roi de son Royaume ; & „ finalement ils supplient très-hum„ blement que toute correspondan„ ce ultérieure cesse à ce sujet, ou „ toute autre de même espece ".

Après avoir emporté un point si mortifiant pour le Roi, les Etats se porterent à des actes d'autorité plus personnels & plus vexatoires enco-

(1) M. Tessin, Ambassadeur de Suede, lui avoit présenté ces diamants à Berlin, au nom du Roi son Maître. Il ne devoit donc pas entrer dans la tête d'une Princesse étrangere, qu'un présent de mariage ne fût qu'un fidéi-commis, dont elle devoit rendre compte à la premiere réquisition de la Nation.

re. Le Roi avoit nommé un Sous-Gouverneur au Prince Royal. Il imaginoit qu'au moins dans ſa propre famille, il lui ſeroit permis de nommer ceux qui devoient être auprès de ſa perſonne ou celles de ſes enfants. Mais les Etats le crurent un privilege trop important pour lui être confié. Bientôt après ils déciderent que la place de Sous-Gouverneur de Son Alteſſe Royale, ſeroit abolie. Leur Adreſſe à ce ſujet donne une ample idée de l'humilité impérieuſe qui accompagnoit leurs requêtes au Trône. Je la rapporterai toute entiere.

Très-Haut & Très-Puiſſant Roi.

„ Après une mûre délibération „ ſur l'éducation, objet ſi important „ pour Votre Majeſté & le Royau„ me, il nous a paru, entre autres „ choſes, que l'emploi de Sous„ Gouverneur du Prince Royal é„ toit inutile. Les Etats repréſen„ tent donc avec ſoumiſſion, qu'un „ tel établiſſement n'eſt point d'u„ ſage dans ce Royaume, & que

„ ce qui ſe pratique en d'autres
„ pays, qui different par les prin-
„ cipes de leur gouvernement, ne
„ peut s'appliquer à celui-ci.

„ Tant que le Gouverneur a aſſez
„ de ſanté & de vigueur pour rem-
„ plir la charge qui lui eſt confiée,
„ l'opinion des Etats eſt que l'office
„ de Sous-Gouverneur peut diffici-
„ lement produire quelque bien,
„ mais probablement des inconvé-
„ nients.

„ Les Etats, en toute ſoumiſſion,
„ reſpectent les vues ſoigneuſes &
„ tendres de Votre Majeſté, en for-
„ mant cet établiſſement : mais ils
„ ſe flattent de montrer la même
„ ſoumiſſion & le même reſpect, en
„ donnant leur ſincere avis de ſup-
„ primer à jamais ledit emploi.

„ Les Etats ſupplient auſſi très-
„ humblement, que conformément
„ au droit qu'ils tiennent de la Conſ-
„ titution, il ne ſoit fait aucun
„ nouvel établiſſement ou change-
„ ment pour l'éducation des Prin-
„ ces, ſans leur participation ".

Ils n'eurent pas plutôt aboli cet emploi, qu'il parut une nouvelle

adresse à Sa Majesté, avec un ordre en forme de supplique, de démettre M. Von Dalin, Précepteur du Prince Royal. On ne lui imputoit nommément aucun crime, & leur motif est encore un secret. Cependant il avoit ordre de ne point paroître à la Cour, & toute communication avec Son Altesse Royale lui étoit défendue.

Les Etats avoient nommé pour Gouverneur du Prince, le Sénateur Scheffer. Le Roi s'y étoit opposé, non pas, disoit-il, qu'il ne connût aussi-bien qu'eux le mérite du Sénateur; mais parce que cette nomination étoit son droit, conformément au troisieme article de la Constitution. Rien ne peut donner une plus claire idée de ce systême de gouvernement, que la réponse du Comité secret.

„ Les Etats du Royaume, disoient-ils, ont la puissance législative & exécutrice. C'est par ces „ deux qualifications qu'ils sont „ désignés par la Constitution. Or, „ ces deux attributs seroient sans „ effet, si la résistance ou des obsta-

„ cles s'oppoſoient à leur exercice,
„ ou ſi les ſentiments des Légiſla-
„ teurs étoient ſujets à aucune eſ-
„ pece de cenſure. C'eſt pourquoi
„ Sa Majeſté, conformément à l'ar-
„ ticle V des Aſſurances Royales,
„ s'eſt obligé, par un ſerment ſo-
„ lemnel, à ſe conformer toujours
„ aux déciſions des Etats aſſem-
„ blés : ainſi leurs actes ſont ou doi-
„ vent être le bon plaiſir de Sa Ma-
„ jeſté, &c."

Les Etats procéderent donc, d'après cela, à la nomination du Gouverneur du Prince, & de tous ceux qui appartenoient à ſa perſonne. Le Roi fut obligé en cela, comme en tout, de céder.

Il ſembloit qu'il ne reſtât plus rien à oſer, à l'uſurpation la plus inſatiable. Les Etats porterent pourtant plus loin encore leur tyrannie. Pour empêcher le retard ou l'embarras des affaires, la Conſtitution avoit décidé, que ſi le Roi ne pouvoit ſigner les dépêches qui exigeoient ſon attache, ou s'il refuſoit de le faire, le Sénat ſeroit autoriſé, après la ſeconde réquiſition, de le faire en

sa place. On osa donc demander au Roi qu'il fût fait une griffe pour être remise au Sénat, & être employée à l'avenir au-lieu de sa signature.

Ce fut ainsi que les Chapeaux dépouillerent le Roi de tous les droits qu'il tenoit de la Constitution, sous prétexte de préserver les libertés de la Nation. Auroit-on pu imaginer alors, que, peu d'années après, les chefs de ce même parti bouleverseroient la Constitution elle-même, sous prétexte de rendre au Prince une juste portion d'autorité?

Il étoit naturel, sans doute, que le Roi ou ses partisans cherchassent à parer des coups si funestes à l'autorité royale. Mais le succès ne pouvoit avoir que peu de certitude. La force seule auroit pu conserver ou recouvrer ces droits, & les Etats n'avoient laissé au Prince aucun moyen légal de défense.

Cependant le Comte Brahé, le Comte de Hard, le Baron Horn, le Maréchal de la Cour, & quelques autres, firent un complot pour restituer au Roi ses droits primitifs. Au moment de l'exécution, la conspira-

tion fut découverte. Brahé, Horn, & beaucoup d'autres personnes suspectes, furent arrêtées par ordre du Comité secret (1).

Tout le despotisme d'Asie n'auroit pu avoir moins d'égard aux formes de la Justice, que n'en montra le parti dominant dans le procès de ces infortunés. Leur affaire fut portée devant un de ces Tribunaux extraordinaires, formés des Membres des Etats mêmes, & appellés *Commissions secretes*. Tout s'y faisoit à huis clos; & sans être astreints à aucune loi ou forme que leur volonté, ils prononçoient sur les biens & la vie de leurs concitoyens.

La question, cet horrible usage,

---

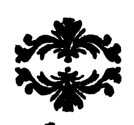
(1) Hard étoit celui qui avoit formé cette conspiration, & le seul qui en fût capable. Quand il apprit qu'elle étoit découverte, il alla trouver le Comte Brahé. Tout est découvert, lui dit-il; demain on nous arrête, & nous perdrons la tête. Pour moi, je pars, & vous conseille d'en faire autant. Brahé, comptant trop sur son crédit & son importance, négligea l'avis, & fut victime de sa confiance. Hard se retira en Prusse, où il fut employé.

faite pour perdre l'innocent timide & foible, & ſauver le ſcélérat robuſte; la queſtion étoit bannie des Cours ordinaires de Juſtice; mais elle étoit admiſe dans ces Tribunaux, & la torture arracha tous les aveux que ces infortunés firent alors.

La plus forte choſe prouvée contre le Comte Brahé, étoit d'avoir fait dans ſa maiſon de campagne un magaſin de balles & de cartouches. Le Comte prétendoit que ç'avoit été par ordre exprès du Roi, & pour la défenſe de Sa Majeſté, en cas de quelque attaque imprévue. Non-ſeulement ce crime ne fut pas ſuffiſamment prouvé pour juſtifier ſa condamnation, mais il étoit en lui-même d'une nature fort douteuſe: car ſi dans un gouvernement libre, l'uſurpation de la part de la Couronne, ou des autres Membres de la Légiſlation, eſt également dangereuſe pour la liberté, la réſiſtance dans un cas n'eſt pas moins juſtifiable que dans l'autre. Pourtant le malheureux Comte, le Baron Horn, & ſix autres furent condamnés à perdre la tête, & ſubirent

leur ſupplice (1). En vain le Roi & la Reine chercherent-ils à les ſauver de l'échafaud ; en vain deſcendirent-ils aux plus humiliantes ſupplications, ils furent refuſés dans un ſtyle auſſi abſolu que peu reſpectueux.

(1) La Comteſſe Brahé, peut-être la plus grande Dame de Suede, ſe rendit comme une ſimple femme du peuple daus la Salle d'audience, pour y attendre le Maréchal de la Diete. A ſon paſſage, elle ſe jette aux pieds d'un homme tout au plus ſon égal, les trempe de ſes larmes., en ſuppliant pour la vie de ſon époux. Qu'on releve cette femme, dit le Maréchal en détournant les yeux, & qu'on prenne ſoin d'elle.



SECTION

SECTION TROISIEME.

Syſtême politique du Nord. Motifs des Puiſſances étrangeres pour ſe mêler du Gouvernement Suédois. Dietes de 1766 & 1767.

LA balance de l'Europe, ce produit de l'intérêt & de la jalouſie des Puiſſances, inventée pour tenir lieu de loi à des Corps politiques, qui ne connoiſſent point de juge, avoit fixé l'attention des voiſins de la Suede ſur l'état de ſes affaires. Examinons les motifs des diverſes Cours qui crurent devoir s'en mêler.

La premiere alliance entre la France & la Suede, ſe fit ſous Guſtave Vaſa. Il eſt aiſé d'en tracer les convenances mutuelles. Charles-Quint avoit réſolu de placer Fréderic, Comte Palatin, ſur les trônes du Nord. Il étoit donc naturel pour Guſtave de ſe lier avec les ennemis déclarés de l'Empereur, & il

n'en pouvoit trouver de plus implacable que François premier. Quand ensuite la France fit, avec la Suede, un traité de subsides, l'avantage étoit encore réciproque. L'objet de la France étoit d'humilier l'ambition de la Maison d'Autriche. La sage politique de Richelieu ne pouvoit choisir un instrument plus propre à exécuter ses desseins contre l'Empereur, que Gustave-Adolphe, tandis que lui-même, sans crainte de la part de la Russie encore barbare, & du petit Electorat de Brandebourg, pouvoit, sans inconvénients, suivre son penchant pour la guerre, au moyen des subsides de la France.

Mais quand le Nord eut entiérement changé de face, quand la Suede du premier rang se trouva presque au dernier, que le petit Electorat de Brandebourg fut devenu un grand Royaume; quand un Empire immense, limitrophe de la Suede, eut percé son obscurité, pour acquérir tout d'un coup une grande importance, ce changement de circonstances emportoit sans doute un

changement de politique. Cependant la France continua de suivre un système où l'on a de la peine à trouver un équivalent pour les dépenses dans lesquelles il la jettoit.

La Russie ne voyoit pas sans inquiétude l'influence de la France dans un Gouvernement si voisin. Ses guerres éternelles avec les Turcs, la mettoient à découvert de ce côté. Il ne pouvoit lui être indifférent qu'une nation, liée avec ses ennemis, dominât dans la Suede.

Il intéressoit également le Danemarck de vivre en paix avec la Suede & la Russie; il croyoit ne pouvoir mieux y réussir, qu'en empêchant toute influence étrangere dans ce premier Gouvernement, & en maintenant la constitution dans son état actuel. Aussi ce fut un article secret du Traité de 1766, entre les Cours de Pétersbourg & de Copenhague, de se réunir, pour empêcher qu'il s'y fît aucun changement.

Le Roi de Prusse lui-même, trop exposé du côté de la Poméranie, sentoit la nécessité de s'opposer à une influence dont il avoit éprouvé

quelques effets dans la derniere guerre.

L'Angleterre, avide de tous les commerces, jalouse d'enfler le sien des débris de tous les autres, voyoit avec peine un pays où la balance étoit tellement contre elle. Fiere de ses succès, maîtresse des mers, après avoir affoibli la marine de sa rivale, elle vouloit lui ôter tout moyen de la rétablir. La France avoit mille ressources. D'autres temps pouvoient enfanter d'autres systêmes; un nouveau ressort donner à tout une nouvelle élasticité; & la marine de la Suede, dans les mains de la France rajeunie, étoit une ressource qui pouvoit être d'un grand poids. C'étoit dans cette vue que la Cour de Londres avoit formé le plan de la grande alliance du Nord. L'Angleterre & la Russie devoient être à la tête, la Suede & le Danemarck s'y joindre, & l'on devoit inviter la Prusse à y entrer. Le but de l'Angleterre étoit de balancer par-là l'union des trois grandes Puissances du Midi.

Mais il n'étoit pas aisé pour la

Grande-Bretagne d'exécuter ses projets sur la Suede. Depuis long-temps, il n'existoit aucune correspondance entre elle & ce Royaume. Tant que les Chapeaux, dévoués à la France, tiendroient les rênes du Gouvernement, il n'y avoit guere lieu d'espérer qu'on admît à Stockholm un Ministre Britannique. Il falloit donc attendre une occasion favorable.

Cependant la Cour de Saint-James fit passer à celle de Stockholm des secours pécuniaires, pour balancer les effets que l'on attribuoit aux largesses de la France; & en même-temps les Ministres des autres Cours n'épargnerent aucun soins pour donner aux Bonnets plus d'influence dans les Dietes de 1760 & de 1762.

La paix qui se fit bientôt entre la France & l'Angleterre, vint enfin ouvrir une carriere plus directe aux intrigues de cette derniere Puissance. Le Sénat n'ayant plus de raison de refuser l'admission d'un Ministre Britannique, il en parut un à Stockholm au mois d'Avril 1764.

Les esprits n'étoient que trop disposés à être le jouet de ce choc d'intérêts divers. Les Chapeaux avoient abusé de leur pouvoir, au point d'aigrir la nation. Une guerre dispendieuse, produit de leur influence, avoit indisposé le peuple, & mis tout en fermentation. On leur reprochoit d'avoir épuisé l'Etat, en faisant monter l'armée d'Allemagne jusqu'à cinquante mille hommes; d'avoir ensuite exposé, par leur mauvaise administration, cette armée à périr de faim. On leur faisoit des crimes, de tous les mauvais succès de la guerre.

Ces reproches, qui n'étoient peut-être que trop fondés, firent monter le crédit des Bonnets, & applanirent les difficultés au Ministre Britannique. Dès son arrivée à Stockholm, il s'occupa, avec le Comte Osterman, Ministre de Russie, parfaitement au fait des intrigues de Suede, des moyens de faire convoquer une Diete extraordinaire. Ils emporterent ce point sans grande opposition, & elle fut fixée au mois de Janvier suivant. Ils dûrent

ce ſuccès au Comte de Lowenhielm, Chef du parti des Bonnets, & entiérement dévoué à l'Angleterre. Leur influence dans les élections pour la Diete, n'eut pas moins d'effet. Les Bonnets parurent avoir la prépondérance dans les quatre Ordres : le Maréchal de la Diete, les trois Orateurs des Ordres inférieurs furent tous de cette faction, & la France sembla avoir entiérement perdu ſon crédit.

Maîtres de la Diete, les Bonnets déciderent ; 1°. Que les ſubſides de la France, loin d'être utiles à la Suede, étoient abſolument ruineux, puiſqu'ils jettoient l'Etat dans des dépenſes qui les excédoient de beaucoup : 2°. Que les douze millions d'arrérages, dus par la France, avoient été réduits à ſept. 3°. Que ces ſept millions, qui peut-être ne ſeroient pas payés dans ſept ans, ne pouvoient entrer en compenſation avec une nouvelle guerre, ou la perte du commerce avantageux de l'Angleterre ; & que l'un ou l'autre auroit probablement lieu, ſi on ſe lioit davantage avec la France,

& fur-tout ſi on lui fourniſſoit les vaiſſeaux qu'elle demandoit : 4°. Que le Royaume de Suede avoit en lui-même des reſſources ſuffiſantes pour ſortir de ſes embarras, ſans l'aſſiſtance d'aucune Puiſſance étrangere, pourvu qu'on en ſût tirer parti, que la Couronne ne formât aucuns nouveaux engagements, & qu'on maintînt la paix quelques années.

Ce fut d'après ces réſolutions qu'on forma le plan des opérations à venir. Les Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie ne s'occuperent qu'à profiter des circonſtances, & ſe procurer autant d'influence dans le Sénat, qu'en avoit eu la France auparavant. Pour cela il falloit en chaſſer ceux qui s'étoient montrés partiſans de cette Puiſſance, & les remplacer par ceux des Bonnets qui étoient dévoués à l'Angleterre & à la Ruſſie.

Le parti François, de ſon côté, ne perdoit point de temps. On propoſa à la Suede, de la part de la Cour de Verſailles, de payer les douze millions d'arrérages en huit ans, à raiſon d'un million & demi

par an. L'état misérable des finances rendit le Sénat très-avide d'accepter cette proposition.

Toutefois le Comité secret, où les Bonnets avoient un entier ascendant, procéda d'après le plan dressé par les Chefs de ce parti. Pour dégoûter les partisans de la France, le Comité décida qu'il étoit inutile de tenir un Ministre auprès de la Cour de Versailles. Sept Sénateurs connus pour tenir à la France, furent jugés avoir abusé de la confiance des Etats, & les Ministres d'Angleterre & de Russie mirent à leur place sept de leurs partisans. Ce ne fut pourtant pas sans beaucoup d'embarras. Quand cette question fut agitée, d'abord leurs espérances échouerent dans la Chambre des Nobles; dans celle du Clergé, les voix furent égales; ils n'en eurent que deux de plus dans celle des Bourgeois, & les Paysans ne la mirent pas même en délibération. Cependant, à force d'intrigues, ils parvinrent à gagner les trois Ordres inférieurs; & quand on reprit la question, la résolution du

Comité ſecret fut approuvée. Peu après, le Comte de Lowenhielm, Chef des Bonnets, fut fait Préſident de la Chancellerie; & douze des ſeize Sénateurs ſe trouverent dévoués à l'Angleterre.

Il reſtoit pourtant une grande difficulté à ſurmonter. Le peuple étoit perſuadé que la perte des ſubſides de la France devoit augmenter les impoſitions. Les Bonnets étoient inquiets du compte que pourroit leur faire rendre la prochaine Diete, d'avoir ſacrifié dix millions & demi, qui étoient encore dus, à une alliance abſolument infructueuſe. Ils demandoient donc de l'Angleterre une compenſation pour cette perte: mais la Cour de Londres n'étoit point déterminée à faire ce ſacrifice.

Il falloit pourtant au nouveau Miniſtere l'appui d'une alliance étrangere. Les principaux des Bonnets s'aventurerent ſur les promeſſes qui leur furent faites, à conclure au mois de Février 1766, un ſimple traité d'amitié avec l'Angleterre, en attendant de plus favorables circonſtances. Ils eſpéroient

par-là ne point donner d'ombrage à la France, & préparer en même-temps l'accomplissement de leurs desseins.

La France ne fut pas moins surprise que mécontente d'un traité qui enfreignoit ouvertement un article exprès des traités de 1738 & 1758, entre elle & la Cour de Stockholm. Ces deux Puissances s'y étoient mutuellement engagées à ne faire aucun traité, alliance ou convention quelconque, sans un consentement réciproque.

En conséquence de l'infraction d'un engagement, seule raison des subsides accordés à la Suède, le Roi lui fit déclarer qu'il en arrêtoit le payement.

Cependant il s'étoit fait un changement dans les dispositions de la Cour, qui n'avoit point échappé aux Bonnets. Ses partisans avoient toujours voté de leur côté. Mais il parut que leur but n'avoit été que d'avoir quelques-uns d'eux dans le Comité. Dès qu'il fut formé, les Bonnets perdirent la majorité dans la Chambre des Nobles; ce qui prou-

voit aſſez que la Cour avoit changé de parti. Ce changement ne ſervit pas peu à préparer la révolution, qui arriva ſept ans après. Voyons ce qui y donna lieu.

Les partiſans de la Cour s'étoient trompés de beaucoup dans la valeur des reſſources qu'ils avoient eſpé-rées de l'Angleterre. L'erreur actuelle leur montroit combien peu ils pouvoient compter ſur des ſecours efficaces de la part de cette Puiſſance. Ils réſolurent donc, tandis qu'ils avoient encore tout leur crédit, d'entrer en compoſition avec quelques Chefs des Chapeaux qui n'y avoient pas d'éloignement. On convint de payer quelques dettes de la Reine; de rappeller des actes de la derniere Diete, également injurieux pour le Roi & la Reine; de rendre à la Cour ſon crédit, & à la Royauté les privileges que lui accordoit la conſtitution, & dont on l'avoit dépouillée.

Quoique cet accord fût tenu très-ſecret, les Bonnets crurent avoir aſſez de motifs de rompre avec la Cour. La démiſſion des Sénateurs

vint encore aigrir les esprits, & l'on ne garda plus de mesures. Les Bonnets chercherent en tout à contrarier le Prince, & à resserrer ses prérogatives. Il avoit été question du mariage du Prince Royal avec la Princesse de Danemarck. La Cour de Suede, qui d'abord y avoit eu de l'éloignement, s'y étoit enfin décidée, à la condition que le Danemarck se détachât du parti de la Russie, & payât quelque argent.

Les Bonnets n'en furent pas plutôt informés, que, pour mortifier la Cour & affermir le Danemarck dans leur parti, ils se dépêcherent de faire eux-mêmes ce mariage.

Les Etats montrerent en cette occasion toute la petitesse qui avoit si souvent avili leur conduite. Les plus minces cérémonies furent des objets de dispute. Le Comité secret força le Roi de donner à Stockholm une fête, qu'il vouloit donner à la campagne. Il prétendit nommer jusqu'aux Femmes de la Princesse.

Cette conduite ne servit qu'à mécontenter davantage la Cour, & fortifia la rupture. On décria par-tout

les mesures des Bonnets, on les montra comme des créatures de l'Angleterre & de la Russie. Cet aspect présentoit au peuple la double crainte de devenir une Province de Russie, & de voir ses manufactures sacrifiées à celles de la Grande-Bretagne.

Ce fut alors qu'une personne, nommée *Hoffman*, excita une insurrection dans l'une des Provinces. Il prétendoit agir par les ordres du Roi; mais n'étant point en état de le prouver, il fut arrêté par les Paysans, & conduit à Stockholm. Il parut par son procès, que le plan avoit été de faire une insurrection en même-temps dans trois autres Provinces, & qu'Hoffman avoit tout déconcerté par sa précipitation.

Les Bonnets, oubliant alors leur réclamation dans une circonstance pareille, eurent recours à ce même Tribunal odieux, qu'ils avoient appellé *une Inquisition* établie pour la persécution. Une Commission secrete condamna Hoffman & deux autres à perdre la tête.

Le parti Anglois & Russe, ou-

vertement brouillé avec la Cour, ne s'occupa plus qu'à mettre de nouvelles entraves à l'autorité royale. On attaqua ses droits les plus incontestables. Pour remplir les places de Sénateur, on présentoit au Roi trois candidats, parmi lesquels il choisissoit. Par-là il étoit au moins dans le cas de rejetter un individu qui lui eût été absolument désagréable. Les Etats en vinrent à cette résolution, qu'un sujet qui auroit été présenté & récusé trois fois, pourroit être présenté seul une quatrieme, sans que le Roi eût alors le droit de le rejetter. Ce n'étoit pas assurément un moyen de réconcilier avec la Constitution un Prince, dont la patience devoit être épuisée par tant d'abus.

En conséquence de cette résolution, le Baron Duben, que le Roi avoit récusé trois fois, fut présenté seul à Sa Majesté pour remplir une place de Sénateur, & les Etats l'installerent sans plus de cérémonie, quoique le Roi refusât de signer son brevet.

Tels furent les procédés de la

Diete de 1766. Les instructions du Comité secret, pour la conduite du Sénat, étoient dictées par les Ministres de Londres & de Pétersboug. On enjoignoit au Ministere d'entrer en conférence avec ces Ministres, au sujet du traité défensif; de préférer la grande alliance du Nord, si elle avoit lieu, à toute autre; de n'écouter sur-tout aucune proposition de la France, avant que l'argent dû ne fût payé en totalité; & même, en ce cas, de ne prendre avec cette Cour aucun engagement qui pût contrarier le premier systême.

Après une Diete si visiblement dévouée à l'Angleterre, le seul moyen pour le parti François de rétablir son influence, étoit d'en faire convoquer une autre. Les Bonnets étoient occupés de l'alliance défensive avec la Cour de Londres; mais l'article des subsides étoit une difficulté qui lui faisoit éprouver beaucoup de lenteur. Cependant les Chapeaux n'épargnoient ni soins ni fatigues pour faire réussir leurs projets. La France offrit de payer quatre millions & demi, si la Suede

vouloit renouveller le traité de 1738. On fit courir le bruit parmi les Paysans, qu'au moyen de cette somme, on ôteroit leurs impôts ; & l'on espéra produire par-là assez de clameurs pour forcer le Sénat à convoquer une Diete extraordinaire. Mais tous ces moyens préparoient, sans amener leur fin.

L'on fut forcé d'en venir à une démarche, dont elle devoit être une suite nécessaire ; c'étoit de faire déclarer par le Roi, qu'il étoit résolu d'abdiquer la couronne. En consequence, le Prince Royal fut chargé d'un rescrit qu'il lut au Sénat, & lui laissa pour être consigné dans les registres. Il portoit, que „ le „ Roi avoit été appellé au trône par „ le choix libre des Etats : qu'il „ avoit donné tous ses soins au bonheur & au maintien de la liberté „ de son peuple : qu'aussi-tôt après „ la mort de son prédécesseur, ils „ lui avoient arraché une assurance, conçue en termes beaucoup „ plus forts que celle qu'avoit donnée le feu Roi : qu'ensuite les „ Etats l'avoient dépouillé de ses

„ droits & prérogatives, de maniere qu'il n'étoit que le premier esclave de la Nation.

„ Que dans la derniere Diete, on „ avoit encore fait de nouveaux „ réglements au préjudice de ses „ droits : qu'il déclaroit qu'il n'y „ donneroit jamais son consentement, non plus qu'à la nomination du Comte Posse, faite par „ les Etats pour être auprès de ses „ fils".

En réponse à cette déclaration, le Sénat envoya deux Députés au Roi, pour lui représenter la nécessité de mettre les ordres des Etats en exécution, & de signer les nouveaux réglements; mais Sa Majesté s'y refusa absolument. En même-temps l'on employoit tous les moyens pour préparer les esprits aux changements qu'on méditoit. Le Prince Royal alla visiter le Royaume. Tout en gagnant les peuples par son adresse & ses qualités aimables, il recueillit nombre de plaintes, qui devoient servir à montrer la nécessité d'une Diete extraordinaire, pour corriger les abus qui y avoient don-

né lieu. Les Gouverneurs des Provinces, partiſans de la Cour, envoyerent des peintures affligeantes de leurs Gouvernements. Ils repréſentoient les manufactures ruinées, & les peuples dans la miſere. Les Négociants mêmes firent tomber le cours du change, pour arrêter les travaux des forges.

Le Sénat reſta pourtant ferme, & réſolut de ne point convoquer de Diete extraordinaire.

Il eſt certain que convoquer une nouvelle aſſemblée des Etats, avant qu'aucune de leurs meſures fût conſolidée, étoit prononcer eux-mêmes leur révocation; c'étoit s'expoſer aux juſtes reproches d'une Diete qui pouvoit leur faire un crime d'avoir perdu les ſubſides de la France, d'avoir rompu avec un ancien allié, pour ſuivre un nouveau ſyſtême qui n'avoit produit aucun bien.

Bientôt après, la mort du Comte de Lowenhielm, la guerre de la Ruſſie & l'arrivée d'un nouveau Miniſtre de France furent autant de circonſtances qui donnerent aux Cha-

peaux une nouvelle vigueur. Ce moment parut favorable pour l'exécution du plan de l'abdication du Roi. Mais Sa Majesté craignoit les conséquences d'une démarche si hasardeuse ; & ce ne fut qu'après avoir long-temps balancé & s'être assuré du serment des chefs des Chapeaux, qu'il osa s'y déterminer.

Ayant donc refusé de signer un acte qui lui fut présenté par le Sénat, le Roi écrivit à ce Corps, le 12 Décembre 1768, une Lettre, qui portoit en substance, que „ peu „ auparavant, lorsque la plus gran„ de partie des Sénateurs s'étoient „ opposés à la convocation des E„ tats, ce n'étoit point par convic„ tion de la validité de leurs rai„ sons qu'il s'étoit prêté à leur réso„ lution : que depuis ce temps, les „ malheurs publics s'étoient accrus „ journellement ; que la preuve en „ étoit, les requêtes sans nombre „ présentées à son fils, la décaden„ ce subite des forges, du commer„ ce & des manufactures, & l'aban„ don même de la culture des ter„ res ; que son cœur paternel ne

„ pouvoit être que très-affecté de „ l'idée du fardeau des taxes an„ nuelles, & de la misere inouie „ qu'elles produisoient; que par la „ chûte inattendue du cours du „ change, ses sujets se trouvoient „ forcés de payer un tiers de plus „ qu'ils n'avoient consenti, & qu'en „ vertu du serment qu'il leur avoit „ fait de conserver leurs droits in„ tacts, il étoit obligé d'y avoir „ égard; qu'il n'imputoit pas au Sé„ nat la faute de cette taxe illé„ gale; mais que la Nation, quelle „ qu'en fût la cause, avoit le droit „ d'examiner si elle vouloit l'accor„ der ou non, c'est-à-dire qu'il „ falloit que les Etats fussent as„ semblés le plutôt possible. Si, „ contre mon attente, ajoutoit-il, „ le Sénat persiste à s'y opposer, „ je suis contraint de déclarer ici, „ qu'en ce cas, je renonce au far„ deau du Gouvernement, que les „ pleurs de tant de mes sujets mal„ heureux, & la décadence de mon „ Royaume, me rendent insuppor„ table; me réservant, quand mes „ fideles Conseillers, les Etats, se-

„ ront assemblés, de leur donner
„ mes raisons pour avoir jusqu'alors
„ déposé ma couronne. En atten-
„ dant, je défends très-expressé-
„ ment de faire usage de mon nom
„ dans aucune résolution du Sé-
„ nat ".

Signé ADOLPHE-FRÉDERIC.

Le Roi vouloit une réponse dans quarante-huit heures; mais le Sénat demanda quelques jours de plus; & pendant cet intervalle, les Ministres d'Angleterre & de Russie n'épargnerent rien pour les affermir dans leur systême. Le 14, le Roi se rendit au Sénat, pour demander une réponse immédiate. On lui représenta l'impossibilité d'examiner, dans un si court espace, toutes les raisons pour & contre l'ajournement d'une Diete extraordinaire. Ils demandoient jusqu'au Lundi suivant pour y réfléchir. Mais quant à l'abandon du Gouvernement, ils supplioient Sa Majesté de ne pas persévérer dans un projet si contraire aux loix & à ses gracieuses assurances. La réponse du Roi fut, qu'il prenoit cette

représentation pour un refus, & que de ce moment il ne vouloit plus se mêler de la Régence. Il se leva alors brusquement, & s'avança pour sortir du Sénat. Le Sénateur Funck, homme estimé de tous les partis, & particuliérement aimé du Roi, se précipite aux pieds de Sa Majesté, en l'arrêtant par son habit. Il le conjure de ne point suivre ses desseins, de songer aux flots du sang de ses sujets qu'une pareille démarche pouvoit faire couler : il le supplie de rentrer dans le Sénat, où l'on pourroit trouver des tempéraments qui prévinssent tant de malheurs. Pendant ce temps, le Prince Royal qui accompagnoit le Monarque, le pressoit de sortir. Le Roi, bon par sa nature, entraîné par son fils, attendri par la posture & les prieres de son ami, flottoit entre ces deux impressions, quand le Prince Royal, par un de ces traits qui annoncent les grands hommes, prend sur le champ son parti, repousse la main du Sénateur, & lui demandant comment il osoit retenir ainsi de force le Roi son pere, tranche enfin la question.

Dès que Sa Majesté fut de retour chez elle, elle envoya à la Chancellerie le Prince Royal, accompagné de plusieurs Officiers de sa Maison. Son Altesse Royale y fit en forme, au nom du Roi, la demande de la griffe, dont il étoit d'usage de se servir au-lieu de la signature de Sa Majesté. Ce Tribunal s'y étant refusé, le Prince se rendit dans tous les autres Tribunaux, y déclara que le Roi son pere s'étoit démis du gouvernement, & leur laissa copie des raisons qui l'y avoient forcé.

Cependant le Sénat, qui continuoit toujours d'être assemblé, députa vers le Roi quatre de ses Membres, pour le supplier de ne point abandonner la Régence. Mais la réponse fut, que Sa Majesté persistoit dans sa résolution.

A leur retour, le Baron Friesendorf, Vice-Président de la Chancellerie, se leva, & peignit la confusion inévitable dans laquelle s'alloit trouver le Royaume, si, sans le Roi, le Sénat se chargeoit de gouverner pendant dix-huit mois, temps nécessaire pour une autre Diete; qu'il n'étoit

n'étoit rien de si opposé à la dispo-
sition des Suédois, que l'idée d'une aristocratie. Il concluoit à députer deux Sénateurs vers le Roi, pour lui laisser espérer que le Sénat se conformeroit à ses desirs, & le supplier de reprendre les rênes du gouvernement.

Cette proposition fut admise : la réponse du Roi fut : „ Dès qu'on se „ résoudra à la convocation de la „ Diete, ma résignation tombe d'elle-même ".

Le discours du Vice-Président avoit découvert les craintes du Sénat. On chercha à l'embarrasser davantage. Le parti de la Cour réussit à faire déclarer pour le Roi les Tribunaux, les Colleges & le Clergé, en un mot, toute la puissance exécutrice résidant à Stockholm, excepté la Cour souveraine de Justice.

Le lendemain de l'abdication du Roi, le Sénat avoit fait une forte de proclamation, pour avertir tous les Tribunaux de cette démarche, & leur enjoindre de n'exécuter que les ordres émanés du Sénat. Mais

ils répondirent, que d'après les loix fondamentales, la Suede ne pouvoit pas plus être gouvernée sans Roi que sans Sénat; qu'ils étoient donc forcés de rester dans l'inaction jusqu'à la convocation des Etats. Ce refus d'obéissance de la part des Corps chargés de l'administration de la justice, rendoit cette convocation indispensable.

Ce fut ainsi que le Sénat se vit contraint d'en venir à cette résolution : qu'attendu que plusieurs Tribunaux avoient déclaré ne vouloir pas obéir aux ordres du Sénat jusqu'à l'assemblée des Etats ; que le trésor refusoit d'avancer de l'argent ; que les Colonels de la garnison de Stockholm disoient ne pouvoir répondre de l'obéissance de leurs soldats, le Sénat se trouvoit forcé d'ajourner une assemblée des Etats au 19 Avril suivant.

Le parti François détruisit par-là d'un seul coup tout ce que les Bonnets avoient fait pour l'Angleterre & la Russie dans la derniere Diete, & mit fin au traité d'alliance avec la Cour de Londres, que le Sénat n'o-

soit plus prendre sur lui de poursuivre.

Le Roi retourna alors au Sénat, où il témoigna toute la satisfaction qu'il éprouvoit de leur résolution; ajoutant que ses intentions étoient pures, & qu'il étoit sûr qu'elles seroient approuvées.

Cette démarche des Chapeaux étoit sans doute la plus hardie que l'on eût osé hasarder depuis l'établissement de la nouvelle Constitution. Il falloit qu'ils fussent bien sûrs d'une puissante assistance, pour risquer une conduite, dont la Diete à venir pouvoit leur demander un compte très-sévere, qui pouvoit conduire quelques-uns d'eux sur l'échafaud, & réaliser l'abdication du Roi. En effet, la France étoit décidée à faire les plus grands efforts pour regagner une influence, dont le défaut pouvoit affecter son crédit dans une autre partie du Monde (1); & elle étoit résolue à des sacrifices.

---

(1) La Porte s'ennuyoit de ne point voir la Suede agir contre la Russie, & demandoit

Il étoit probable que cette Diete feroit de la plus grande conféquence pour le deftin de la Conftitution de Suede. Auffi tous les partis drefferent leurs batteries différentes, & fe préparerent à pourfuivre leurs plans avec la plus grande vigueur. L'argent fut répandu de tous côtés, pour s'affurer des fuffrages. L'Efpagne même, malgré le peu d'intérêt qu'elle fembloit avoir aux affaires de Suede, commença à s'en mêler, en offrant aux Danois le droit de porter des Negres aux Petites-Indes Efpagnoles, s'ils fe féparoient de la Ruffie & de l'Angleterre.

Enfin, la Diete s'ouvrit. Le parti François fe trouva dominant dans les Chambres des Nobles, du Clergé & des Bourgeois. Les Orateurs des quatre Ordres étoient de ce côté, & le Général Ferfen, un des plus zélés & des plus habiles des Chapeaux, fut élu Maréchal de la Diete. Les Payfans, il eft vrai, tenoient

l'accompliffement des promeffes qu'on lui avoit faites.

encore pour les Bonnets. Mais le Comité ſecret ſe trouvant entiérement composé de Chapeaux, il ſembloit que rien ne leur ſeroit impoſſible.

Auſſi, la premiere démarche des Etats fut de démettre tous les Sénateurs du parti des Bonnets, pour les remplacer par ceux qu'avoit déplacés la Diete précédente. L'on rendit au Comte Ekeblad la place de Préſident de la Chancellerie. On vota des remerciments au Roi, pour avoir, par amour pour ſon peuple, abdiqué la couronne, & forcé le Sénat d'aſſembler les Etats : il fut auſſi réſolu que le Roi remercieroit les Tribunaux de leur conduite dans cette occaſion.

Malgré des apparences ſi flatteuſes, il s'en fallut pourtant beaucoup que les Chapeaux miſſent tous leurs plans en exécution. Dans les Etats, l'opinion du jour étoit rarement l'opinion du lendemain, & les ſentiments de cette aſſemblée inquiete reſſembloient aux flots de la mer agitée. Ils étoient d'ailleurs diviſés en deux partis : l'un appellé *Parti*

de la Cour, vouloit changer la conſtitution, & jetter toute l'autorité dans les mains du Souverain; l'autre, qui avoit à ſa tête le Colonel Pecklin, homme habile & intrigant, vouloit ſeulement chaſſer les Miniſtres pour occuper leur place, mais conſerver la conſtitution telle qu'elle étoit. On les appelloit le *Parti de Pecklin*.

Les Miniſtres étrangers, qui ſoutenoient les Bonnets, ne négligerent aucunes intrigues pour fomenter cette eſpece de diviſion. On cherchoit à jetter l'épouvante parmi le peuple; on prétendoit que la France ne vouloit bouleverſer la conſtitution, que pour précipiter la Suede dans une nouvelle guerre avec la Ruſſie; que les ſubſides de cette Puiſſance ne pourroient compenſer les dépenſes ruineuſes qu'occaſionneroit à la Suede une telle alliance.

Que ces bruits fuſſent fondés ou non, ils n'en produiſoient pas moins leur effet. Le retardement qu'éprouvoit le payement des arrérages, venoit encore augmenter le mécon-

tentement. Aussi, lorsque les Chapeaux firent dans la Diete la premiere ouverture de leurs desseins, quand ils proposerent de céder au Roi la nomination des emplois militaires jusqu'au Lieutenant-Colonel inclusivement, la proposition fut rejettée avec beaucoup de chaleur, excepté par le Clergé. Les autres points n'eurent pas plus de succès.

Cependant les instructions du Comité secret pour régler la conduite du Sénat, après la séparation des Etats, furent à-peu-près l'opposé de celles données par la Diete précédente.

Elles lui enjoignoient d'entretenir une bonne intelligence avec toutes les Cours voisines; mais de n'entrer pour le présent dans une alliance défensive avec aucune d'elles, & particuliérement dans la ligue du Nord dont il avoit été question. Elles portoient que la France & la Porte étoient les alliés naturels de la Suede. L'Espagne & l'Autriche, comme liées avec la France, étoient recommandées aussi, comme amis naturels.

On y observoit que l'Angleterre ne visoit qu'à l'empire de la mer, à engloutir tous les commerces dans le sien ; qu'on devoit donc la regarder comme opposée à la prospérité de la Suede, & ne contracter aucun engagement avec la Cour de Londres.

On promit d'ailleurs au Ministere de France, malgré le peu de succès dans la Diete, de suivre le plan d'opérations déja formé, pourvu que les arrérages fussent payés pour faire les préparatifs.

SECTION QUATRIEME.

Révolution de 1772. Evénements qui la précéderent.

J'AI montré quels étoient, pendant les deux dernieres Dietes, les desseins de la Cour, la nature des partis, les intrigues des Ministres étrangers, & les vues de leurs maîtres. Ces détails étoient nécessaires pour conduire aux vraies sources du grand événement que je vais rapporter.

Depuis que l'argent des Puiſſances étrangeres avoit fait de la corruption un des mobiles du Gouvernement Suédois, les vices de cette conſtitution étoient parvenus à leur maturité. Avilis par le trafic de leurs ſuffrages, occupés de la haine des factions & des vengeances privées, les Suédois avoient perdu de vue le bien réel de leur pays. Deux factions oppoſées dans leurs ſyſtêmes, s'arrachoient alternativement le pouvoir. Supportés par des Puiſſances ennemies, tour-à-tour perſécuteurs & perſécutés, le vainqueur éphémere ne ſongeoit qu'à venger des injures paſſées, ou prévenir des reſſentiments à venir.

Dans un oubli ſi parfait de la conſtitution, aucune tentative n'étoit impraticable, aucun événement improbable; & ſi la conſtitution n'avoit pas été entiérement culbutée, ce n'étoit pas aux vertus des membres de la Diete qu'il falloit l'attribuer: probablement ils avoit été auſſi bien payés pour la conſerver, que pour l'anéantir.

Malgré l'influence actuelle du par-

ti François, les Bonnets, contents d'avoir empêché l'exécution de leur plan principal, n'avoient pas de grandes inquiétudes. Il eſt vrai qu'il ne ſembloit pas impoſſible d'effectuer par force ce que l'argent n'avoit pu produire. Mais le caractere pacifique d'Adolphe-Frédéric leur étoit garant qu'on n'en viendroit jamais à la violence. Orné de toutes les vertus de la vie privée, mais dénué de cette ambition qui ſoupire après le pouvoir, ce Prince n'avoit point cet eſprit entreprenant qui d'ordinaire l'accompagne. Formé pour la félicité domeſtique, jamais ſon cœur paternel n'auroit riſqué des démarches, qui pouvoient, en échouant, entraîner la ruine d'une famille chérie. Il étoit d'ailleurs étranger. Il ne pouvoit par conſéquent eſpérer de ſon peuple autant de confiance, qu'un Prince né & élevé parmi eux en auroit pu inſpirer. L'âge venoit encore augmenter ſon penchant pour la tranquillité & le repos.

Ainſi donc, quoique les Chapeaux fuſſent maîtres de l'adminiſ-

tration, quoiqu'ils possédassent tous les emplois importants du Royaume, on étoit sûr, qu'au moins durant la vie du Roi, on n'auroit point recours à la force ouverte.

Les Ministres d'Angleterre & de Russie comptoient sur leurs intrigues, pour fortifier leur parti, & se mettre en état d'avoir la majorité dans la prochaine Diete. La Nation sentoit son peu de forces pour soutenir une guerre contre la Russie. On lui en faisoit un épouvantail, pour la détacher du systême François. On lui montroit, d'un autre côté, le projet d'anéantir la constitution : on éveilloit par-là la jalousie de ceux des Chapeaux qui tenoient encore à leur forme de Gouvernement, & on faisoit une nécessité à ces nouveaux convertis, aussi-bien qu'aux Bonnets, de se jetter dans les bras de l'Angleterre & de la Russie, comme l'unique moyen de se garantir des dangers qui les menaçoient : par-là on espéroit faire passer les Bonnets sur la difficulté des subsides, & venir enfin à bout de réaliser le projet

de la ligue du Nord, si intéressante pour l'Angleterre. Telle étoit la situation des choses, quand la mort (1) du Roi vint donner une nouvelle face aux affaires de la Suede.

Le Prince Royal étoit à Paris lors de la mort de son pere. Il étoit occupé à demander quelques points, que l'administration Suédoise avoit en vain sollicités depuis long-temps. La dignité royale, en donnant une nouvelle importance au négociateur donna plus de succès à la négociation. La France promit de payer annuellement à la Suede un million & demi.

Suivant les loix fondamentales, la Diete devoit s'assembler trente jours après la mort du Roi. Mais le Sénat, en raison de l'absence du Prince, & pour lui donner le temps de terminer ses négociations, ne fixa l'assemblée des Etats que pour le mois de Juin suivant.

Il étoit évident que cette Diete devoit décider du sort de la Cons-

(1) Au mois de Février 1771.

titution Suédoise ; c'étoit donc le moment de réunir tous ses efforts. Perdre cette occasion, étoit perdre à jamais toute espérance d'influence dans ce Gouvernement. Aussi les Bonnets mirent-ils bien à profit l'absence du jeune Roi ; ils se donnerent tant de mouvement, ils furent si puissamment soutenus par les Ministres d'Angleterre & de Russie, qu'après les élections, ils se trouverent avoir la majorité dans les trois Ordres inférieurs.

Cependant le Roi écrivit au Sénat dans les termes les plus gracieux, approuvant toutes ses démarches, & lui répétant ses assurances de gouverner conformément aux loix. Le parti des Chapeaux tenoit aussi le même langage. Ils prétendoient n'avoir d'autre but, que de faire payer l'argent dû par la France, mais se disoient résolus à maintenir la constitution.

Depuis le nouveau systême de gouvernement, les Suédois n'avoient vu sur leur trône que des étrangers, Frédéric Ier. & Adolphe-Frédéric. Ces Princes, appellés par une

élection libre de leurs sujets, à un trône où ils n'avoient aucun droit, avoient dû regarder comme une acquisition assez importante, les honneurs extérieurs de la dignité royale, sans croire avoir le droit d'usurper ce qu'on ne leur avoit pas accordé. Eblouis de l'éclat d'une couronne, pour laquelle ils n'étoient pas nés, ils avoient pu ne pas tant sentir combien peu d'autorité elle procuroit en effet.

C'étoit peut-être à ces circonstances autant qu'à leur génie tranquille & peu entreprenant, que la constitution d'un peuple si corrompu devoit une si longue existence. Mais le fils & le successeur d'Adolphe-Fréderic leur offroit un Prince d'un génie bien différent.

Gustave III avoit à-peu-près vingt-cinq ans quand il fut proclamé Roi de Suede. Sa mere, sœur du Roi de Prusse, sembla lui avoir passé tout le courage & les talents de son oncle; & son pere, cette bienveillance, cette bonté d'ame qui font chérir aux Suédois la mémoire d'Adolphe-Fréderic.

La nature l'avoit fait pour briller en tout rang, mais sur-tout dans le grand rôle auquel il étoit destiné ; & ses talents naturels furent cultivés par l'éducation la plus finie & la mieux adoptée à une situation qui devoit probablement un jour demander leur plus grand développement.

Une éloquence séduisante & une adresse insinuante, lui gagnoient le cœur de ceux qui le voyoient en public : des connoissances vastes & un jugement profond, lui attiroient l'admiration de ceux qui l'approchoient de plus près. Mais personne ne soupçonnoit encore en lui cette politique adroite, cet esprit entreprenant & hardi qui l'ont distingué depuis ; & bien moins encore, qu'un jeune Prince, en s'y livrant, ne perdroit jamais de vue le bonheur de son peuple ; que toutes ses démarches seroient marquées par une prudence & une modération aussi rares qu'estimables.

Indifférent pour les plaisirs sans les haïr ; Philosophe & homme de Cour, le travail le plus opiniâtre

ne lui faiſoit rien perdre de ces graces qui font briller dans un cercle.

Tel étoit ce Prince, qui, doué de tout ce qui ſéduit un peuple dans un gouvernement populaire, devoit ſe ſoumettre aux caprices d'un Sénat ou à l'influence d'un Miniſtre étranger, qui, capable de gouverner les autres, ne devoit point avoir de volonté; maître des cœurs de ſes ſujets, ne devoit être leur Roi que de nom; devoit enfin ſe contenter d'un extérieur de royauté qu'il mépriſoit, & n'avoit aucune part à un pouvoir qui ſeul faiſoit l'objet de ſes deſirs.

Rien ne pouvoit ſurpaſſer les acclamations de joie du peuple à l'arrivé du Roi à Stockholm, qui fut vers la fin de Mai 1771. Rien ne pouvoit être mieux calculé pour le faire chérir dans ſes Provinces les plus reculées, que la conduite qu'il adopta.

Trois fois la ſemaine il donnoit régulièrement audience à tout ce qui ſe préſentoit. Il n'étoit beſoin ni de rang, ni de fortune, pour ob-

tenir accès. C'étoit assez d'être opprimé, d'avoir une juste raison de se plaindre. Il écoutoit le moindre de ses sujets avec la dignité d'un Souverain, mais avec la tendresse d'un pere. Il entroit dans les détails les plus minucieux qui les intéressoient, s'informoit de leurs affaires privées, sembloit prendre à leur bonheur cet intérêt affectueux qui flatte tant l'infortuné : sentiment si rare à trouver dans les personnes que leur élévation place bien loin de l'atteinte & de la connoissance même des souffrances du peuple.

Un Prince qui montroit à ses peuples un tel cœur, ne pouvoit manquer de se faire regarder comme leur pere. Si cette conduite étoit la plus sage & la mieux calculée pour ses desseins ; si c'étoit un masque à l'ambition, n'arrachons pas ce voile, & reposons nos yeux sur un tableau si doux. Vouloir tenir tout de l'amour des peuples, ne pouvoit au moins venir que d'une belle ame.

En gagnant ainsi l'affection du

peuple, le jeune Roi ne s'occupoit pas moins à convaincre les principaux de la Nation de ſon attachement inviolable à la conſtitution. Il ſaiſiſſoit toutes les occaſions de déclarer qu'il ſe glorifioit d'être le premier citoyen d'un peuple libre. Il ne deſiroit, en apparence, que bannir la corruption, & établir la concorde. Il diſoit ne vouloir être d'autre parti que de celui de la nation, & profeſſoit la ſoumiſſion la plus entiere aux déciſions du Sénat.

Quelques gens crurent que c'étoit trop promettre pour être de bonne foi. Malgré toute l'impartialité qu'il affectoit, on ne pouvoit s'empêcher de voir que tous ſes favoris étoient du parti François. Bientôt après, arriva à Stockholm un nouvel Ambaſſadeur de France (1), dont le mérite perſonnel confirmoit encore les ſoupçons de l'importance de la commiſſion. Un Miniſtre d'Eſpagne parut auſſi pour la premiere fois, & ſembloit annoncer pour les Cha-

(1) M. le Comte de V.

peaux une nouvelle aſſiſtance de la part de la Cour de Madrid.

Les Miniſtres d'Angleterre & de Ruſſie firent des efforts en raiſon de leurs craintes. Il n'étoit d'autre moyen de détruire le ſyſtême qu'ils ſuppoſoient à leurs antagoniſtes, que de réaliſer le projet d'alliance entre l'Angleterre, la Ruſſie & la Suede, qui devoit ſervir de baſe à la ligue du Nord. Il falloit, pour cela, réuſſir à ôter l'adminiſtration des mains du parti François; déplacer les Sénateurs de cette faction, pour faire entrer des hommes dévoués à l'Angleterre & à la Ruſſie. L'argent fut prodigué ſans compte. A l'ouverture de la Diete, les Bonnets ſe retrouverent dominants dans les trois Ordres inférieurs. Il eſt vrai que les Royaliſtes avoient la ſupériorité dans la Chambre des Nobles, & que par conſéquent le Maréchal de la Diete étoit un de leurs partiſans; ce qui fut par la ſuite un article eſſentiel pour le Roi. Mais le Comité ſecret ſe trouva compoſé en grande partie de Bonnets.

Ce Comité avoit tout pouvoir en

ce qui concernoit les affaires étrangeres, & dirigeoit presque entiérement les opérations du Sénat. En général, ses décisions devenoient des actes de la Diete.

C'étoit donc pour le Prince une perspective peu favorable de voir ce Corps absolument dévoués à l'Angleterre & à la Russie.

Jamais situation ne fut plus critique. A peine assis sur le trône, sans avoir encore éprouvé l'attachement de ses sujets, ou découvert les dispositions du militaire; n'ayant pas encore eu le temps de conduire ses projets à maturité, (supposé qu'ils fussent déja formés,) sa position exigeoit la prudence & la sagesse la plus consommée.

Si les Bonnets devenoient maîtres de la Diete, ses partisans & ses amis étoient sans doute culbutés. Le traité avec l'Angleterre & la Russie étoit une conséquence probable, & toute espérance étoit perdue pour ses projets.

Il est vrai que les Nobles étoient dans son parti; mais point du tout à sa dévotion. Ils tenoient à cette

conſtitution, qui étoit leur ſeul titre aux largeſſes des Puiſſances étrangeres : avec elle tomboit toute eſpérance de pareilles faveurs.

Le Corps du peuple étoit bien mécontent du Gouvernement; mais accoutumé depuis long-temps à la patience & à la ſoumiſſion, il regardoit les abus en ſilence. Il étoit probable qu'il ne s'oppoſeroit pas à un changement dans la conſtitution; mais ce n'étoit pas aſſez, il falloit exciter ſon indignation, lui inſpirer l'eſprit de réſiſtance, lui donner de l'activité, & cela demandoit beaucoup de ménagements préparatoires.

Le Roi n'avoit donc qu'un petit nombre de perſonnes attachées à lui, prêtes à tout ſacrifier à ſes intérêts; mais pas aſſez nombreux pour pouvoir former un parti dans la Diete.

Cette ſituation le mettoit dans la plus embarraſſante alternative. Précipiter l'exécution de ſes projets, étoit s'expoſer aux plus grands périls; & l'aſcendant des amis de l'Angleterre & de la Ruſſie rendoit

également tout retard dangereux.

La déposition du Sénat devoit être naturellement le premier objet des Bonnets. C'étoit donc l'intérêt du Roi de la prévenir, ou du moins de l'éloigner. Pour cela il n'étoit d'autre moyen que de semer des difficultés dans chaque affaire, & rendre la Diete aussi inactive que possible.

Une des premieres occupations de la Diete, fut de régler les engagements que le Roi devoit signer avant son couronnement. Il s'éleva à ce sujet une querelle entre la Chambre des Nobles & les autres Ordres. Il existoit déja entre eux un grand refroidissement, causé par un réglement du Sénat.

Dans une circonstance particuliere, il avoit posé pour maxime, que les grands emplois de l'Etat ne pouvoient être remplis que par des Nobles. Les Ordres inférieurs prétendoient que cette assertion étoit directement opposée aux Loix fondamentales de l'Etat; que tout homme de mérite, de quelque rang qu'il

fût, étoit éligible pour les plus grands emplois.

Des disputes de cette nature sont toujours funestes dans un Gouvernement populaire. Cependant, au milieu de ces querelles, la Nation ne vit dans le Roi qu'un pere tendre, occupé à réunir des divisions si dangereuses. Ses discours paroissoient si sinceres; il sembloit tant enflammé de zele pour le bonheur de ses sujets, & si indifférent pour ses propres intérêts; il s'occupoit avec tant de sollicitude des moyens de rétablir l'union parmi les membres de la Diete, que le plus clairvoyant n'eût pu pénétrer ses intentions.

„ Si, disoit-il, dans l'un de ses
„ Discours, mes intentions étoient
„ moins pures, moins innocentes,
„ moins sinceres; si mon cœur n'é-
„ toit pas pénétré de l'amour le plus
„ tendre pour mon pays, pour son
„ indépendance, sa liberté, sa gloi-
„ re & son bonheur, j'aurois pu
„ épier tranquillement les occasions
„ favorables; j'aurois pu, comme
„ les Rois mes prédécesseurs, saisir

„ les moments de tirer avantage
„ des divisions, aux dépens de la
„ liberté & des Loix ".

Il fit plus encore, il envoya demander aux Ministres d'Angleterre & de Russie, si, par leur entremise, il ne seroit pas possible d'effectuer la réunion desirée. Par-là le Prince se montroit au peuple sous le point de vue le plus agréable, & le dégoûtoit d'un gouvernement si turbulent.

Les opérations de la Diete furent suspendues par ces disputes imprudentes; & ce ne fut qu'au bout de huit mois, en Février, que cette matiere fut enfin réglée.

La confusion n'avoit que trop duré, pour faire sur le peuple une forte impression, & exposer les vices de ce systême de gouvernement; pour montrer l'influence des Puissances étrangeres sur la Diete; faire briller la sagesse, le désintéressement & le patriotisme du Roi, qui, tant de fois, mais en vain, avoit offert sa médiation pour terminer ces querelles.

La seconde chose prise en considération

dération par les Etats, fut la conduite du Sénat depuis la derniere Diete. La commission secrete, nommée pour cet objet, ne finit son enquête qu'à la fin de Mars. Le résultat fut que le Sénat avoit abusé de la confiance des Etats, & les trois Ordres inférieurs résolurent de le déposer en totalité.

C'étoit une mesure également violente, injuste & peu politique. La prudence leur dictoit de garder des ménagements avec les Chapeaux; de ne déposer qu'autant de Sénateurs qu'il étoit nécessaire pour s'assurer la majorité dans ce Corps. C'étoit sans doute un acte de folie, de pousser cette faction au désespoir, dans un temps où l'on soupçonnoit des desseins formés contre la Constitution, de rendre les Chapeaux indifférents sur son existence, en leur ôtant tout intérêt à sa conservation. Si ce coup avoit été porté dès le commencement de la Diete, peut-être n'eût-il pas été si dangereux; mais après un délai de dix mois, effet de l'opiniâtreté des trois Ordres inférieurs; délai dont le Roi

avoit tiré le plus grand avantage pour préparer le ſuccès à ſes deſſeins, il étoit peut-être impoſſible aux Bonnets de choiſir une conduite mieux calculée pour accélérer la révolution qu'ils vouloient empêcher.

Le fait eſt, que les Bonnets, ſe trouvant maîtres abſolus de la Diete, s'enivrerent de leurs ſuccès. Tranſportés par leur haine contre le parti adverſe, par leur avidité pour l'argent & leur ſoif du pouvoir, ils ne mirent ni frein à leurs deſirs, ni terme à leurs demandes. Rien ne pouvoit les ſatisfaire, que de voir les Chapeaux entiérement exclus de tout emploi de confiance, d'honneur ou de crédit. Dans l'aveuglement de leur violence, ils oublierent qu'au moins il étoit un point ſur lequel beaucoup de Chapeaux étoient d'accord avec eux, la conſervation de la Conſtitution : ils oublierent combien elle étoit en danger ; combien ils auroient beſoin du ſecours du parti oppoſé, pour parer le coup qui menaçoit de la détruire.

Le Roi, dont la ſagacité voyoit

tout, dont la vigilance profitoit de tout, vit d'abord la folie des Bonnets, & sut en tirer avantage.

On fut bien étonné de voir tout-à-coup la Chambre des Nobles consentir à la décision des trois Ordres inférieurs pour la démission des Sénateurs. On s'étoit attendu à la plus violente opposition de la part du parti de la Cour. Ce succès inattendu rendit les Bonnets triomphants. On le regarda comme le coup fatal porté aux Chapeaux. On l'eût bien mieux jugé, si on l'avoit pris pour un trait de cette politique consommée, qui éclairoit la conduite du Prince.

Ce n'étoit déja plus un objet pour le Prince, d'avoir un Sénat à sa dévotion. Tout ce qui avoit été nécessaire, étoit d'empêcher pour quelque temps les Bonnets d'avoir l'administration des affaires ; & en cela il avoit réussi. Après quoi, plus les Bonnets mettoient de violence & d'injustice dans leurs mesures contre les Chapeaux, moins le Roi avoit d'opposition à attendre de ceux des Chapeaux, qui tenoient encore

à la Conſtitution. Les voir dépouiller de leurs emplois, priver de leur pouvoir, proſcrire en quelque maniere par leurs rivaux, étoit peut-être ce qu'il devoit deſirer dans cette circonſtance. Il devenoit alors leur ſeule reſſource, leur unique appui dans leur diſgrace.

Si le parti Anglois avoit le deſſus, les Chapeaux ſe voyoient ruinés, dépouillés, anéantis. Une adminiſtration de leurs ennemis leur offroit une perſpective déſeſpérante. Privés de l'appui de la France, ils ſe voyoient à la merci d'un parti ulcéré, qu'ils avoient ſouvent opprimé, dont ils avoient mis les chefs ſur l'échafaud, & dont la haine s'étoit déja manifeſtée par des preuves non douteuſes. Il étoit donc naturel que leurs craintes pour la Conſtitution, cédaſſent à des appréhenſions perſonnelles ſi preſſantes.

Auſſi beaucoup d'entre eux devinrent diſpoſés à ſervir les vues du Roi, ou du moins à reſter ſpectateurs tranquilles de ſes mouvements. Le Feld Maréchal Comte de Ferſen lui-même, partiſan zélé de la France,

mais qui passoit pour être attaché au gouvernement établi, soit qu'il conservât encore quelques scrupules, soit qu'il ne crût pas à la possibilité du succès, se retira à la campagne pour y attendre l'événement. L'absence de ce Général, qui étoit Colonel des Gardes, fut une circonstance très-favorable aux vues du Roi.

Ce fut donc la conduite injuste & tyrannique des Bonnets, qui décida une révolution que le Prince avoit sans doute desirée, que les circonstances avoient préparée, mais pour laquelle il n'existoit pas encore un plan d'opérations fixe & déterminé.

Le Comte Charles Scheffer, l'un des plus ardents défenseurs de la Constitution, lorsque la Cour avoit voulu jadis lui porter atteinte, alors personnellement attaché au jeune Monarque, fut le premier à lui en faire l'ouverture. „ Tout est perdu, „ lui dit-il, & voici le moment de „ porter un grand coup. Vous savez avec quel enthousiasme je sou- „ tins une cause opposée : mais le „ changement de circonstances for-

„ ce celui de mes ſentiments. Une
„ faction inſolente ne reſpecte plus
„ rien. L'honneur, la vie & la for-
„ tune des plus honnêtes gens ne
„ ſont plus en ſûreté. Briſez la ty-
„ rannie qui nous menace, & ſai-
„ ſiſſez un pouvoir que vous offrent
„ les circonſtances".

Cette propoſition fut reçue avec l'empreſſement d'un Prince qui la deſiroit ardemment. Il n'étoit plus queſtion que de fixer la maniere dont on procéderoit. Parmi les amis de Scheffer, étoit un Officier habile & entreprenant, zélé pour les intérêts du Roi, & propre à le ſervir dans le plan comme dans l'exécution de ſes projets. C'étoit le Colonel Springporten. Scheffer s'ouvrit à lui ſur ce que l'on méditoit. On convint alors d'exciter en même-temps une inſurrection dans les Provinces de Finlande & de Scanie.

Deux hommes furent choiſis pour mettre ce plan en exécution. Le Baron de Sprengtporten, frere du Colonel, Officier intelligent & actif, fut choiſi pour pratiquer ces manœuvres en Finlande; & M. de Toll ſe

chargea de produire les mêmes effets en Scanie. Né avec de la hardiesse & de l'audace, ce particulier y joignoit l'esprit d'ambition, qui précipite dans les plus hasardeuses entreprises.

Cependant le Prince avoit assemblé un Corps d'environ cent cinquante Officiers, commandé par le Colonel Springporten, sous prétexte de les exercer aux manœuvres militaires; mais en effet pour sonder leurs dispositions, & les attacher à sa personne. Ils l'accompagnoient par-tout; & bientôt ce Prince habile, qui savoit tirer parti des moindres circonstances, les eut remplis de zele pour ses intérêts.

Ce fut alors qu'une cherté de grains réduisit le Royaume à la plus grande disette. On ne manqua pas de l'attribuer au peu de prévoyance des Etats à encourager l'importation des bleds. Il est pourtant vrai que les Etats en avoient acheté une assez grande quantité, pour le faire distribuer dans les différentes Provinces : mais, par un accident ou

manœuvre quelconque, il n'arriva point à sa destination.

Il n'étoit pas de moyen plus propre à irriter le peuple contre le Gouvernement. Aussi le mécontentement & les clameurs se firent bientôt entendre, & furent répétés par tous les coins du Royaume. Le peuple fut par-là disposé à une insurrection & à un changement de maître. On lui conseilla, dans toutes les Provinces, de se rendre à Stockholm, de mettre ses griefs aux pieds du trône. On employa ces moyens jusque dans la Capitale.

Tandis que le Roi & ses confidents étoient ainsi occupés, l'administration se trouva enfin formée & composée des amis de l'Angleterre & de la Russie. On renoua aussi-tôt la négociation du traité entre la Suede & la Grande-Bretagne, & une nouvelle pour un traité entre la Suede & la Russie. Il étoit à présumer que ces négociations seroient terminées avec la plus grande expédition : cependant on opposa encore les premieres difficultés. On insista aussi fortement que jamais sur un

dédommagement pour la perte du million & demi que devoit payer annuellement la France.

Un mois s'étoit écoulé en tentatives infructueuses de la part des Ministres ligués pour faire adopter les traités par les différents Ordres, & le moment qui devoit décider du sort de la Constitution approchoit.

Un incident vint éveiller les craintes du parti dominant, & confirmer ses soupçons. Jusque-là ce n'avoit été que par des voies sourdes que les partisans de la Cour avoient fomenté les mécontentements du peuple. Mais alors on trouva des affiches dans les endroits publics de Stockholm, pour exciter les peuples à une insurrection. Aussi-tôt les chefs des Bonnets prennent l'allarme. On s'assemble, on résout de porter l'affaire devant le Comité secret, pour prendre des mesures contre la surprise. Mais le Maréchal de la Diete, entiérement dévoué au Roi, refusa de l'assembler le jour même, & retarda des mesures qu'on ne pouvoit prendre trop tôt.

Cependant, lorsque le Comité se-

cret fut aſſemblé, il ordonna qu'un bataillon du Régiment d'Upland ſe tiendroit prêt à marcher au premier ordre. Il fut enjoint au Colonel Springporten, qu'on ſoupçonnoit, & dont on craignoit la préſence à Stockholm, de ſe rendre en Finlande, ſous prétexte d'y prévenir le tumulte, mais en effet pour le tenir éloigné. Le Général Rudbeck, grand Gouverneur de Stockholm, en qui le Comité avoit la plus grande confiance, fut chargé d'aller en Scanie, à Gottenbourg & Carlſcrone, pour y appaiſer les eſprits. En ſon abſence, le Général Pecklin, alors vivement attaché aux Bonnets, fut chargé des meſures à prendre pour la tranquillité de la ville.

Le Roi étoit à ſa maiſon de campagne, lorſqu'on lui envoya la commiſſion de Pecklin à ſigner. Il ne jugea pas à propos de le faire. Par ce moyen, le Général ne put entrer en exercice, que quand le Roi trouva qu'il ne feroit plus à temps de s'oppoſer à ſes deſſeins.

Les Royaliſtes parurent très-allarmés des précautions que l'on pre-

noit contre eux. Le Roi ſeul étoit tranquille, & ne montra jamais la moindre agitation, ni par ſa contenance, ni par ſes diſcours. Il prit ce temps-là même pour informer le Miniſtre de Ruſſie, qu'il étoit dans l'intention d'aller viſiter l'Impératrice ſa Maîtreſſe, immédiatement après la clôture de la Diete; ajoutant qu'il déclareroit le lendemain ſa réſolution au Sénat, & obtiendroit pour cela le conſentement d'un Comité, qu'il avoit décidé de mettre ſitôt hors d'état de lui accorder ou refuſer aucune demande.

Le Roi ſe croyant alors ſûr de la plus grande partie des Officiers de la garniſon de Stockholm, ſongea aux moyens de ſe faire un parti dans les troupes Provinciales : mais ce n'étoit pas un point aiſé à accomplir.

L'armée Suédoiſe eſt compoſée de milices, qui ne s'aſſemblent qu'en certains temps de l'année. Il étoit impoſſible de leur faire prendre les armes hors du temps uſité, ſans une raiſon plauſible; & ſi les Etats prenoient l'avance ſur le Roi, & en donnoient le commandement à des Gé-

néraux du parti des Bonnets, c'en étoit fait de ses projets. Il étoit d'ailleurs impraticable d'engager cette milice à se soulever d'elle-même, à secouer tout d'un coup une longue habitude d'obéissance, & tourner ses armes contre ceux dont elle étoit faite à recevoir les ordres.

Le Prince Charles, frere du Roi, se trouvoit alors dans la Province de Scanie, où il avoit résidé quelque temps sous divers prétextes. Le but réel étoit d'y gagner la faveur des Officiers, des soldats, & du peuple. Il y employoit les mêmes moyens que le Roi à Stockholm, & son succès étoit à-peu-près égal. Mais il falloit toujours un prétexte pour assembler les troupes Provinciales. Le Prince n'avoit sur elles aucune autorité légale. Nombre des Officiers étoient Bonnets, & l'on ne pouvoit s'attendre qu'ils voulussent obéir à qui n'avoit pas le droit de commander. Dans le fait, cette obéissance eût pu être regardée comme trahison, conformément au systême du Gouvernement. Il étoit donc nécessaire de faire naître un accident, qui

pût justifier les Officiers de s'être écartés de leur devoir, supposé qu'on pût les engager à assembler leurs Corps respectifs sur un simple ordre d'un frere du Roi.

Ce prétexte avoit été arrangé depuis quelque temps. Un Capitaine, nommé *Hellichius*, aspiroit aux honneurs de la noblesse, & brûloit d'envie d'une occasion de les mériter. De Toll, qui connoissoit ses dispositions, l'avoit désigné comme l'homme propre à devenir l'instrument principal de cet ouvrage dangereux.

Hellichius fut donc mis dans le secret, & instruit du rôle qu'il devoit remplir. Il étoit Commandant de la forteresse de Christianstad, l'une des plus importantes de la Suede : il fut arrêté qu'à un jour fixe, il publieroit contre les Etats un Manifeste, dans lequel il s'étendroit sur les calamités du peuple, la cherté inouie de toutes les nécessités de la vie; attribuant tous ces maux à l'influence des Puissances étrangeres, & à la corruption qui régnoit dans la Diete. Il devoit,

auſſi-tôt après, exciter à la révolte les troupes à ſes ordres, fermer les portes de la forterefſe, & ſe préparer à la défenſe. En même-temps, un de ſes Officiers devoit être envoyé au Prince Charles, &, ſous prétexte de s'être échappé, lui apprendre ce qui ſe paſſoit. Par-là le Prince avoit une raiſon d'engager les Officiers des Régiments voiſins à aſſembler leurs hommes, pour le but apparent de ſupprimer cette révolte naiſſante. Jamais plan ne fut mieux calculé, jamais plus heureuſement exécuté.

Hellichius remplit ſon rôle à la lettre, & le Prince parut preſque auſſi-tôt à la tête de cinq régiments.

Comme ces troupes s'étoient miſes volontairement ſous les ordres du Prince Charles; qu'elles ignoroient également, & ſes vraies intentions, & ce qui ſe faiſoit à Stockholm, il lui étoit facile de leur inſpirer les diſpoſitions favorables à ſes deſſeins. Un bruit ſe répandit dans l'armée, que la Conſtitution étoit en danger. On murmuroit qu'il exiſtoit un projet contre le Roi, qui

ne tendoit peut-être à rien moins qu'à lui ravir la couronne; qu'on méditoit l'établiſſement d'une ariſtocratie ſous la direction de la Ruſſie. Des propos qui ne pouvoient alors être contredits, devoient néceſſairement faire impreſſion. Si le Roi avoit ſuccombé dans ſes tentatives à Stockholm, les meſures que les Etats auroient pu prendre en conſéquence, n'auroient paru que de nouvelles preuves de la vérité de ces aſſertions. Si donc le Sénat avoit fait arrêter Sa Majeſté, des troupes ainſi prévenues, ayant à leur tête le frere de leur Souverain, n'auroient pas héſité un inſtant de marcher à ſon ſecours.

Ainſi le Roi quoiqu'engagé dans une entrepriſe où le ſecret étoit ſi néceſſaire, qu'il n'étoit pas confié peut-être à une demi-douzaine de perſonnes, avoit ſu ſe garantir de tous les accidents poſſibles.

Le 16 d'Août, le Général Rudbeck, dans ſon voyage en Scanie, avoit voulu viſiter Chriſtianſtad. Inſtruit de la révolte, il revint à Stockholm, & informa le Comité

ſecret de la rébellion d'Hellichius: A cette nouvelle, il fut réſolu de faire venir à Stockholm un bataillon du régiment d'Upland, & un de Sudermanie; de faire patrouiller toutes les nuits de la cavalerie Bourgeoiſe, & d'envoyer deux Régiments de cavalerie inveſtir Chriſtianſtad. Une députation alla porter ces ordres au Sénat, pour les faire mettre en exécution.

En même-temps, le Sénat pria le Roi de ne point quitter la ville, & dépêcha des couriers aux Princes ſes freres, avec des ordres pour leur retour immédiat.

Le Roi parut auſſi ſurpris qu'affligé à la nouvelle de cette révolte. Il entra avec empreſſement dans toutes les meſures du Sénat, pour la ſupprimer & pourvoir à leur propre ſûreté. Quand le Général Rudbeck la lui apprit, le Roi l'embraſſa, l'appella ſon meilleur ami, le remercia avec tant de chaleur, que le bon vieux Général, quoiqu'anti-royaliſte décidé, ſortit de ſa préſence, convaincu qu'il ne ſavoit abſolument rien de la révolte, & que

c'étoit à tort qu'on lui prêtoit des deſſeins contre la Conſtitution.

Le Roi n'attendoit probablement, pour porter le dernier coup à la puiſſance des Etats, que la nouvelle du ſuccès du Prince Charles, & des mouvements de la Finlande; & il employoit ce temps à ſe gagner tous ceux avec qui il avoit occaſion de converſer.

Il accompagnoit dans ſa ronde la cavalerie Bourgeoiſe, qui avoit ordre de faire la patrouille dans les rues. Le Sénat ne pouvoit trouver un prétexte d'empêcher une démarche, qui, dans Sa Majeſté, avoit l'air d'un zele très-louable pour la tranquillité de la ville: mais le Prince ſavoit quel parti en tirer. Dans deux nuits ſeulement, ce pouvoir enchanteur, qu'il poſſédoit ſi bien, fit, de ces hommes armés par les Etats, les plus zélés partiſans de ſa cauſe. Ils furent enſuite des premiers à ſe déclarer pour lui.

Dès que Sa Majeſté eut reçu la lettre du Prince Charles, qui lui annonçoit qu'il ſe trouvoit à la tête de cinq régiments, il l'envoya in-

continent au Sénat, qui la mit sous les yeux du Comité secret. Le Prince y exprimoit le plus grand desir d'être continué dans le commandement de ces troupes, qu'il avoit assemblées, saisissant cette occasion de faire profession du plus inviolable attachement à la liberté. Toutefois, le Sénat refusa de s'y prêter, & nomma un Commandant de son Corps, à la place du Prince. Le moment critique étoit enfin arrivé, où tout délai, loin d'être nécessaire pour les vues du Roi, pouvoit au contraire leur être funeste.

Il ne s'étoit passé que deux jours, depuis qu'on avoit su à Stockholm la révolte de Scanie. Pendant ce temps, les partisans de la Cour étoient occupés de tous côtés à préparer les soldats des gardes & de l'artillerie. Le Roi lui-même assembloit les Officiers qui lui étoient dévoués, parcouroit les rues, suivi de ce cortege, autant pour se montrer au peuple, que pour converser avec ceux qui l'approchoient. Les Sénateurs & le Comité n'ignoroient pas ces mouvements; mais

quelques-uns se fioient aux précautions déja prises, & les autres, intimidés par l'affection du peuple pour le Roi, & par l'attachement des Officiers, craignoient que les Etats, en confinant Sa Majesté dans son palais, n'accéléraffent la révolution. On auroit voulu ménager les choses jusqu'à ce que les Régiments, commandés pour la sûreté de la ville, fussent arrivés; & ils n'étoient plus qu'à un jour de marche. On remit donc au lendemain des voies de fait, dangereuses en elles-mêmes, si elles n'étoient soutenues par la force ouverte.

Au sortir du Conseil, le Baron d'Essen, membre du Comité, communiqua à Salza son beau-frere toutes leurs craintes sur la révolte de Scanie; que ce n'étoit pas une étourderie du Capitaine Hellichius, mais un plan arrangé & dirigé par le Roi même. Il lui fit part des mesures violentes auxquelles on étoit résolu de se porter contre Sa Majesté. Salza, qui avoit succédé au Colonel Springporten, & étoit entré secretement dans les vues du

Roi, diſſimula avec ſon ami; mais manda au Roi, dès le ſoir même, à quel danger il étoit expoſé; que s'il remettoit à agir juſqu'au lendemain midi, il ne ſeroit peut-être plus temps.

Cet avis, ſoutenu de la nouvelle de la révolte de Finlande, détermina le Prince à ne plus perdre un inſtant pour l'exécution de ſon plan.

Ce fut le 19 d'Août que Sa Majeſté Suédoiſe jetta le maſque, & réſolut de s'emparer de ce pouvoir, dont les Etats avoient ſi long-temps abuſé, ou de périr dans la tentative.

Quand il ſe préparoit le matin à quitter ſon appartement, on vit quelque agitation dans ſa contenance; mais elle ne venoit d'aucune inquiétude pour ſon propre ſort. Quelle que fût l'ambition de ce Prince, il avoit encore plus d'humanité. Il craignoit que le ſang de ſes ſujets ne fût verſé dans une entrepriſe où il étoit difficile d'eſpérer le ſuccès, ſans avoir recours à la violence. Toute ſa conduite juſtifie ces conjectures.

Nombre d'Officiers, connus par leur dévouement au Roi, avoient été avertis de se trouver le matin auprès de sa personne. Avant dix heures, il étoit à cheval, & passa en revue le régiment d'Artillerie. En parcourant les rues, il fut encore plus civil que de coutume, saluant familiérement le plus bas peuple. A son retour au palais, lorsque le détachement, qui montoit la garde, fut en parade avec celui qui la descendoit, le Roi fit entrer tous les Officiers & Bas-Officiers dans le corps-de-garde, où il s'enferma avec eux. Ce fut-là qu'il leur parla avec cette éloquence qu'il possede si bien. Après leur avoir fait entendre que sa vie étoit en danger, il leur peignit des plus vives couleurs l'état malheureux du Royaume, les entraves dans lesquelles le tenoit l'argent des étrangers, les dissentions & les troubles, qui en étoient la suite, & qui avoient déchiré la Diete pendant quatorze mois. Il les assura que son but unique étoit de mettre fin à ces désordres, de bannir la corruption,

rétablir la vraie liberté, & rendre son ancien lustre au nom Suédois, qui avoit été diffamé par une vénalité aussi publique que déshonorante. Enfin, les assurant dans les termes les plus forts, qu'il renonçoit à tout pouvoir absolu, il conclut de cette maniere : „ Je suis „ forcé de défendre ma propre li„ berté & celle du Royaume con„ tre l'aristocratie qui regne. Vou„ lez-vous m'être fideles, comme „ le furent vos ancêtres à Gustave„ Vasa & Gustave-Adolphe, & je „ risquerai ma vie pour votre bien „ & celui de la patrie ".

Un morne silence régna dans l'assemblée : tous les yeux étoient baissés, & le sort de la révolution fut suspendu pour un instant. --- Quoi! s'écria le Prince surpris, mais pourtant ferme, personne ne me répond? — Oui, dit alors un jeune Officier, nous vous suivrons. Seroit-il parmi nous quelqu'un assez lâche pour abandonner son Roi? --- Ce propos décida tout. On y répondit par des acclamations. Les Officiers, la plupart jeunes gens, dont l'atta-

chement pour le Roi avoit été consolidé, qui peut-être ne sentoient pas bien toute la portée de ce qu'on leur demandoit, & n'avoient pas le temps d'y réfléchir, consentirent à ses demandes, & lui prêterent serment de fidélité.

Il n'y en eut que trois qui refuserent. L'un d'eux, Fréderic Cederstroem, Capitaine d'une compagnie des Gardes, dit qu'il avoit, depuis peu, fait serment d'être fidele aux Etats, & qu'il ne pouvoit d'après cela, prêter celui que Sa Majesté exigeoit de lui. --- Songez à ce que vous faites, lui dit le Roi en le regardant d'un air sévere. --- J'y songe, répondit Cederstroem, & ce que je pense aujourd'hui, je le penserai demain. Si j'étois capable de manquer au serment qui me lie aux Etats, je serois également capable de fausser celui que Votre Majesté me demande aujourd'hui.

Le Roi lui demanda de rendre son épée, & lui ordonna les arrêts. Cependant, craignant, par réflexion, l'impression qu'une conduite si ré-

ſolue pourroit faire ſur les autres Officiers, le Roi radoucit ſa voix; & s'adreſſant à Cederſtroem, lui dit que pour preuve de ſa confiance & de ſon eſtime, il lui rendoit ſon épée, ſans exiger de ſerment, & ne lui demandoit que ſa préſence ce jour-là. Mais cet Officier tint ferme, & pria Sa Majeſté de l'exempter de ſervice pendant cette journée.

Tandis que le Roi étoit enfermé avec les Officiers, le Sénateur Kalling, qui avoit été nommé deux jours avant Commandant des troupes de la Ville, ſe préſenta à la porte du corps-de-garde, dont on lui refuſa l'entrée. Le Sénateur perſiſta à vouloir être préſent à la diſtribution des ordres, & le fit demander au Roi. On lui répondit de ſe rendre au Sénat, où Sa Majeſté lui parleroit.

Les Officiers reçurent du Roi l'ordre d'aſſembler les Régiments des Gardes & d'Artillerie, & de placer un détachement à la porte du Sénat, pour empêcher les Sénateurs de ſortir.

Mais il étoit une démarche né-

cessaire à faire, & dont dépendoit tout le succès de l'entreprise; c'étoit que le Roi parlât aux soldats, qui ignoroient absolument ses desseins, & étoient accoutumés à n'obéir qu'aux ordres d'un Sénat respecté. Il s'avança donc vers la troupe. Il leur fit à-peu-près le même discours qu'aux Officiers, & avec le même succès. On lui répondit par de grandes acclamations.

Cependant, les émissaires de la Cour répandoient le bruit que le Roi venoit d'être arrêté. Cette rumeur attira le peuple en foule vers le palais. Il arriva lorsque le Prince finissoit sa harangue aux troupes. Cette multitude témoigna sa joie de le voir en sûreté, par des *Vive le Roi* réitérés : c'étoit un pronostic heureux du succès de cette journée.

Les Sénateurs voyoient, des fenêtres de la Chambre du Conseil, tout ce qui se passoit devant le palais. Inquiets & curieux de la cause de ces acclamations, ils voulurent sortir pour s'en informer; mais trente Grenadiers, la baïonnette au bout

du fusil, leur déclarerent que la volonté du Roi étoit qu'ils demeurassent là où ils étoient. Ils voulurent prendre le haut : on les enferma à clef.

Dès que le Comité secret sut que le Sénat étoit arrêté, il se sépara de lui-même, & chacun songea à pourvoir à sa propre sûreté. Le Roi monta alors à cheval, & suivi des Officiers l'épée à la main, d'un corps nombreux de soldats, & d'une multitude de peuple, il se rendit aux autres quartiers de la ville, où les troupes avoient eu ordre de s'assembler. Il les trouva également disposées à défendre sa cause, & à lui prêter serment de fidélité. En traversant les rues, il disoit au peuple que son unique but étoit de les défendre & sauver la patrie : que s'ils ne se fioient pas à lui, il étoit prêt à abandonner le sceptre & déposer sa couronne. Ce Prince étoit tant aimé, que le peuple, les larmes aux yeux, plusieurs même à genoux, conjuroient Sa Majesté de ne pas les abandonner.

Le Roi suivit sa fortune, &, en

moins d'une heure, se rendit maître de toutes les forces militaires de Stockholm.

On distribua poudre & balles aux soldats. On prit dans l'arsenal plusieurs pieces de canon, qu'on plaça au palais, aux ponts, & en quelques autres endroits de la ville, mais particuliérement aux grandes avenues. Des soldats y faisoient faction avec la mêche allumée. Toute communication avec la campagne fut interrompue, & personne ne pouvoit sortir de la ville sans un passeport signé du Roi lui-même. On afficha dans toutes les rues une Déclaration du Roi, où Sa Majesté exhortoit ses fideles sujets & habitants de la Cité, de rester spectateurs tranquilles & respectueux des mesures & démarches faites pour préserver la sûreté publique, l'indépendance du Royaume, & la vraie liberté, attendu que Sa Majesté s'étoit vue forcée de se servir du pouvoir qui lui restoit encore, pour délivrer le Royaume & elle-même d'un gouvernement aristocratique, qui, plus

que jamais, avoit l'intention d'opprimer ſes fideles ſujets.

Sa Majeſté ordonnoit auſſi très-expreſſément à ſes fideles ſujets & habitants de la Cité, de reſter dans leurs maiſons, & de tenir leurs portes fermées, pour prévenir tout déſordre; étant arrêté, que toute perſonne, de quelque condition ou conſéquence qu'elle fût, qui s'oppoſeroit à ſon loyal Roi, ou manqueroit au ſerment & au devoir d'un ſujet, ſeroit puni immédiatement ſuivant l'exigence du cas. Il étoit défendu d'obéir à aucuns ordres que ceux de Sa Majeſté, ſous peine des conſéquences de la déloyauté.

On dépêcha un Officier avec des ordres pour les régiments d'Upland & de Sudermanie, qui n'étoient plus qu'à quelques heures de marche, de retourner dans leurs quartiers, & une injonction à l'Officier commandant, qui étoit un violent Bonnet, de ſe rendre ſur le champ à Stockholm. Tout fut exécuté ſans la moindre difficulté. La précaution qu'avoit priſe le Roi de ne laiſſer ſortir perſonne de la ville, met-

toit nécessairement les troupes dans une ignorance absolue de ce qui s'y passoit. Les ordres étoient signés de la maniere accoutumée, & contre-signés par le Secretaire d'Etat, de maniere qu'il étoit impossible pour le Commandant de savoir s'ils étoient émanés ou non du Comité secret ; & le plus prudent étoit de s'y conformer.

Il n'en fut pas de même de l'Officier chargé de courir après le Général Pecklin. Le Général avoit eu la veille son passe-port & ses ordres signés du Roi, pour assembler son régiment & deux autres. Il partit de Stockholm avant midi ; le même jour on donna des ordres de le suivre & de le ramener. Le porteur le rejoignit à environ sept lieues de Stockholm, & fit sa commission. Le Général lui demanda s'il avoit des ordres par écrit. Non, répondit l'Officier. *Eh bien*, dit Pecklin, *les miens le sont, & je ne suis pas obligé de croire tout homme qui viendra me faire une histoire.* Comme l'Officier n'avoit pas main-forte pour l'arrêter, il s'échappa pour le moment.

Outre les Sénateurs, qui furent confinés séparément dans les appartements du palais, le Général Rudbeck, les principaux chefs des Bonnets, & plusieurs personnes de moindre considération, furent mis aux arrêts. Aucun n'essaya de résister, de se plaindre, ou de s'enfuir; & le Roi, qui le matin s'étoit levé le Souverain le plus limité de l'Europe, se rendit, dans l'espace de deux heures, aussi absolu que le Roi de Prusse à Berlin, ou le Grand-Seigneur à Constantinople.

Les Chapeaux, aveuglés par leurs succès contre leurs rivaux, parurent ne pas sentir que la mine qui les avoit culbutés, avoit aussi fait sauter la Constitution. Leur délire de vengeance les empêcha de voir qu'ils n'étoient que la patte crédule de la fable, employée à un ouvrage dont tout le profit étoit pour un autre.

Les Bonnets se défiant les uns des autres, ignorant toute l'étendue des desseins du Roi, & jusqu'à quel point les Chapeaux y étoient entrés, obéirent tous sans murmure. Plusieurs même le disputerent aux Chapeaux

dans leurs félicitations au Roi sur l'événement, & se montrerent moins affligés de la perte de leur liberté, qu'avides d'acquérir à sa place une part à la faveur royale.

Le bas peuple, trop peu important pour être d'aucun parti, se réjouit de la destruction d'un gouvernement où il n'avoit point de part, & dont il ne tiroit aucun avantage. Il vit avec satisfaction passer le pouvoir d'une aristocratie, dont il n'avoit éprouvé qu'insolence & oppression, dans les mains d'un Monarque qui possédoit son cœur.

Ainsi, sans coup férir, sans une seule goutte de sang répandue, sans la moindre apparence de tumulte & de désordre, les habitants de Stockholm céderent une Constitution que leurs ancêtres leur avoient laissée, après la mort de Charles XII, comme un boulevard contre le despotisme de leurs Monarques à venir.

Au commencement de la révolution, le Roi avoit fait prier les Ministres étrangers de se rendre à son palais. Quand ils furent arrivés: „ Messieurs, leur dit-il, c'est pour

„ votre propre sûreté que je vous
„ ai priés de vous rendre ici. J'au-
„ rois été très-sensible au moindre
„ désagrément qui auroit pu vous
„ arriver, & une circonstance aussi
„ critique ne me permettoit pas de
„ répondre des événements. Je ne
„ vous dirai rien au sujet de ce qui
„ se passe en ce moment; vous de-
„ vez l'avoir prévu depuis long-
„ temps. J'ai été forcé à ce que je
„ fais, & les circonstances seront
„ ma justification. Mais il est une
„ chose dont je ne veux pas que
„ vous doutiez un instant, & que je
„ vous prie de communiquer d'a-
„ bord à vos Cours respectives; c'est
„ que ce qui se passe actuellement
„ ne change rien à mes dispositions
„ pacifiques, & que je cultiverai
„ toujours avec soin la bonne har-
„ monie & l'amitié avec mes alliés
„ & mes voisins ".

Le reste du jour fut employé par le Roi à visiter différents quartiers de la ville, à recevoir le serment des Magistrats, des Tribunaux, & de la Milice Bourgeoise. Sa suite grossissoit à chaque instant, les Offi-

clers des deux partis s'uniſſant pour l'accompagner. Chacun noua à ſon bras gauche un mouchoir blanc, à l'imitation du Roi, qui l'avoit fait dès le principe de l'entrepriſe, & avoit prié ſes amis de ſe diſtinguer par-là de ceux qui ne ſeroient pas de ſon parti.

Non contente des ſerments de tous les Officiers civils & militaires, Sa Majeſté étoit réſolue de faire prêter, s'il étoit poſſible, au Corps entier de la Nation, un ſerment général de fidélité. D'après la tournure religieuſe du bas peuple Suédois, cette meſure n'étoit pas ſans utilité. Dès que le bruit de l'intention du Roi ſe fut répandu dans la ville, une multitude conſidérable de peuple s'aſſembla, le 20, dans une grande place. Quand le Roi arriva, il ſe fit un profond ſilence. Sa Majeſté, à cheval, l'épée nue à la main, s'avança de quelques pas loin de ſon cortege. Il fit au peuple un diſcours long & pathétique, d'une voix ſi ſonore & ſi diſtincte, que l'auditoire n'en perdit pas une ſyllabe. Il déclara que ſon ſeul but étoit de ren-

dre la tranquillité à sa patrie en supprimant la licence, & mettant fin à une aristocratie oppressive; de faire revivre l'ancienne liberté Suédoise, & rétablir les loix sur le pied où elles étoient avant 1680. „ Je „ renonce actuellement, ajouta-„ t-il, comme je l'ai déja fait, à tou-„ te idée d'un despotisme abhorré, „ croyant que ma plus grande gloi-„ re est d'être le premier Citoyen „ d'un peuple vraiment libre ".

La populace, qui, depuis le regne de Charles XII, n'avoit pas entendu ses Souverains parler Suédois, écoutoit le Roi avec l'admiration que cette rareté devoit exciter. Souvent ils l'interrompirent par de grandes acclamations; plusieurs versoient des larmes de joie. Le Roi lut le serment qu'il faisoit au peuple, & il fit lire celui que le peuple devoit lui prêter.

En même-temps des Hérauts d'armes proclamerent, dans tous les quartiers de la ville, un ajournement des Etats pour le lendemain, avec ordre à tous les Membres de la Diete de s'y trouver, sous peine

d'être regardés & traités comme traîtres à leur pays.

Tandis que Sa Majesté accomplissoit ses desseins avec tant de succès à Stockholm, rien n'étoit négligé pour leur donner une égale réussite dans les Provinces. Les régiments qui étoient en marche pour la Capitale, s'étoient, comme on l'a dit, retirés tranquillement dans leurs quartiers. Les deux freres du Roi étoient chacun à la tête d'un nombreux corps de troupes. Hellichius avoit remis Christianstad aux mains du Prince Charles. Pecklin, dont on craignoit les manœuvres, avoit été arrêté.

En Finlande, les affaires avoient eu le même succès. Les Springporten les conduisirent avec une intelligence & une activité qui mirent bientôt les troupes & la Province entiere à la disposition du Roi. La Reine Douairiere elle-même voulut avoir quelque part à ce glorieux événement. Elle étoit dans son retour de Berlin, quand elle en apprit la nouvelle. Cette Princesse monta à cheval, & reçut, au nom

du Roi, le ferment de fidélité des habitants de Stralſund. Les ordres qui furent envoyés aux autres Gouverneurs des Provinces & places fortes, ſe trouvant exactement dans la forme preſcrite par la Conſtitution, rencontrerent par-tout une obéiſſance aveugle ; & tout ſe paſſa dans le Royaume avec auſſi peu d'oppoſition & de tumulte qu'à Stockholm même.

Il eſt vrai que les ſoldats & le peuple des Provinces ignoroient en grande partie ce qui s'étoit paſſé dans la Capitale. Auſſi ce fut une précaution très-prudente de la part du Roi, d'empêcher qu'ils n'en reçuſſent une intelligence authentique, avant que les Etats eux-mêmes, aſſemblés en Diete, euſſent ratifié, de la maniere la plus ſolemnelle, le changement qu'il avoit fait.

C'eſt pour cela que le Roi avoit ajourné au 21 cette aſſemblée, où les Etats devoient abolir l'ancien ſyſtême de gouvernement, & le Roi en propoſer un nouveau, auquel on auroit ſoin qu'ils n'oſaſſent s'oppoſer.

On répandit à propos le bruit qu'un corps de troupes assez nombreux, que le Roi avoit mandé de Finlande, se trouvoit aux portes de la ville. On leur assigna des quartiers, comme si la chose eût été vraie. L'impossibilité de vérifier ces rapports, devoit nécessairement laisser les Etats dans l'épouvante.

Sa Majesté ne s'en tint pas là. Le matin du 21, un fort détachement des Gardes prit possession de la place où étoit la Chambre des Nobles. Le palais fut investi de troupes de tous côtés. On plaça du canon en face de la grande salle où les Etats devoient s'assembler. Ils étoient chargés; & des soldats, la mêche allumée, étoient prêts, au premier ordre, à mettre le feu. Dans cette circonstance, on ne permit point aux différents Ordres de s'assembler, suivant l'usage, dans leurs Chambres respectives, pour de-là se rendre aux Etats en corps, & précédés par leurs Orateurs. Chacun fit son chemin au palais, comme il put. Ils n'observerent ni forme, ni cérémonie, ne songeant qu'à se garantir des

punitions dont étoient menacés les absents. On remarqua aussi que le Maréchal de la Diete se rendit aux Etats sans les marques distinctives de son office.

Le Roi, assis sur son trône, entouré de ses Gardes & d'un grand nombre d'Officiers, s'adressa aux Etats, & peignit des plus fortes couleurs les excès, les désordres & les calamités dans lesquels l'esprit de parti avoit plongé le Royaume. Il leur rappella toutes les peines qu'il avoit prises pour rétablir l'union & l'unanimité, & l'ingratitude dont il avoit été payé. Il reprocha le déshonneur dont ils s'étoient couverts par une vénalité publique, par la bassesse de sacrifier les plus grands intérêts de la patrie à l'or des Puissances étrangeres. S'arrêtant alors tout-à-coup au milieu de son discours : „ S'il est quelqu'un parmi „ vous, s'écria-t-il, en état de nier „ ce que j'avance, qu'il se leve & „ parle (1) ".

» (1) J'aurois bien des choses à dire, di-» soit alors un Evêque à son voisin; mais ces » canons me ferment la bouche ".

Il n'étoit pas étonnant qu'en pareille situation personne n'osât repliquer au Roi; mais, dans le fait, il y avoit tant de vérité dans ce qu'il avançoit, que peut-être la honte n'avoit pas moins de part à leur silence que la crainte.

Quand Sa Majesté eut fini, elle ordonna à un Secretaire de lire la nouvelle forme de gouvernement. Elle étoit composée de cinquante-sept articles. Quatre suffiront pour donner idée de la plénitude de pouvoir dont jouit actuellement Sa Majesté Suédoise.

Par l'un de ces articles, le Roi a le droit de convoquer ou proroger les Etats à volonté. Par l'autre, il a seul le maniement de l'armée, de la marine & des finances, & la nomination de tous les emplois civils & militaires. Par un troisieme, le Roi n'a pas ouvertement le droit d'imposer les taxes; mais celles qui subsistoient, furent établies à perpétuité; & en cas d'invasion ou de nécessité pressante, il peut mettre des impôts jusqu'à ce qu'il soit possible d'assembler les Etats. Par un qua-

trieme, les Etats ne peuvent délibérer que sur des matieres proposées par le Roi.

Après qu'on eut lu cette forme de gouvernement, le Roi demanda aux Etats s'ils l'approuvoient. Se faisant de nécessité vertu, ils ne répondirent que par des acclamations. Cependant un Membre de l'Ordre des Nobles proposa de limiter les contributions à un certain nombre d'années; mais le Maréchal de la Diete refusa de mettre la question en délibération sans le consentement du Roi. Sa Majesté pria les Nobles d'avoir, dans ses soins paternels, la même confiance qu'avoient montrée les autres Ordres, qui n'avoient pas fait mention d'une telle limitation.

Après cela, le Maréchal de la Diete & les Orateurs des autres Ordres, signerent la nouvelle forme de gouvernement, & les Etats prêterent à Sa Majesté le serment dont elle-même dicta la formule.

Cette scene extraordinaire se termina d'une maniere également singuliere. Le Roi tira de sa poche le

Livre des *Cantiques* ; & ôtant sa couronne, entonna un *Te Deum*, auquel toute l'assemblée se joignit très-dévotement.

La révolution étoit alors entièrement accomplie : les Princes Charles & Fréderic avoient été informés de ce qui se passoit à Stockholm. Dès qu'ils eurent appris que le changement avoit reçu la sanction des Etats, ils assemblerent les Officiers des troupes qui étoient sous leurs ordres ; & après leur avoir lu les lettres du Roi, leur commanderent de prêter à Sa Majesté le serment de fidélité. Pas un n'hésita de se conformer à des ordres qui avoient l'apparence d'être autorisés par les Etats ; peut-être même ignoroient-ils toute l'étendue du changement qu'avoit fait le Roi, & la maniere dont il l'avoit opéré.

Les Princes se rendirent avec une promptitude égale à leur zele dans toutes les villes importantes, & ils y reçurent au nom du Roi le serment des Magistrats, des citoyens, & des troupes. Cette révolution, qui n'avoit demandé que peu d'heu-

res à Stockholm, s'opéra ſans opposition ou murmure dans tout le Royaume en peu de jours.

Les Sénateurs & ceux qui avoient été arrêtés, excepté Pecklin, & Bioernberg, Officier Général en Finlande, furent alors remis en liberté, en prêtant le ſerment. La plus parfaite tranquillité & la plus grande unanimité parurent régner parmi les citoyens d'un pays qui, peu de ſemaines auparavant, étoit en proie aux diſſentions civiles & à toute l'animoſité des factions.

Le calme qui ſuccéda tout-à-coup à des ſcenes de trouble & de confuſion ; la clémence, la ſageſſe & l'impartialité que montra le Souverain ; l'amour que lui portoient la plupart de ſes ſujets, & l'admiration de ceux mêmes qui n'étoient pas dans ſon parti, tout contribua à rendre ce changement agréable au Corps entier de la Nation. Auſſi vit-elle avec plaiſir & même avec reconnoiſſance la conduite du Roi ; conduite qui faiſoit un égal honneur à ſon courage, à ſes talents, & à ſon humanité. Le 19 même, dans le

fort d'une entreprise qui pouvoit être dangereuse, qui étoit assurément critique & embarrassante, il donna des preuves bien frappantes de cette bonté qui distingue sur-tout son ame. Rien de plus séduisant que ses attentions pour ceux qui, dans ce jour de trouble, craignoient pour le sort de leurs amis, que le Prince avoit fait arrêter. Il envoya des messages particuliers aux épouses & aux parents des prisonniers, les priant d'être sans allarmes, & les assurant qu'en peu de temps la liberté leur seroit rendue. Le Général Rudbeck, qui étoit de ce nombre, envoya au Roi une lettre qu'il écrivoit à son épouse, lui demandant la permission de la faire passer. Sa Majesté y ajouta plusieurs lignes de sa propre main, par lesquelles il la prioit, en termes très-gracieux, de n'avoir aucune inquiétude pour son mari, à qui il ne pouvoit rien arriver qu'un arrêt de peu de jours. Il envoya un message jusqu'aux enfants d'un pauvre Ecclésiastique qui avoit été arrêté, pour les assurer que leur pere leur seroit rendu dans peu, & qu'ils ne

devoient avoir aucunes allarmes ſur ſon compte. De pareilles attentions, dans des moments où l'on eût pu s'attendre que toutes ſes penſées ſeroient abſorbées dans des affaires d'une ſi grande importance, ſont des preuves indubitables de la bonté de ſon cœur. Dans le vrai, il ſe montra toujours plus inquiet qu'il n'arrivât quelque malheur au moindre de ſes ſujets, que du ſuccès de l'entrepriſe.

Les injures que la Famille Royale avoit reçues de quelques-uns des chefs de parti, auroient peut-être juſtifié en quelque ſorte un certain degré de repréſailles de la part du Roi, devenu poſſeſſeur du pouvoir ſuprême. Toutefois, Sa Majeſté ne parut avoir ni reſſentiment, ni partialité. Il ſembla n'avoir acquis l'autorité que pour répandre des faveurs & des graces. Ceux qui avoient été les principaux inſtruments de ſes deſſeins, furent récompenſés avec une générosité qui ſurpaſſa leurs eſpérances. Mais le reſte de la Nation, ſans diſtinction de parti, eut également part aux faveurs

royales. Plusieurs, du parti des Bonnets, furent continués dans des emplois lucratifs & de confiance. Quelques-uns même de ceux qui, en 1756, avoient avec tant d'indécence foulé aux pieds les prérogatives de la Couronne, qui avoient si injustement conduit sur l'échafaud les amis du feu Roi, furent pourvus de pareils offices. Par une conduite si impartiale & si généreuse, il se concilia tous les esprits, comme il avoit auparavant gagné les affections.

La premiere opération du Roi fut d'abolir l'horrible usage d'appliquer les criminels à la question. Il fit ensuite une proclamation, pour défendre de se servir des noms qui avoient distingué les factions si long-temps funestes au Royaume. Cette prohibition devoit produire d'autant plus d'effet, que le Roi lui-même étoit le premier à montrer qu'il regardoit ces dissentions comme éteintes.

Peu après que les Etats eurent consenti à la nouvelle forme de gouvernement, ils s'assemblerent de nouveau, & il fut résolu de présen-

ter au Roi une Adresse de remerciments d'avoir risqué sa personne pour délivrer le Royaume de l'anarchie & de la confusion. La Chambre des Nobles ordonna de frapper une médaille en mémoire de cet événement, & les trois autres Ordres demanderent d'être admis dans cette dépense. Le 9 Septembre fut la clôture de la Diete, que le Roi promit d'assembler de nouveau dans six ans. La dissolution des Etats étoit le dernier trait qui manquoit à la perfection de l'ouvrage.

Le Maréchal de la Diete & les autres Orateurs prononcerent, dans cette occasion, des discours où ils donnoient au Roi les plus grands éloges, & se condamnoient eux-mêmes de maniere à se montrer dans un contraste frappant & ridicule.

Il n'est peut-être point de meilleure justification pour la conduite du Roi, que ce que les Etats publierent eux-mêmes dans un Acte appellé *Procédures de la Diete* (1).

---

(1) On appelle, en Suédois, *Riksdags-Beslut*, *Décrets* ou *Résolution de la Diete*.

„ Une ancienne division, disent-ils,
„ avoit rompu tous les nœuds qui
„ devoient unir des Concitoyens
„ dans une confiance & une amitié
„ mutuelle. Souvent Sa Majesté
„ voulut, par ses gracieux discours,
„ réconcilier ses sujets divisés, ré-
„ tablir l'union, la concorde & l'a-
„ mour de la patrie, qui sont la
„ base du bonheur & de la force
„ d'une nation libre. Mais notre
„ généreux Monarque, voyant à
„ regret que ses bienveillantes in-
„ tentions seroient sans succès, tant
„ que les Loix ne seroient pas fixes,
„ qu'il n'y auroit point de balance
„ de pouvoir dans le gouverne-
„ ment, & qu'on abuseroit journel-
„ lement de la liberté, a enfin fait
„ succéder un instant de calme à la
„ tempête, pour nous donner le
„ temps de mieux réfléchir à notre
„ situation, & à celle de notre pa-
„ trie.

„ Il seroit inutile de retracer ici
„ le changement qui se fit dans le
„ Gouvernement Suédois, quand
„ nous regardions le pouvoir royal
„ comme dangereux, quand nous

„ craignions plutôt que nous n'ai-
„ mions celui qui régnoit. Une lon-
„ gue & dure expérience nous a
„ appris, que, depuis cette époque,
„ los Loix fondamentales ont sou-
„ vent subi des changements, des
„ constructions forcées, des restric-
„ tions injustes. On a usurpé les
„ droits de la royauté, & la consé-
„ quence en a été des désordres sans
„ nombre. L'exécution des Loix a
„ été souvent confiée à ceux mêmes
„ qui les faisoient. La corruption
„ des mœurs est devenue générale;
„ les Loix n'ont point été respec-
„ tées, & les Juges n'ont point eu
„ pour elles l'obéissance qu'ils leur
„ devoient. Des vues étrangeres
„ ont influé sur les délibérations
„ nationales; les semences de la
„ discorde ont été fomentées avec
„ soin dans un terrein déja préparé
„ pour une abondante moisson. La
„ haine & la vengeance se sont ma-
„ nifestées dans les procès publics.
„ L'ambition & l'envie ont causé
„ des mécontentements, des trou-
„ bles, & même l'effusion du sang.
„ Une réconstruction étoit nécessaire
„ dans

„ dans un édifice chancelant : la sû„ reté publique demandoit de nou„ velles Loix. Enfin, le joug, tou„ jours insupportable de ses conci„ toyens, avoit atterré un peuple qui „ auroit dû s'occuper entiérement à „ regagner sa force & sa splendeur „ premiere, en ressaisissant sa vraie „ liberté sous un Roi qui faisoit „ des Loix, la regle de sa conduite.

„ C'étoit un ouvrage réservé à „ notre bien-aimé Souverain, le „ magnanime Gustave III ; ce sera „ pour lui une gloire immortelle „ d'avoir, avec le secours de la „ Providence, par sa propre intré„ pidité, par le courage & l'amour „ patriotique de Leurs Altesses „ Royales les Princes Charles & „ Fréderic, sauvé le Royaume, sur „ le bord du précipice. Nous re„ connoissons & révérons l'intrépi„ dité & la clémence de notre Roi. „ Nous bénissons le grand ouvrage „ accompli par un Prince soumis „ aux Loix, qui, sans y être forcé, „ a abjuré le despotisme, par un „ serment nouveau & de nouvelles „ assurances. Nous voyons l'ancien-

„ ne liberté & fûreté des Suédois,
„ confolidées par une nouvelle for-
„ me de gouvernement, qûe nous
„ avons reçue, approuvée & con-
„ firmée par ferment, le 21 Août
„ de la préfente année, tant pour
„ nous-mêmes, que pour nos def-
„ cendants; & finalement nous l'ac-
„ ceptons, l'approuvons & la con-
„ firmons, comme fi elle étoit in-
„ férée ici mot pour mot. Par-là,
„ la Suede voit en effet fon trône
„ rempli par un Roi; & tous les
„ citoyens peuvent, fans inquié-
„ tude, abandonner l'adminiftra-
„ tion à un Prince à qui il appar-
„ tient de les gouverner & de les
„ protéger; un Prince qui n'eft pas
„ Roi pour lui-même, mais pour
„ le bien de fes fujets; qui fait fa
„ plus grande gloire de régner fur
„ un peuple indépendant, & d'être
„ le premier Citoyen d'une Nation
„ libre ".

Tel étoit le langage d'Etats, qui, peu de femaines auparavant, ne faifoient aucun fcrupule de mettre la fignature du Roi à des réfolutions abfolument oppofées à fa volonté.

Telle fut la conclusion d'un évènement qui rendit à la couronne de Suede ses anciens droits, bannit la corruption, l'influence étrangere, & les dissentions intérieures.

S'il étoit une circonstance où un Prince eût le droit de renverser la constitution de son pays, c'étoit sans doute celle-ci. Dans le fait, il ôtoit à ses sujets une forme de gouvernement qui n'avoit produit & ne pouvoit produire que des maux, pour leur en donner une stable, & qui les mettoit du moins à l'abri des calamités de l'anarchie. Le pouvoir suprême avoit sans doute des appas pour un Prince jeune & ambitieux; mais l'état précaire & d'esclavage dans lequel l'avoit mis la fausse politique ou l'ambition de ses sujets, les vices & les défauts du gouvernement, l'influence des Puissances étrangeres, la vénalité des hommes en place, justifient autant son entreprise, que l'usage qu'il a fait depuis du pouvoir le montre digne de ses succès.



DISCOURS

DU ROI DE SUEDE,

Depuis son accession au trône jusqu'à la fin de la Diete de 1772; & quelques autres Pieces relatives à la Révolution.

DISCOURS

Du Roi à l'ouverture de la Diete de 1771.

Tout, en ce moment, jusqu'à la place que j'occupe, me retrace, aussi-bien qu'à vous, la perte insigne & commune que nous venons de faire. Les Etats du Royaume, en terminant leur derniere assemblée, virent ici un pere tendre & bien-aimé,

un Roi bienfaisant & respecté, entouré de sujets affectionnés, & de trois fils qui se disputoient le bonheur de lui donner les plus grandes preuves de leur vénération & de leur amour. Au-lieu de ce coup d'œil, fait pour produire de délicieuses émotions, vous voyez aujourd'hui trois orphelins accablés de leur douleur, qui mêlent leurs larmes aux vôtres, & dont les blessures se rouvrent à l'aspect de celles de vos cœurs.

La plus belle récompense pour un bon Roi, est l'amour de ses sujets. Les pleurs que vous versez, sont le plus glorieux monument consacré à sa mémoire. Ils sont pour moi un aiguillon pour chercher à mériter, par la clémence & la bonté, l'amour & la confiance qu'avoit gagnés un pere si sincérement regretté.

Je n'ai pas besoin de vous rappeller ici les changements qui se sont faits dans le gouvernement depuis votre derniere assemblée. Vous en serez suffisamment informés par les papiers qu'on mettra sous vos yeux. Mon absence m'a empêché de

rien faire pour le bien public. Toutefois, si nous avons le bonheur de voir fleurir en ce moment la paix au-dehors & au-dedans, de vivre en bonne intelligence, & d'avoir la confiance de nos voisins & de nos anciens alliés, c'est le fruit de la prudence & de la sagesse de ceux qui ont été chargés de l'administration des affaires, & à qui je saisis cette occasion de donner un témoignage public de ma reconnoissance.

Né & élevé parmi vous, j'appris, dès mon enfance, à chérir ma patrie, à regarder comme mon plus grand bonheur, d'être Suédois; comme ma plus grande gloire, d'être le premier citoyen d'un peuple libre. Tous mes vœux seront remplis, si les résolutions que vous prendrez contribuent au bonheur, à la gloire & à l'indépendance de ce Royaume. Voir la nation heureuse, est mon premier desir : gouverner un peuple libre & indépendant, est toute mon ambition. Et ne croyez pas que ce soient de vaines expressions, contredites peut-être dans le secret de mon ame : c'est la peinture vraie

d'un cœur enflammé d'amour pour la gloire & pour sa patrie, d'un cœur trop sincere pour dicter ce qu'il ne sent pas, trop fier même pour rompre un engagement qu'il auroit formé.

J'ai vu différents pays; j'ai cherché à m'instruire de leurs mœurs, de leur gouvernement, des avantages & des désavantages de la situation de chaque peuple. J'ai remarqué que ce ne sont ni un pouvoir absolu, ni la magnificence & le luxe, ni des trésors amassés avec une économie trop attentive, qui rendent les sujets heureux, mais l'unanimité & l'amour de la patrie. Il est donc en votre pouvoir d'être la nation de la terre la plus fortunée. Puisse cette Diete être à jamais distinguée dans nos annales, pour avoir sacrifié toute vue d'intérêt privé, toutes jalousies & animosités personnelles au grand intérêt du public! De ma part, je contribuerai autant qu'il est en moi, à rapprocher vos opinions divisées, à réunir vos cœurs aliénés les uns des autres, pour que cette assem-

blée puisse, avec l'aide du Seigneur, être l'époque de la félicité de ce Royaume.

RÉPONSE

Du Roi aux Députés des Nobles, le 20 Juin 1771.

LA douleur qu'exprime la Noblesse, rouvre dans mon cœur une blessure que le temps ne pourra jamais cicatriser entiérement. Les larmes dont le peuple a arrosé le tombeau d'un si bon Roi, m'encouragent à marcher sur ses traces. Le bonheur du Roi est tellement uni à celui du peuple & de la Noblesse, que vous devez être sûrs que je ne négligerai rien de ce qui peut contribuer à votre félicité. Ma premiere attention sera de soutenir les loix & les libertés de mes sujets, de préparer, de fortifier & augmenter leur union. Descendant d'un Gentilhomme Suédois, qui mérita la couronne pour avoir éteint le feu

de la discorde, & délivré son pays d'un joug étranger, je ne crois pas pouvoir honorer mieux son sceptre, ou donner de plus fortes preuves de la droiture de mes intentions, qu'en suivant ses traces.

DISCOURS

Du Roi au Sénat assemblé, le 28 Novembre 1771.

LA triste perspective qui menace actuellement l'Etat d'une division funeste, ne peut, MESSIEURS, avoir échappé à votre pénétration & à votre zele pour mon service & celui de la patrie. L'expérience montre jusqu'à quel point on peut porter la haine & la discorde civile, sur-tout dans un Gouvernement libre, & quelles en sont les conséquences funestes pour le Royaume. Pénétré profondément de ces considérations, je déclarai aux Etats, à l'ouverture de la Diete, que mon premier soin seroit de réunir leurs

cœurs, d'éteindre ces animosités qui ont si long-temps troublé le Royaume sous mes deux augustes prédécesseurs. Ma conscience m'est un sûr garant de la sincérité de mes sentiments; & tout ce qui s'est passé dans la Diete sous les yeux de tous les Suédois, portera un témoignage non équivoque, que mes actions ont été conformes à ce que j'avois promis.

Mais, plus je me suis donné de peines pour obtenir ce point salutaire, plus j'ai été affligé de voir que les divisions des deux partis n'ont fait que devenir des dissentions plus dangereuses encore, je veux dire une division entre les Ordres mêmes. Je ne puis plus en douter, je ne puis plus supposer l'ignorance, depuis qu'un Mémoire authentique, avoué des Ordres de l'Etat, a instruit le Royaume de leurs différends. Sans chercher des raisons éloignées, je n'ai qu'à consulter mon cœur, qui m'avertit assez des dangers de mon pays; & je le fais actuellement. Si ma naissance & mon devoir n'unissoient pas, par

un lien indiſſoluble, mon bonheur & celui de l'Etat, ſi je ne regardois pas comme le plus grand honneur de régner ſur un peuple indépendant & libre, je reſterois tranquille ſpectateur de l'événement, ou je m'aſſurerois pour l'avenir une ſituation plus brillante aux dépens de votre liberté : mais mon cœur n'eſt pas ſuſceptible de tels ſentiments. J'ai promis volontairement à mon peuple, d'être le gardien de ſes libertés ; & tant que la Providence me laiſſera tenir ce ſceptre, je le ferai. C'eſt d'après ces intentions, MESSIEURS, que je me vois forcé de vous faire dépoſitaires de mes inquiétudes.

Je n'ai point envie de m'ingérer dans les délibérations des Etats ; mais je crois de votre devoir, comme du mien, de prévenir les conſéquences que la turbulence d'eſprits enflammés peut produire de tous côtés ; elles peuvent avoir des effets funeſtes, & cauſer la deſtruction de la liberté. J'ai réſolu de mander les quatre Orateurs de la Diete, pour leur repréſenter les dan-

gers de notre ſituation actuelle, toutes les affaires preſque ſuſpendues dans la Diete, mes aſſurances remiſes, mon couronnement, que j'avois fixé au 24 de Septembre dernier, encore indéterminé. Combien chaque heure ne produit-elle pas de ſemences nouvelles de diſcorde, & quelle ne doit pas être l'inquiétude du Royaume, en contemplant ces événements! Rien de plus intéreſſant pour nous tous en général. Le pays a beſoin d'un prompt ſecours, & ce n'eſt que des Etats & de moi qu'il peut le recevoir. Tout ce que je veux leur dire, ne peut tendre qu'à leur bien-être & au ſoutien des Loix. Je ſuis leur Roi, l'enfant des Etats, qui par mes droits & mon devoir, ne tiens pas plus à un Ordre qu'à l'autre, & conſéquemment les aime tous avec une égale tendreſſe.

Voilà, MESSIEURS, la réſolution que je deſirois vous communiquer conformément aux Loix du Royaume, & j'y ai été plus porté encore par l'opinion que j'ai de vos talents & de votre amour pour la patrie.

DISCOURS

Du Roi au Maréchal de la Diete & aux autres Orateurs, le 28 Novembre 1771.

VOICI presfque trois mois que j'ai informé les Etats, par un extrait des registres du Sénat, de mon desir de voir la cérémonie de mon Sacre, pour mettre aux pieds de l'Eternel la couronne de mes ancêtres, qu'il lui a plu de mettre sur ma tête. J'ai depuis attendu en silence la réponse des Etats ; mais il est arrivé des événements inattendus, dont les conséquences funestes me donnent les plus grandes inquiétudes. Je ne croirois pas remplir les devoirs exacts, je ne dis pas d'un Roi, mais d'un simple citoyen, qui sont les plus forts & les plus sacrés que j'aye contractés depuis ma naissance, si je regardois d'un œil tranquille la situation actuelle des affaires publiques.

Du moment que la Providence, par un événement triste & inattendu, m'eut placé sur le trône, mon occupation constante fut de rétablir l'harmonie dans mon Royaume divisé. Ma conduite est connue de tous, & vous pouvez par elle juger de la pureté de mes intentions. C'est avec ces intentions que je reçus les Etats à l'ouverture de la Diete. Je promis d'employer tous mes efforts à concilier leurs différends, à rapprocher leurs cœurs aliénés. Je ne m'attendois pas sans doute, qu'à la clôture de cette Diete, l'esprit de parti auroit produit des querelles destructives de la liberté & de la nation.

J'ai trop de considération pour les Etats, trop de respect pour les loix, pour m'ingérer dans leurs délibérations. Loin de moi de pareilles pensées. Mais quand le danger est évident & pressant, rester spectateur indifférent, seroit me rendre criminel. Ce seroit une mauvaise preuve d'attachement à mon pays, d'amour pour mes concitoyens, de voir avec indifférence des événements qui

peuvent les conduire ſur le bord du précipice. Pénétré de ces ſentiments, j'ai cru de mon devoir de charger le Maréchal de la Diete, & les trois autres Orateurs, de faire part aux Etats de mes inquiétudes au ſujet des malheureux différends qui ſubſiſtent actuellement entre les quatre Ordres, formant enſemble les Etats du Royaume. Je ne puis plus ignorer ces querelles, depuis qu'elles ont paru imprimées d'une maniere authentique, & qu'elles ont attiré l'attention autant chez l'étranger que dans le Royaume.

Si mes intentions étoient moins pures, moins innocentes, moins ſinceres; ſi mon cœur n'étoit pas pénétré de l'amour le plus tendre pour mon pays, pour ſon indépendance, ſa liberté, ſa gloire & ſon bonheur, j'aurois pu épier tranquillement les occaſions favorables: j'aurois pu, comme les Rois mes prédéceſſeurs, ſaiſir les moments de tirer avantage des diviſions, aux dépens de la liberté & des loix. Mais la premiere fois que je ſaluai les Etats comme leur Roi, je contrac-

tai un engagement d'autant plus sacré qu'il étoit libre; engagement trop solemnel, pour me laisser jamais oublier un devoir que l'honneur & plus encore mes sentiments m'imposent. Je sais que les Rois de ce pays ont été quelquefois assez malheureux pour être regardés, non comme des peres tendres, faits pour unir les cœurs de leurs enfants, mais comme des Puissances étrangeres avec qui il falloit capituler. Mais je me sens poussé par un zele si sincere pour mon pays, si dégagé de tout intérêt personnel, ou de vues relatives à cet intérêt, que je me flatte de rétablir entre le Roi & ses sujets cette confiance réciproque, que les temps passés n'ont que trop détruite.

C'est dans ces intentions, communiquées ce matin au Sénat, que je vous ai mandés, pour représenter fortement aux Etats les fatales conséquences qu'eux & le Royaume ont à craindre, s'ils ne les préviennent pas à temps, s'ils ne mettent pas fin à ces choquantes querelles, sur-tout dans un moment où

la rareté générale de l'argent rend la prolongation de la Diete un fardeau pesant, quand une mauvaise récolte nous menace d'une famine, de la peste, ou de quelque autre fléau. Toutes ces calamités qui nous menacent en même-temps, exigent des remedes prompts, de sages délibérations, & des résolutions fortes & vigoureuses.

Heureux d'y contribuer pour ma part, je m'offre comme un moyen de réunion entre les Etats, mes chers concitoyens & sujets. Je leur laisse à déterminer comment & de quelle maniere faire usage de mes bonnes intentions. Ils peuvent d'autant mieux me confier un ouvrage si salutaire, que je leur ai déja déclaré & déclare encore dans la personne de leurs Orateurs, que, satisfait de ce qu'on m'accorde, je ne demande rien pour moi-même. Je suis le seul individu du Royaume qui, né l'enfant de l'Etat, n'appartiens particuliérement à aucun Ordre, qui les aime tous également; dont le destin, étroitement uni avec l'intérêt de l'Etat, offre la seule per-

sonne sans partialité dans cette affaire délicate. Je desire que ces considérations soient mises sous les yeux des Etats, & je requiers le Maréchal de la Diete, & les autres Orateurs, de rendre compte de ma déclaration.

DISCOURS

Du Roi aux Etats assemblés le 21 Août 1772.

VIVEMENT affligé à la vue de la situation actuelle de mon pays, je me trouve obligé de vous exposer la vérité dans tout son jour. Quand le Royaume touche au moment de sa ruine, vous ne devez pas vous étonner que je ne vous reçoive pas aujourd'hui avec ces expressions de plaisir que me dictoit mon cœur quand vous approchiez du trône. Je n'ai point à me reprocher de vous avoir caché quelque chose. Je me suis deux fois adressé à vous avec toute la vérité qu'exi-

gereuſe au-dedans, combien n'étoit-elle pas humiliante au-dehors? Je rougis d'en parler. Né Suédois & Roi des Suédois, il m'étoit impoſſible d'imaginer que des vues étrangeres gouverneroient des Suédois; & bien moins encore que l'étranger acheteroit cette influence par le plus vil & le plus infâme des moyens, moyens odieux à tout vrai citoyen Suédois. Vous m'entendez, ſans doute, quoique ma délicateſſe me porte à jetter un voile ſur l'infamie dans laquelle vos diſſentions ont plongé l'Etat.

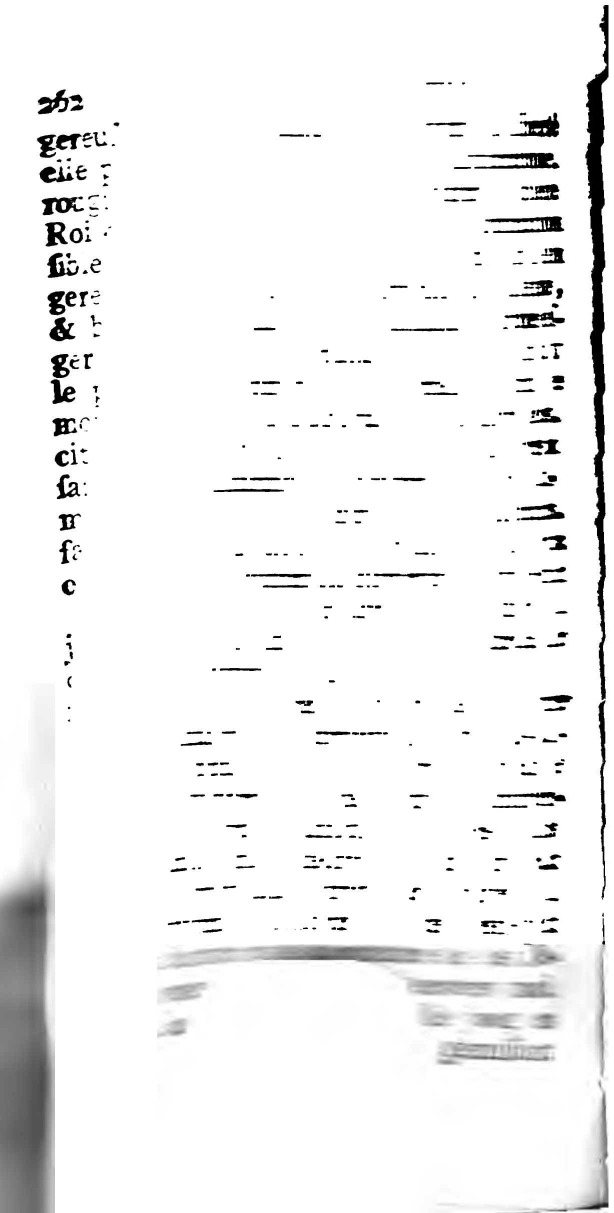
Voilà la ſituation dans laquelle je trouvai la Suede, quand les décrets de la Providence me placerent ſur le trône. Vous ſavez vous-mêmes combien je me ſuis donné de peines pour amener une réconciliation. Quand je vous ai parlé de mon trône, dans toutes les occaſions comme dans celle-ci, je vous ai recommandé l'unanimité & l'obéiſſance aux Loix. J'ai ſacrifié mon intérêt perſonnel & celui de mon rang; je me ſuis prêté à tout engagement, aux démarches les plus

désagréables, pour effectuer ce point salutaire pour le bien public. Si quelqu'un peut contredire ces vérités, qu'il le fasse hardiment.

J'avois espéré que mes efforts vous délivreroient des chaînes que l'or étranger, les haines mutuelles & la licence vous avoient forgées; que l'exemple d'autres nations seroit pour vous un avertissement effrayant. Mais tout a été inutile. Vous vous êtes laissés séduire en partie par vos chefs, en partie par vos animosités personnelles. On a perdu tout respect humain, on a rompu tous les accords.

La licence a brisé toutes les barrieres, & pour avoir été réprimée quelque temps, n'est devenue que plus indomptable. Les citoyens les plus estimables, les plus vertueux, les plus distingués, ont été sacrifiés : des Ministres respectables, dont le zele & la fidélité étoient reconnus, ont été dégradés : des Corps entiers de Magistrats déposés. Oui, la Nation entiere a été opprimée; la voix du peuple étouffée; ses plaintes regardées comme

gereu
elle
roug
Roi
fible
gere
& b
ger
le
mo
cit
fa
m
fa
c



gémissant & murmurant, mais avec soumission, faute de savoir comment se faire rendre justice & sauver son pays. Ailleurs on a été réduit au désespoir. On a pris les armes. Dans cette situation, qui exposoit au plus grand danger l'Etat, la vraie liberté & la sûreté publique, (pour ne pas parler du péril où se trouvoit ma propre vie,) je n'avois d'autre ressource, avec l'assistance du Seigneur, que ces moyens qui ont délivré d'autres braves Nations, & en dernier lieu la Suede elle-même sous la banniere de Gustave Vasa. Dieu a béni mon entreprise : mes peuples ont encore une fois été animés de ce zele pour la patrie, qui enflamma jadis les cœurs d'Engelbrect & Gustave Ericson. Tout a réussi selon mes desirs; j'ai sauvé le Royaume & moi-même, sans qu'aucun citoyen ait éprouvé le moindre malheur.

Vous êtes dans l'erreur, si vous avez cru que mes intentions étoient contraires aux loix & à la liberté. J'ai promis de gouverner un peuple libre, promesse d'autant plus sacrée,

qu'elle étoit volontaire. Mes mesures actuelles ne me feront pas rompre une résolution qui ne fut pas fondée sur la nécessité, mais sur un sentiment intime. Je suis bien éloigné de vouloir détruire la liberté. Je ne veux qu'abolir la licence; substituer aux procédés illégaux & arbitraires, qui ont quelque temps tyrannisé tout le Royaume, une forme de gouvernement sage & bien réglée, telle que la prescrivent les anciennes Loix Suédoises; je veux enfin gouverner comme mes grands prédécesseurs l'ont fait.

Le seul but que je me suis proposé dans tout ce que j'ai fait, est d'établir la vraie liberté; elle seule, mes chers sujets, peut vous rendre heureux. Je l'établirai par votre sûreté à l'abri des loix, la sûreté de vos biens, l'encouragement de l'industrie, le maintien du bon ordre dans la ville & le Royaume, par le plus grand soin d'augmenter l'opulence générale, & de vous mettre à portée d'en jouir en paix & tranquillité; enfin, en favorisant la vraie piété, sans hypocrisie ou superstition,

Tout cela ne peut s'accomplir, si le Royaume n'est gouverné par une Loi invariable, dont on ne puisse forcer la lettre; par une Loi qui oblige les Etats aussi-bien que le Roi; qui ne puisse être abolie ni changée, sans le consentement libre de tous; qui permette à un Roi zélé pour le bien de son pays, d'agir de concert avec les Etats, sans qu'ils le regardent comme un objet de terreur; une Loi enfin qui unisse le Roi & les Etats dans un intérêt commun, le bien de la patrie.

On va vous lire la Loi, qui sera votre regle aussi-bien que la mienne.

Vous sentirez aisément par ce que je vous ai dit, que je suis loin d'avoir aucunes vues personnelles, & que mon seul objet est le bien du Royaume. Si je me suis vu forcé à vous présenter fortement la vérité, ce n'étoit point par des motifs de ressentiment, mais absolument pour votre bien. Je ne doute pas que vous n'en soyez reconnoissants, & que vous ne concouriez avec moi à donner une base solide & invaria-

ble au bonheur public & à la vraie liberté.

Des Rois illuſtres & immortels ont porté le ſceptre que je tiens. Je n'ai pas la préſomption de m'égaler à eux; mais je le leur diſpute en zele & en amour pour mon peuple. Si vous avez le même attachement pour votre patrie, j'oſe croire que le nom Suédois reprendra le luſtre & la gloire qu'il avoit acquis du temps de nos ancêtres.

Le Très-Haut, pour qui il n'eſt point de ſecrets, voit en ce moment tous les ſentiments de mon cœur. Puiſſe-t-il éclairer & bénir vos conſeils & vos déciſions!

DISCOURS

Du Roi aux Etats, le 25 Août 1772.

C'EST avec la plus grande reconnoiſſance envers le Seigneur, que je parle aujourd'hui avec l'ancienne confiance & la candeur Sué-

doise, pratiquées par mes ancêtres.

Après tant de troubles, de si longues oppositions dans les sentiments, nous sommes enfin parvenus à n'avoir plus qu'un objet, le bien du Royaume. Il est temps de finir une Diete, qui a déja duré quatorze mois. C'est pourquoi j'ai donné autant de brièveté que possible aux propositions que j'ai à vous faire.

Les besoins de l'Etat sont considérables. L'économie ne manquera pas de mon côté. Ce que vous m'accorderez, ne sera employé que pour votre avantage.

DISCOURS

Du Roi aux Etats pour la clôture de la Diete, le 9 Septembre 1772.

En terminant cette Assemblée des Etats du Royaume, qui sera sans doute une des plus remarquables dans nos annales, je me sens pénétré de reconnoissance envers le

Très-Haut, qui a daigné protéger notre pays, & dissiper un orage qui menaçoit de destruction la liberté des citoyens & eux-mêmes.

Cette Diete commença par le deuil pour la perte d'un bon Roi & d'un pere bien-aimé. Vos délibérations furent interrompues par la discorde & la haine des partis. Il sembleroit que la Providence eût, à dessein, laissé les calamités qui ont opprimé nos ancêtres, monter à leur dernier période, pour ne montrer que mieux la force de son bras dans le changement qui vient de s'opérer.

Cette heureuse révolution, sous la direction de la Providence, a appliqué un prompt remede aux maux qui avoient travaillé le Royaume pendant plus d'un siecle. Une Nation, auparavant déchirée par la rage des dissentions, est devenue un peuple uni, libre, indépendant, & zélé pour le bien public.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement du Royaume passe de vos mains dans les miennes. La liberté est confirmée, les Loix

déterminées, la concorde rétablie.

Vous pouvez aiſément imaginer les ſentiments tendres que j'éprouve aujourd'hui en vous voyant devant le trône. Le peu de jours qui ſe ſont paſſés depuis ce grand changement, m'ont fourni de ſûres preuves de votre affection & de votre confiance en moi. J'ai vu les vertus & les grandes qualités qui rendirent vos ancêtres l'honneur de leur ſiecle, renaître dans vos cœurs, & ſe manifeſter dans vos actions : elles n'étoient qu'engourdies, & cette circonſtance les a réveillées.

Le courage & l'attachement pour leur Roi & leur pays, qui diſtinguerent jadis les Nobles Suédois, ſe ſont réveillés, & m'ont ſoutenu par des efforts vigoureux. La ſoumiſſion du Clergé aux décrets de la Providence, ſon zele pour la gloire de Dieu, ſon obéiſſance aux Supérieurs, ſon amour de la concorde & du bien public, ſe ſont montrés de nouveau. Ayez ſoin d'inſpirer les mêmes ſentiments à vos freres abſents. Le zele des Bourgeois pour le commerce du Royaume s'eſt manifeſté, depuis

qu'ils ont acquis une idée juste de leur véritable intérêt, de leur réelle prospérité. Le respect de l'Ordre des Paysans pour Dieu & le Gouvernement, s'est montré clairement, en ce que, depuis qu'ils sont laissés à eux-mêmes, ils n'ont consulté que cet amour de la patrie qui caractérisa toujours le peuple Suédois.

Je me sépare donc de vous aujourd'hui, le cœur plein de reconnoissance & de joie, en voyant que vous avez concouru avec moi à rétablir l'ancienne liberté Suédoise sur la base la plus solide; que vous avez fixé une forme de gouvernement qui la favorise; que vous êtes unis avec moi par des nœuds indissolubles: c'est à présent que vous pouvez espérer des temps heureux.

Je vous assure que mes soins & mon attention seront sans bornes pour mériter la confiance que vous m'accordez. Si par une union mutuelle, si par l'économie & la modération vous secondez mes travaux pour le bien-être du Royaume, son agrandissement sera certain, & je verrai mes espérances couronnées,

en vous recevant, dans six ans, comme un peuple fidele, heureux, uni, libre, & indépendant.

DISCOURS

Du Maréchal de la Diete dans la même occasion.

LORS de l'ouverture de la Diete, les Nobles témoignerent avec une joie pure & une vénération profonde, à Votre Majesté assise sur son trône, leur soumission, leur zele, & leur fidélité inviolable. C'est avec une satisfaction aussi pure & inexprimable, qu'aujourd'hui, aux pieds du trône, ils répetent à Votre Majesté ces mêmes sentiments, qu'ils ont toujours montrés, & continueront d'avoir à jamais pour la personne sacrée d'un Roi respecté & chéri.

Pendant la Diete, les Nobles ont donné les plus fortes preuves de leur respect pour les droits de Votre Majesté, sachant bien qu'en se séparant

des intérêts du trône, ils pouvoient aussi oublier leur devoir envers leur pays, ce qu'ils devoient à leurs Corps & à leur postérité : aussi ont-ils concouru dans tous les moyens que votre patriotisme & votre zele éclairé ont offerts pour le soulagement de la Nation & l'établissement de son indépendance. Il ne nous reste, à la clôture de cette assemblée, qu'à faire des vœux pour la conservation de Votre Majesté. Puisse le bonheur de ses sujets durer autant que sa vie précieuse ! puissent les Nobles contribuer à la force & la gloire de son regne fortuné !

DISCOURS

De l'Orateur du Clergé.

LORSQUE d'après les ordres de Votre Majesté, les représentants du Clergé s'assemblent pour la derniere fois pendant cette Diete devant le trône, leurs cœurs sont remplis de tant de zele, de respect & de recon-

noissance, qu'il n'est pas au pouvoir d'une langue humaine, & moins encore de la mienne, de les bien exprimer.

Si cette Diete forme l'époque la plus mémorable dans l'Histoire de Suede, chaque être pensant doit y voir le doigt de l'Eternel, & contempler dans une sainte vénération les grands desseins de la Providence.

Chaque gouvernement est marqué au coin de la foiblesse humaine, l'imperfection, l'instabilité, & le changement; ils ont tous leur commencement, leur grandeur, & leur fin.

Si un individu, par une vie irréguliere, peut abréger ses jours, un peuple peut de même, en abusant de sa liberté, contribuer à sa destruction.

Heureux le peuple, qui, dans un tel changement, peut conserver la liberté, l'ame de la société civile! Heureux le peuple Suédois, qui voit en Votre Majesté l'instrument du Seigneur, pour délivrer sa liberté de ce qui la dégradoit & l'a-

vilissoit ! Heureux les Etats de Suede, qui, malgré ce changement, peuvent, avec la même sûreté & la même liberté, prendre congé d'un Roi aussi gracieux, qu'il le fut dès le principe.

Assemblée à jamais mémorable ! pendant laquelle les Etats ont changé des larmes, justement versées sur la tombe d'un Monarque regretté, en des larmes de joie répandues au pied du trône d'un Roi né parmi nous, qui a de beaucoup devancé notre attente, en remplissant les espérances que sa patrie avoit conçues de lui dès sa naissance.

Les Etats, en se séparant, voyent la Couronne jouir sur sa tête de son ancien lustre ; les nuages qui obscurcissoient sa splendeur, ont été dissipés par Votre Majesté, non par la violence d'une tempête, mais par l'effet bénin de rayons bienfaisants.

Le Clergé s'estime heureux d'avoir été témoin d'un événement si extraordinaire, d'avoir vu Votre Majesté l'instrument de la grace & de la miséricorde du Très-Haut,

pour remédier aux maux de ce Royaume, avant qu'ils eussent eu le temps de le corrompre & de le détruire.

Que Votre Majesté soit à jamais bénie, pour avoir tant de fois tenté de rendre la paix, la tranquillité & l'union à des esprits si agités & si divisés !

Puisse la discorde être entiérement atterrée, n'oser jamais remontrer son front en Suede, & attirer sur nous des châtiments mérités !

Que Votre Majesté soit bénie dans tout ce qu'Elle médite encore pour la perfection du grand ouvrage commencé au nom du Seigneur, la délivrance & l'avancement du Royaume, afin que vous ne vous sacrifiiez pas en vain pour un peuple, dont l'amour & la fidélité sont pour vous partie de l'héritage de la couronne !

Les Députés du Clergé se séparent aujourd'hui, pleins de joie de ce qu'ils ont vu accomplir par le Seigneur. Ils vont se hâter de répandre parmi leurs freres & dans leurs Congrégations les louanges de Dieu

& du Roi. Ils proclameront dans tout le Royaume, que Votre Majesté s'est non-seulement offerte, mais qu'Elle a en effet exposé sa personne sacrée pour être le lien de réunion pour ses sujets.

Ils encourageront les citoyens, courbés sous le fardeau de la misere, de l'espérance flatteuse de meilleurs temps. Cette espérance ne fut jamais mieux fondée qu'à présent, que le grand Gustave a ajouté à la liste de ses titres royaux celui de premier citoyen d'un peuple libre. Ils seront sans cesse aux pieds de l'Eternel, pour lui demander pour vous la force de supporter longtemps une couronne, que votre amour patriotique a rendue plus pesante que vous ne l'avez reçue. Oui, avec l'aide de Dieu, ils chercheront à contribuer à votre satisfaction, par l'exercice de leurs fonctions, sachant que c'est obéir aux volontés du Maître suprême, & faire le bien de son Eglise.

DISCOURS

De l'Orateur des Bourgeois.

L'ORDRE des Bourgeois dépoſe aux pieds du trône de Votre Majeſté, ſon reſpect & ſa reconnoiſſance à une clôture de Diete, ſi heureuſement terminée.

Pendant cette Diete eſt venu un moment d'où le bonheur & l'indépendance du Royaume dateront une nouvelle époque.

Depuis l'inſtant de votre acceſſion au trône, vous avez ſans ceſſe fortifié les fondements du gouvernement.

Votre paſſion pour le bien-être de vos ſujets, votre deſir ardent de contribuer au bonheur du Royaume, de ſuivre ſans obſtacle l'exemple glorieux de vos ancêtres, ont, avec la ſageſſe, guidé les pas de Votre Majeſté dans le chemin de la gloire; & l'amour de vos ſujets vous eſt un garant auſſi ſûr de votre au-

torité, que leur serment & leur devoir.

Vos grandes qualités, vos vertus si connues, votre extrême amour pour la patrie, rendoient toute forme de gouvernement peu nécessaire: mais Votre Majesté a sagement considéré les temps à venir; & le Royaume attend, sous le sceptre de Vasa, la plus haute félicité.

Puisse le Ciel rendre le regne de Votre Majesté long & heureux! puissions-nous goûter les fruits de la paix! & puisse la liberté, le plus précieux droit des hommes, être supportée & protégée par les Loix, à l'abri de Votre Majesté! que la licence soit à jamais éteinte, & la vertu dominante! que l'union & la concorde soient dirigées vers le bien du Royaume, & soutiennent sa dignité & son ancienne splendeur! puisse la discorde être à jamais bannie du cœur des Suédois; l'obéissance contribuer au but des bonnes Loix; l'industrie & l'activité rendre les sujets heureux! puisse leur prospérité devenir le premier plaisir de Votre Majesté, & le bonheur

du Royaume, votre plus grande gloire!

DISCOURS

De l'Orateur de l'Ordre des Paysans.

A la clôture d'une Diete aussi longue qu'heureusement terminée, quand l'Ordre des Paysans s'approche du trône, il se rappelle avec la plus grande vénération, que c'est par le soin tendre & plein de zele de Votre Majesté, que le Royaume a été sauvé de la destruction à laquelle il touchoit; qu'il s'est établi une balance de puissance qui manquoit au Gouvernement, & que l'ancienne liberté & indépendance Suédoise ont été rétablies. Ces événements ont surpassé les espérances de la Suede, & étonné les étrangers.

Je n'ai point d'expressions pour vous rendre le profond respect & l'attachement plein de zele que sentent pour Votre Majesté l'Ordre des Paysans & leurs freres absents.

Les Payſans croyent répondre aux deſirs des abſents, en mettant humblement aux pieds du Trône, des cœurs Suédois pleins de franchiſe, comme une propriété à laquelle Votre Majeſté a acquis le plus juſte titre, par ſon amour pour ſon pays.

Les chaînes qui flétriſſoient des citoyens libres étant rompues, les droits & l'ancienne ſûreté des Suédois rétablis, la baſe de la force du Royaume aſſiſe de maniere que la Suede peut recouvrer ſon ancienne gloire & ſa ſplendeur; ce jour fixe une nouvelle époque qui animera l'induſtrieux artiſan, juſqu'à préſent opprimé, rendra floriſſantes des manufactures tombées en décadence, & portera tous les ſujets à reſpecter le Gouvernement, aimer leur pays, & obéir aux Loix.



MANIFESTE

Du Capitaine Hellichius, Commandant de Christianstad.

ATTENDU que quelques personnes par violence & stratagême, aux dépens des loix & des citoyens, ont osé prendre illégalement le nom d'Etats du Royaume de Suede ; qu'elles ont exercé l'autorité la plus arbitraire ; se sont écartées des loix & des limites de la justice ; ont banni l'intégrité de toutes leurs actions, & favorisé des vues étrangeres : le but de ce Manifeste est de rendre notoires les motifs qui ont fait mettre la ville & forteresse de Christianstad en état de défense, & prendre les armes à la garnison. Ce sont ces abus qui ont empêché de prendre des précautions pour prévenir la disette du bled, & la misere qui afflige & accable la plus grande partie du Royaume ; c'est ce qui a fait négliger la sûreté du commerce & la circula-

tion de l'argent. Toutes les forteresses sont en mauvais état. La ruine du Royaume devoit en être la suite. La sûreté publique & privée ont été si peu protégées, que la réputation, l'honneur & la propriété des citoyens ont été sans défense. On a porté les plus violentes atteintes à l'autorité juste & légitime du Roi ; & dans toute occasion, on a méprisé l'obéissance due à Sa Majesté.

C'est d'après ces considérations, que le pouvoir militaire de cette ville & forteresse a supposé qu'une telle maniere de gouverner tendoit à une autorité arbitraire ; tyrannie que vous êtes tous obligés, par vos serments & vos engagements, d'empêcher & de prévenir.

Ainsi donc la garnison refuse toute déférence & obéissance aux soi-disants Etats ; regarde & déclare tout ce qu'ils ont fait, comme nul & non avenu. Elle est résolue, comme le remede le plus efficace au désordre général, de persister fermement dans le parti qu'elle a pris, de ne poser les armes que quand ces griefs seront entiérement redressés.

L'ouvrage, braves Suédois, eſt enfin commencé. Rappellez-vous ce que vous devez à votre Roi & à votre patrie. Que chacun montre ſon zele dans ſon état, & n'ayons qu'un commun intérêt. C'eſt l'unique moyen de ſauver ce Royaume d'une chûte flétriſſante, & peut-être d'un joug étranger. Si le deſſein n'en eſt pas avéré, il y a du moins de fortes raiſons de le craindre.

Nous proteſtons devant Dieu, & en face de l'Univers, que nos intentions ſont pures, que nous n'avons aucun ſyſtême caché. Notre unique vue eſt le bien de la patrie; notre unique but de donner à Dieu ce qui eſt à Dieu, & au Roi ce qui eſt au Roi.

A Chriſtianſtad, le 1 *Août* 1772.



ORDONNANCE

DU ROI,

Relative aux factions qui ont troublé ses Etats.

Nos soins pour votre union générale, ont eu, par la protection & la faveur de Dieu, le plus heureux succès. Les Etats du Royaume ont unanimement reçu & confirmé par serment une nouvelle forme de gouvernement, qui a établi la sûreté des sujets de la maniere la plus solemnelle, & mis fin à toutes les causes de discorde & de division. Nous pouvons enfin nous flatter que l'ancien esprit de parti, qui a déchiré la Nation, sera absolument éteint. Nous ne verrons plus le pere contre le fils, le frere contre le frere, chaque famille en proie aux plus fatales divisions, se dégradant elles-mêmes par des ac-

tions contraires à toutes les Loix divines & humaines : nous ne verrons plus ce ſpectacle affligeant pour toute ame honnête, qui avoit peine à ſe perſuader que des mœurs ſi corrompues puſſent régner dans un pays Chrétien.

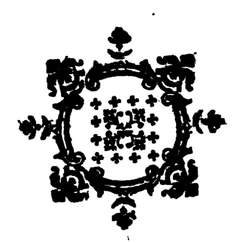
Pour accomplir avec plus de promptitude nos deſſeins & nos eſpérances, nous nous croyons obligés de défendre la publication d'aucun reproche qui puiſſe offenſer l'un des partis qui ont dominé, ni d'employer jamais, dans le même ſens, des noms odieux dont il étoit d'uſage de les diſtinguer.

La confiance que nous inſpire la fidélité de nos ſujets, nous fait eſpérer que ce qui a été dit & ordonné pour les écrits & les diſcours publics, ſera, par zele, par amour de la paix & de la tranquillité publique, également obſervé dans les converſations particulieres. Par-là, les Loix & les mœurs concourront au même but, & rendront la Nation Suédoiſe un peuple heureuſement uni dans ſon reſpect pour Dieu, ſon obéiſſance & ſon amour pour

ſon pays, & la pratique de toutes les vertus ſociales.

Donné au Château de Stockholm, le 24 Août 1772. GUSTAVE.

Signé JEAN DE HELAND.



LETTRE

LETTRE DU ROI,

AU PRINCE CHARLES.

GUSTAVE, par la grace de Dieu, Roi de Suede, &c. au Sérénissime Prince Charles, notre cher & bien-aimé Frere, Prince héréditaire de Suede : Salut.

Sérénissime Prince, notre cher & bien-aimé Frere.

Votre Altesse Royale nous a informés par sa lettre du 24. de ce mois, de ce que nous avions prévu d'avance, que le Capitaine Hellichius, sur la premiere sommation de Votre Altesse Royale, a remis la forteresse de Christianstad, dont il avoit été quelque temps en possession. Le public a été convaincu qu'il n'a point été séditieux; que ce brave Officier ne se révoltoit que contre la li-

cence & la rage des factions, mais point du tout contre nous, ou contre la patrie.

Nous ne nommons que lui, parce qu'il étoit à la tête de l'entreprise. Nous nous souviendrons pourtant toujours avec tendresse de ceux qui l'ont aidé; militaires ou citoyens. Tous ont risqué leur vie, incertains du succès. Ils n'ont pas été effrayés même par la crainte des tortures & des punitions ignominieuses. La vraie gloire les brave toutes. Dieu connoissoit leurs cœurs; il savoit qu'ils agissoient pour nous & leur patrie. Leurs vœux ont été exaucés; la vraie liberté est rétablie; l'oppression, la persécution, les vues étrangères ont disparu, & nous avons recouvré l'autorité royale, sous laquelle le Royaume peut compter ses temps les plus glorieux. Plus cette révolution a été heureuse, plus nous sommes portés à témoigner au Capitaine Hellichius, & à ceux qui l'ont aidé ou ont obéi à ses ordres, notre gracieuse reconnoissance, & le plaisir que nous ont fait leur courage, leur fermeté, & leur

conduite loyale. Perſonne ne peut la leur exprimer d'une maniere plus honorable que Votre Alteſſe Royale, dont l'exemple frappant d'amour pour nous & la patrie, eſt le ſujet de leur vénération. C'eſt pour cela que nous chargeons V. A. R. de cette commiſſion, l'aſſurant en même-temps de notre faveur royale & de notre affection fraternelle. Sur ce, Dieu vous ait en ſa ſainte & digne garde.

GUSTAVE.

Signé CHARLES CARLSKIOELD.

FIN.

1

K





